



PLANIFIER • CONCERTER • AGIR

BIENVENUE

aux élu(e)s de la MRC
de Vaudreuil-Soulanges



Présenté dans le cadre du

LAC-À-L'ÉPAULE

Novembre 2021

Fièrement



VAUDREUIL
SOULANGES

COORDONNÉES DES ÉLU(E)S DES 23 MUNICIPALITÉS

The map displays the following municipalities and their contact information:

- POINTE-FORTUNE**: François Bélanger, municipalite@pointefortune.ca
- VAUDREUIL-SUR-LE-LAC**: Mario Tremblay, mairie@vsl.ca
- L'ÎLE-CADIEUX**: Daniel Martel, mairie.llecadieux@videotron.ca
- TERRASSE-VAUDREUIL**: Michel Bourdeau, michel.bourdeau@terrasse-vaudreuil.ca
- L'ÎLE-PERROT**: Pierre Seguin, pseguin@ile-perrot.qc.ca
- NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**: Danie Deschênes, d-deschenes@ndip.org
- PINCOURT**: Claude Comeau, c.comeau@villepincourt.qc.ca
- POINTE-DES-CASCADES**: Peter Zytynsky, pmzytynsky@pointe-des-cascades.com
- HUDSON**: Chloe Hutchison, chloeh@ville.hudson.qc.ca
- VAUDREUIL-DORION**: Cuy Pilon, mairie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
- LES CÈDRES**: Bernard Daoust, bdaoust@ville.lescèdres.qc.ca
- SAINT-LAZARE**: Geneviève Lachance, glachance@ville.saint-lazare.qc.ca
- VAUDREUIL-DORION**: Cuy Pilon, mairie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
- LES CÈDRES**: Bernard Daoust, bdaoust@ville.lescèdres.qc.ca
- SAINT-LAZARE**: Geneviève Lachance, glachance@ville.saint-lazare.qc.ca
- SAINT-CLET**: Mylene Labre, mairie@st-clet.com
- LES COTEAUX**: Sylvain Brazeau, mairie@les-coteaux.qc.ca
- SAINT-ZOTIQUE**: Yvon Chiasson, yvon.chiasson1@hotmail.com
- SAINT-MARTE**: François Pleau, francois.pleau@sainte-marthe.ca
- SAINT-CLET**: Mylene Labre, mairie@st-clet.com
- COTEAU-DU-LAC**: Andrée Brosseau, brosseaua@coteau-de-lac.com
- LES COTEAUX**: Sylvain Brazeau, mairie@les-coteaux.qc.ca
- SAINT-ZOTIQUE**: Yvon Chiasson, yvon.chiasson1@hotmail.com
- RIGAUD**: Marie-Claude Frigault, mairie@ville.rigaud.qc.ca
- SAINT-MARTE**: François Pleau, francois.pleau@sainte-marthe.ca
- SAINT-CLET**: Mylene Labre, mairie@st-clet.com
- COTEAU-DU-LAC**: Andrée Brosseau, brosseaua@coteau-de-lac.com
- LES COTEAUX**: Sylvain Brazeau, mairie@les-coteaux.qc.ca
- SAINT-ZOTIQUE**: Yvon Chiasson, yvon.chiasson1@hotmail.com
- TRÈS-SAINT-RÉEMPTEUR**: Julie Lemieux, m.untsr@tressaintreempteur.ca
- SAINT-MARTE**: François Pleau, francois.pleau@sainte-marthe.ca
- SAINT-CLET**: Mylene Labre, mairie@st-clet.com
- COTEAU-DU-LAC**: Andrée Brosseau, brosseaua@coteau-de-lac.com
- LES COTEAUX**: Sylvain Brazeau, mairie@les-coteaux.qc.ca
- SAINT-ZOTIQUE**: Yvon Chiasson, yvon.chiasson1@hotmail.com
- SAINT-JUSTINE-DE-NEWTON**: Shawn Campbell, ste-justine@oricom.ca
- SAINT-POLYCARPE**: Jean-Yves Poirier, jypoirier@stpolycarpe.ca
- SAINT-TÉLESPHORE**: David Watson McKay, mairie@st-telephore.ca
- RIVIÈRE-BEAUDETTE**: Patrick Bousez, pbousez@bell.net





MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre élection ou votre réélection. Vous êtes maintenant conseiller régional ou conseillère régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. De par ce rôle dévolu par le gouvernement du Québec aux instances de la MRC, vous êtes appelé(e)s à participer aux développements économique, culturel, environnemental et social, de même qu'à la planification de l'aménagement du territoire de notre grande et belle région. Les notions de planification territoriale et de développement sont certes complexes, mais visent l'équilibre entre l'amélioration du bien-être de la population et la protection des ressources qui contribuent au maintien de la vie sur terre. C'est dans cet équilibre que vous allez naviguer au cours des quatre prochaines années.

Ce guide de l'élu(e) se veut un document de familiarisation avec les dossiers de la MRC, tant au niveau de sa gouvernance, de ses compétences, de ses services offerts, qu'avec son équipe. Vous y trouverez également un aperçu des grands enjeux régionaux, suprarégionaux, métropolitains et nationaux.

Depuis l'abolition des Conférences régionales des élus, les MRC sont devenues les interlocutrices privilégiées du gouvernement du Québec, de ses ministères et mandataires pour le développement économique, social et culturel et la planification territoriale. Ainsi, certains et certaines d'entre vous serez appelé(e)s à siéger à la Fédération Québécoise des municipalités, l'Union des Municipalités du Québec, la Communauté Métropolitaine de Montréal et ses nombreux sous-comités, à la Table des préfets et élu(e)s de la Couronne-Sud, à la Table de concertation de la Montérégie, au regroupement social Concertation Horizon, à Développement économique Vaudreuil-Soulanges, au Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges, à l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges et j'en passe.

J'aimerais souligner le travail et l'engagement de tout le personnel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans l'élaboration de ce guide, qui vous permettra, nous l'espérons, de mieux comprendre les grands dossiers de Vaudreuil-Soulanges.

Bonne lecture,

Guy-Lin Beaudoin

Directeur général et secrétaire-trésorier de la
MRC de Vaudreuil-Soulanges



SOMMAIRE



Chemin du Fleuve, Les Cèdres, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

Histoire	05
Mission, rôles et mandats	07
Gouvernance	17
Armoiries	23
La MRC en un clin d'œil	24
La MRC et ses services	27
Grands dossiers	40
Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges	54
Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges	60
Développement Vaudreuil-Soulanges	70
Données sur la MRC et ses municipalités	78

HISTOIRE

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a été fondée en 1982 et constitue l'intégration des deux conseils de comté de Vaudreuil et de Soulanges et des villes du territoire. Pour la première fois, l'ensemble du milieu municipal de Vaudreuil-Soulanges s'est réuni formellement autour d'une même table.

La création de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été le point de départ de la concertation et du regroupement des forces du milieu municipal principalement dans le cadre des nouvelles responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

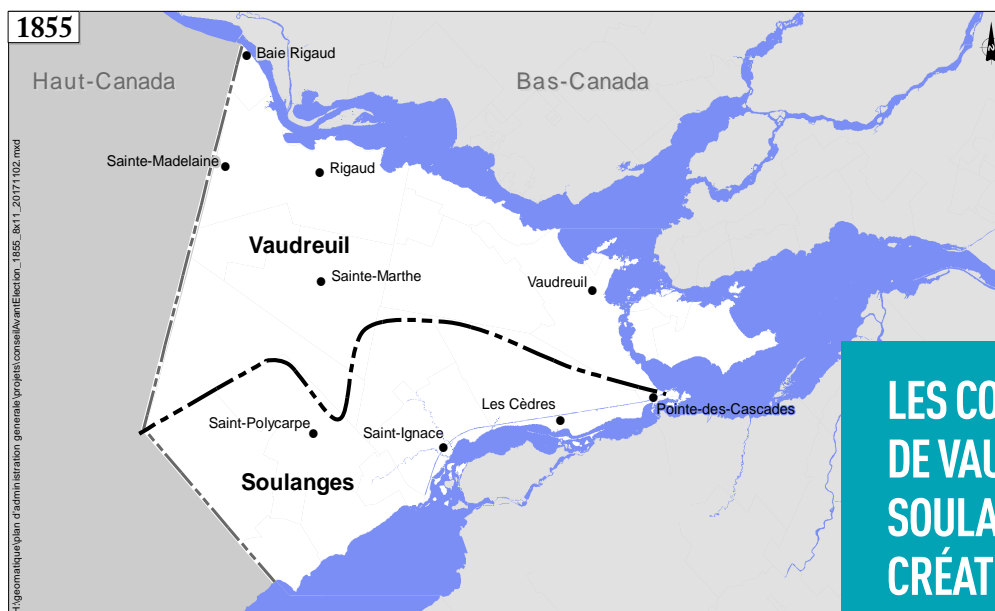
Enfin, avec l'adoption de la Loi 122, la MRC et ses conseillers régionaux sont devenus partie intégrante du gouvernement du Québec.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Avant les conseils de comtés, la MRC était divisée en cinq seigneuries. La Seigneurie de Vaudreuil, la Seigneurie de Rigaud, la Seigneurie de Soulanges, la Seigneurie de la Nouvelle Longueuil, la Seigneurie de l'Isle Perrot ainsi que du Canton de Newton.

Par ailleurs, saviez-vous que les seigneurs de Vaudreuil et de Soulanges étaient des beaux-frères? En effet, le seigneur Pierre Jacques Joybert de Soulanges et de Marson a épousé la sœur du seigneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil.



LES CONSEILS DE COMTÉS DE VAUDREUIL ET DE SOULANGES AVANT LA CRÉATION DE LA MRC

La première session régulière du conseil de la MRC s'est tenue au Centre communautaire des Cèdres le 12 mai 1982. Par la suite, le conseil de la MRC tenait ses assemblées à l'édifice du conseil de comté de Soulanges à Coteau-Landing (Les Coteaux). Lors de cette réunion, monsieur Bernard Charlebois, alors maire de Saint-Lazare, a été le premier préfet élu et, à ce titre, préside l'assemblée. Au total, 30 municipalités composent la MRC et le maire de chacune de celles-ci, en plus du représentant de la municipalité du préfet, forment le conseil. En 1999, la MRC cède l'édifice à la municipalité des Coteaux et tient ses assemblées à son bâtiment de l'avenue Saint-Charles, à Vaudreuil-Dorion jusqu'en 2017.

Depuis la création de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, celle-ci a connu dix périodes de préfecture, monsieur Patrick Bousez est le préfet actuel, élu en novembre 2017.



SAVIEZ-VOUS QUE...

C'est en 1859 que le conseil de comté de Vaudreuil a fait construire l'édifice du 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion? De style néo-classique, c'est l'un des plus vieux édifices publics de la région de Vaudreuil-Soulanges. À ses débuts, il servait aux activités du conseil de comté, de la cour de circuit et du bureau d'enregistrement. De plus, il était loué pour les réunions des municipalités du Village et de la Paroisse de Vaudreuil.

En 2016, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a fait construire un édifice et déménagé ses bureaux au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion. La MRC a vu dans le projet de revitalisation du boulevard Harwood de la ville de Vaudreuil-Dorion une opportunité unique de marquer ce territoire en s'y installant, afin d'amorcer la création d'un pôle civique. Au final, le pôle civique a permis de regrouper des services régionaux afin d'en faciliter l'accès, notamment, par l'utilisation du transport en commun et du transport actif.

L'édifice de l'avenue Saint-Charles a été vendu à la ville de Vaudreuil-Dorion en décembre 2020.



MISSIONS, RÔLES ET MANDATS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

La mission de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se résume bien avec son moto : *Planifier, concerter, agir*. Forte de la voix de ses vingt-trois (23) membres, deuxième plus grande MRC du Québec, présente sur divers fronts (CMM, Couronne Sud de la CMM, Montérégie et plusieurs autres) pour faire valoir sa voix politique, la MRC de Vaudreuil-Soulanges travaille depuis bientôt 40 ans au développement régional, économique, culturel et social de son territoire, à offrir les meilleurs services aux citoyens et à améliorer la qualité de vie des personnes de toutes les couches qui la composent. L'esprit, le dynamisme et l'avant-garde qui anime notre MRC se résume dans son slogan : *Fièremment Vaudreuil-Soulanges*.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges, c'est 23 maires et mairesses qui agissent à titre de conseillers régionaux, dans un esprit régional, c'est 35 employés qui œuvrent au quotidien pour desservir la population et conduisent ses mandats, ainsi que plusieurs organismes liés (DEV, ORHVS, CACVS et SGMR) qui remplissent les mandats confiés par les municipalités locales, la MRC et les divers paliers gouvernementaux et organismes auxquels ils rendent des comptes.

Palier de gouvernement entre les municipalités locales et le gouvernement du Québec, les MRC ont un champ d'action élargi visant à la fois à répondre à ses obligations gouvernementales, légales, mais aussi à agir dans l'intérêt de leur population. Les MRC sont les instances privilégiées par les ministères et mandataires du gouvernement du Québec, afin de travailler des dossiers à caractère régional, pour interpellier divers paliers de gouvernement tant au provincial qu'au fédéral.

Depuis plus de 15 ans, les MRC ont vu leur rôle être profondément modifié via diverses lois et ont vu leurs responsabilités et compétences être élargies, en plus d'être officiellement reconnues comme faisant partie intégrante du gouvernement du Québec mais aussi comme palier de gouvernement à part entière.

- La *Loi sur les compétences municipales* de 2006 ajoute un grand nombre de compétences et de pouvoirs aux MRC les habilitant à assurer leur développement régional : notamment en développement économique incluant la promotion industrielle, commerciale ou touristique, en développement culturel ou en développement social permettant ainsi aux MRC d'être de véritables maîtres-d'œuvre dans le développement régional. En 2012, la Loi 34, *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT)*, institue les Conférences administratives régionales obligeant les ministères à s'asseoir avec les MRC pour assurer une cohérence des actions gouvernementales et municipales.
- En 2013, des modifications importantes à la *Loi sur les mines* ont été apportées et ont donné un nouveau pouvoir aux MRC, soit celui de délimiter dans son schéma d'aménagement et de développement des territoires incompatibles avec l'activité minière.
- Loi 28 adoptée en 2015 : *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, élargissant les compétences des MRC, confirmant la fermeture des CRÉ et permettant aux MRC de fermer leur CLD, ce que la MRC ne fera pas avec son bras économique, actif dans la région depuis 1986. Il est à noter que cette décision sera en quelque sorte renversée en novembre 2020 par la création du Réseau Accès Entreprise par le gouvernement du Québec qui réinstaura un financement pour le développement économique dédié aux MRC.

- En 2018, la Loi 155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*, est venue affecter grandement les pouvoirs des MRC, alors que ceux-ci s'étaient réellement accrus au cours des années précédentes, tout en précipitant la régionalisation du logement social et la création d'un Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges.
- La Loi 122 sanctionnée en 2018 : *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, reconnaissant le rôle de palier gouvernemental régional des MRC.

Ainsi, la MRC de Vaudreuil-Soulanges répond via ses règlements, ses politiques, ses organismes et ses employés aux divers mandats, rôles et responsabilités qui lui ont été confiés depuis les dernières années. Ces rôles et responsabilités se nomment compétences. Le prochain chapitre traite des diverses compétences de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

COMPÉTENCES DES MRC

Le présent chapitre traite des dispositions législatives qui sous-tendent l'exercice des compétences par les MRC. On y traite des divers types de compétences exercées par les MRC selon certaines lois et plus spécifiquement, on y donne les exemples des compétences de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Il faut savoir qu'en règle générale, il y a des compétences avec droit de retrait et des compétences sans droit de retrait. Le droit de retrait s'exerce par voie de résolution d'un conseil de la municipalité locale et ses modalités administratives sont régies par la MRC quant au coût du retrait aux fins de la répartition budgétaire équitable entre les villes et les municipalités.

Par ailleurs, en termes de prise de compétence, la MRC peut, pour certaines compétences et par voie de résolution ou de règlement (selon la loi) adopté par le conseil de la MRC, acquérir une compétence exercée par les municipalités de son territoire selon diverses lois.

Enfin, toute municipalité locale peut décider par règlement ou résolution (selon la loi), de déléguer toute compétence qui est dans son champ d'action à la MRC, qui a dès lors l'obligation de l'exercer.

Ce document se veut un récapitulatif de la complexité des compétences et un explicité de celles-ci et en voici la trame :



1.1 Règle générale

- 1.1.1 Principe : Le Code municipal s'applique aux MRC, aux municipalités régies par le Code et, dans plusieurs cas, aux Villes (art. 1 et 4).
- 1.1.2 Règle: Pour faire les distinctions, le Code et les lois municipales utilisent généralement les expressions « toute municipalité, toute municipalité locale ou toute municipalité régionale de comté ».
- 1.2.3 Une MRC se finance ou moyen de quotes-parts, mais ne peut en général imposer des taxes.

2. Catégories de compétences

- 2.1 Compétences générales
- 2.2 Compétences exclusives
- 2.3 Compétences concurrentes
- 2.4 Compétences acquises par déclaration
- 2.5 Compétences acquises par délégation des municipalités locales
- 2.6 Compétences acquises par délégation du gouvernement, de ses ministres ou organismes ou par entente de délégation

1. Compétences générales

- 1.1 Les MRC ont les mêmes pouvoirs généraux que les municipalités locales. (ex. : posséder des biens, les aliéner, conclure des ententes dans leurs domaines de compétence, dépenser et emprunter, faire des travaux, établir un fonds de pension, des régimes d'assurances, des réserves financières, exproprier, tarifer, etc.);

2. Compétences exclusives

- 2.1 Les MRC ont des compétences exclusives dans plusieurs domaines :
- Schéma d'aménagement et de développement (188 (1) L.A.U. (sans droit de retrait);
 - Cours d'eau et lacs (103 et ss., 110 L.C.M.M.) (sans droit de retrait);
 - Développement économique régional et CLD (122 et ss. L.C.M.) (sans droit de retrait);
 - Fonds de voirie régional (110.1 et ss. L.C.M.) (sans droit de retrait);
 - Parc régional (112 et ss. L.C.M.) (avec droit de retrait, sauf si règlementé par la MRC);
 - Rôle d'évaluation des municipalités du CM (sans droit de retrait);
 - Vente pour taxes pour les municipalités du CM;
 - Énergie 50 mégawatts maximum (111 et ss. L.C.M.) (avec droit de retrait);
 - Réglementation de nature régionale relative à la population (99 L.C.M.) (avec droit de retrait 188 L.A.U.);
 - *Loi sur la sécurité incendie*, schéma de couverture de risque (sans droit de retrait);
 - *Loi sur la sécurité civile*, schéma de sécurité civile (sans droit de retrait);
 - *Loi sur la police* (art. 71, al. 3), entente avec la Sûreté du Québec, compétence exclusive pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges (sans droit de retrait, sauf permission du ministre).
- 2.2 Dans le cas du fonds de voirie, les MRC peuvent, *par entente*, confier aux locales, l'administration du régime et dans le cas des cours d'eau, les MRC peuvent confier aux locales la gestion des travaux, l'application de sa réglementation et la perception des comptes.

3. Compétences concurrentes

- 3.1 Les MRC et les municipalités locales possèdent des pouvoirs concurrents que les unes et les autres peuvent exercer : les deux ont les mêmes pouvoirs (101 et ss L.C.M. et CM). Exemples :
- Acquérir et donner des immeubles à des organismes publics œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des garderies ou les cautionner (7 et 9 CM);
 - Jumelage (626 CM);
 - Développement économique local;
 - Centre de congrès, marché public;
 - Bureau d'information touristique;
 - OSBL pour soutien technique aux entreprises;
 - Production d'électricité;
 - Installation portuaire ou aéroportuaire, cimetière;
 - Aide aux personnes défavorisées, aux œuvres d'initiative de bien-être de la population, de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse (Développement social);
 - Exploiter des établissements de santé, des refuges;
 - Subventions aux artistes professionnels;
 - Promotion industrielle commerciale ou touristique;
 - Organisation et promotion d'activités culturelles et de loisirs (Culture et CACVS);
 - Protection de l'environnement;
 - Aide pour l'établissement et l'exploitation d'équipements et de lieux publics destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires même à l'extérieur de son territoire.
- 3.1 Les municipalités locales peuvent sous certaines conditions se retirer de l'exercice d'une compétence concurrente exercée de la MRC (art. 1188 et suivants, L.A.U.).

4. Compétences exclusives acquises par déclaration (comprenant le pouvoir de réglementation, mais non le pouvoir de taxer)

Les MRC peuvent par déclaration unilatérale acquérir compétence à l'égard de toutes ou de certaines municipalités locales relativement à tout ou partie de leurs compétences, avec droit de retrait, lequel peut être limité dans le temps sauf sans droit de retrait dans les six domaines suivants (art. 678.0.2.1, 678.0.2.9, 681.1 CM) : logement social, matières résiduelles, voirie, transport collectif de personnes et l'établissement des modalités de gestion et de financement d'équipements, d'infrastructures, de services et d'activités à caractère supra local (681.1 CM) *C'est le cas du logement social, des écocentres, de la collecte sélective et de la matière organique dans Vaudreuil-Soulanges.*

5. Compétences acquises par délégation des municipalités locales

5.1 Les municipalités locales peuvent, *par entente* entre elles seulement, déléguer une compétence à la MRC, la gestion d'une activité et en fixer les conditions d'exercice (art. 569.0.1 C.M.). Exemple : Cour municipale régionale, inspecteur régional.

- *Par entente* individuelle entre la MRC et une municipalité locale dans le but d'accomplir les actes spécifiques suivants (art. 14.3 C.M.), obtenir du matériel, des matériaux ou des services, contracter des assurances, exécuter des travaux, demander des soumissions.

5.2 Compétences acquises par délégation du gouvernement

- o Compétence acquise par une entente conclue avec le gouvernement, un ministre ou un organisme du gouvernement, en vertu de laquelle elle se voit confier les responsabilités et pouvoirs pour exécuter l'entente (art. 10.5 et suivantes CM) (avec droit de retrait local);
- o Entente avec le MAMH de mise en application d'une politique ou d'une mesure du gouvernement en matière de développement local et régional, sans droit de retrait.

6. Compétences spécifiques acquises par la MRC de Vaudreuil-Soulanges

- Cour municipale régionale
- Service d'évaluation foncière – avec droit de retrait
- Réseau de télécommunications (fibre optique)
- Réseau de communication radio-incendie
- Service 9-1-1
- Service 3-1-1 – avec droit de retrait
- Service 2-1-1 – avec droit de retrait
- Fonds de voirie régional
- Programme régional d'assurances collectives via la FQM – avec droit de retrait
- Matières résiduelles sauf déchets domestiques
- Canal Soulanges : parc régional
- Logement social (ORHVS)
- Info territoire – entente intermunicipale
- Culture (CACVS) – avec droit de retrait
- Développement social durable – avec droit de retrait
- Adhésion aux Grands Lacs – avec droit de retrait



COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

La CMM a compétence dans les domaines suivants : l'aménagement du territoire, le développement économique, le développement artistique ou culturel, le logement social, les équipements, les infrastructures, les services et activités à caractère métropolitain, le transport en commun et le réseau artériel métropolitain, la planification de la gestion des matières résiduelles, l'assainissement de l'atmosphère et l'assainissement des eaux.

Créée en 2001, la CMM est un organisme de planification, de coordination et de financement regroupant 82 municipalités, soit 4 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 374 km carrés. Onze des 23 municipalités de Vaudreuil-Soulanges font partie de la CMM : Hudson, Saint-Lazare, Les Cèdres, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, Terrasse-Vaudreuil, Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, L'Île-Perrot, Pointe-des-Cascades et L'Île-Cadieux.

D'ailleurs, les affaires de la Communauté sont dirigées par un conseil de 28 membres, dont un des membres est un maire élu par les 11 maires membres de la CMM et la MRC de Beauharnois-Salaberry. Présentement, il s'agit du maire de la ville de Vaudreuil-Dorion.

PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)

Au palier métropolitain, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est l'outil de planification définissant les orientations, les objectifs et les critères pour assurer le développement cohérent et durable d'une communauté métropolitaine. Le PMAD de la CMM présente des orientations visant à assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal, tout en soutenant le développement durable du territoire métropolitain.

Entré en vigueur en mars 2012, le PMAD devait être révisé en 2017. Une demande a été déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour réviser le PMAD à tous les 10 ans mais il n'y a eu aucun changement à la Loi. La CMM devait débiter la révision en 2017 et elle vient de déposer un document d'orientations en 2021, dans lequel elle indique vouloir effectuer une simple « mise à jour ».

La MRC a travaillé avec la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS) pour inciter la CMM à commencer les travaux de révision et à orienter cette révision en fonction des enjeux fondamentaux. Un document étoffé a été déposé et une résolution a été transmise à la CMM pour faire avancer la révision et préciser à cette dernière que la LAU ne contient pas de notion de mise à jour.

Enjeux pour la MRC

- Incohérence dans le texte et dans l'application du PMAD : non-respect des échelles de planification, par exemple, le cimetière à Vaudreuil-Dorion, la non-conformité du SAR3 sur des aspects non métropolitains.
- Besoin d'ajuster le périmètre d'urbanisation métropolitain notamment pour les secteurs adjacents à l'hôpital et pour l'école primaire des Cèdres. Pour Vaudreuil-Soulanges, les limites du périmètre d'urbanisation métropolitain datent de la révision de la zone agricole en 1990, il y a 32 ans déjà.
- La demande de la ville de Saint-Lazare de 2012 pour agrandir son périmètre d'urbanisation : refus de la CMM de donner suite à notre demande.

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

Exo est un organisme public de transport en commun (OPTC) qui a commencé ses activités le 1^{er} juin 2017. Il prend, entre autres, la relève de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour l'exploitation des trains de banlieue et des organismes de transport des couronnes nord et sud pour les activités de transport par autobus et de transport adapté. Ces principaux mandats sont :

- Exploiter le réseau de trains de banlieue
- Exploiter le réseau de transport métropolitain par autobus (couronnes nord et sud)
- Exploiter les services de transport adapté
- Établir un plan de desserte des services de transport collectif pour l'ensemble de son territoire
- Construire et entretenir les infrastructures et les équipements sous sa responsabilité
- Conseiller l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'édiction de normes de comportement des personnes dans les véhicules et les gares ainsi que sur les quais et les stationnements qu'elle exploite
- Collaborer, sur demande de l'ARTM, à la planification, au développement, au soutien et à la promotion du transport collectif

Le territoire d'exo est constitué de ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal (82 municipalités), de Kahnawake et de la Ville de Saint-Jérôme. Ce territoire est partagé avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Son conseil d'administration est composé de quinze représentants, dont huit sont des élu(e)s municipaux, parmi lesquels quatre doivent provenir des municipalités de la Couronne-Sud.

Table des préfets et élus de la couronne sud

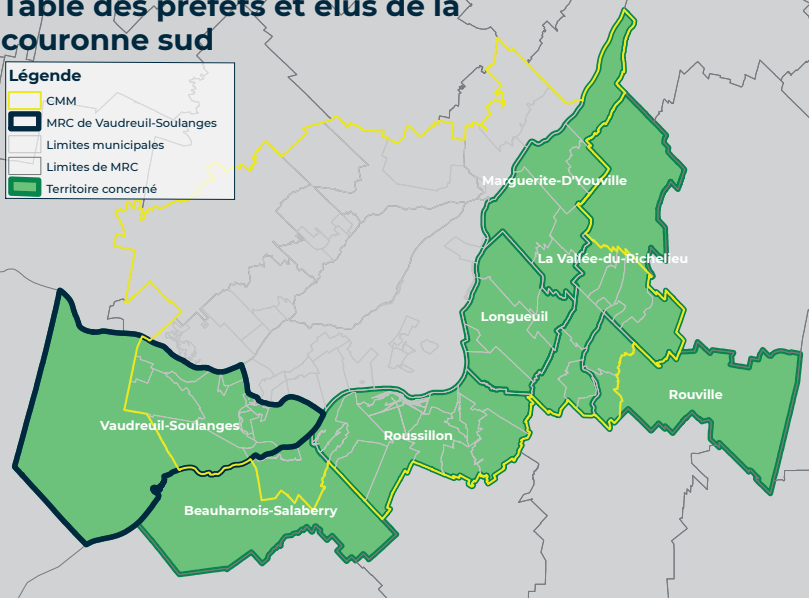


TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE-SUD (TPECS)

La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS) a été créée en 2003, quatre ans après la naissance de la Communauté métropolitaine de Montréal. Devant les nouvelles responsabilités dévolues à cette instance municipale de portée métropolitaine, des élu(e)s municipaux ont vu la nécessité de créer une organisation de concertation afin de fédérer les MRC et les municipalités du secteur de la Couronne-Sud derrière des positions communes, et de faire office de porte-voix vis-à-vis les autres grands secteurs municipaux que sont Montréal, Laval, Longueuil et la Couronne-Nord, ainsi qu'auprès des gouvernements.

La TPECS est composée des MRC Marguerite d'Youville, Vallée-du-Richelieu, Rouville, Roussillon, Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges. À cette table siègent les six préfets et quatre maires des MRC de la couronne sud au conseil d'administration de la CMM. Au total, ce sont 10 élus qui siègent à cette table.

Leur mandat est de réunir les différents acteurs locaux et régionaux afin de discuter des enjeux et dossiers métropolitains. Leurs dossiers concernent, entre autres, le développement économique, l'environnement, l'aménagement du territoire, la gestion des matières résiduelles, le logement social et le transport.

Leur mission est de permettre à la Couronne-Sud de jouer pleinement son rôle à l'intérieur de la CMM, au moyen d'interventions et de prises de position pertinentes, éclairées et responsables.

Table de concertation régionale de la Montérégie

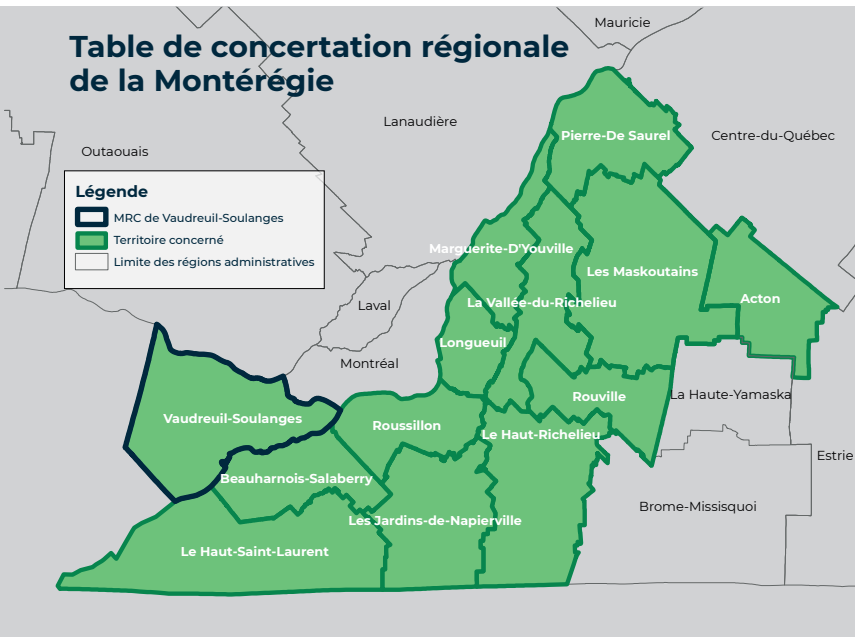


TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE (TCRM)

Dans un esprit de collaboration et de coordination, la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) réunit autour d'une même table les représentants des municipalités régionales de comté (MRC) de la Montérégie ainsi que l'agglomération de Longueuil afin de discuter des enjeux propres à la région. Elle collabore avec les ministères et organismes régionaux pour faire avancer les dossiers et les priorités de développement régional. Six buts et objectifs orientent les discussions et les actions de la Table :

- Permettre aux membres de la corporation de discuter des dossiers communs à l'ensemble du territoire ;
- Être considérée comme une interlocutrice de premier plan face aux organismes gouvernementaux, paragouvernementaux ou autres, qui interviennent dans les dossiers communs à l'ensemble du territoire ;
- Assurer une concertation entre les 12 MRC et l'agglomération de Longueuil sur différents dossiers d'intérêt commun ;
- Intervenir sur des dossiers à caractère politique touchant le monde municipal ;
- Appuyer ou effectuer toutes les études et réaliser ou octroyer des mandats et appuyer toutes les démarches nécessaires visant l'atteinte des présents objets ;
- Conclure, gérer et négocier des ententes sectorielles.

Au total treize territoires (douze MRC plus l'agglomération de Longueuil) sont desservis par la Table de Concertation régionale de la Montérégie. Ceci représente une population totale de 1 407 047 habitants répartie dans 148 municipalités.

REGROUPEMENT DES TABLES DÉCISIONNELLES DE LA MONTÉRÉGIE (RTDM)

Le Regroupement des Tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) est un OBNL ayant pour objectif d'offrir un soutien logistique adéquat aux deux Tables décisionnelles qui la composent. La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS) et à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) peuvent ainsi créer des espaces de discussion, d'échange et de partage d'information sur les différents enjeux qui intéressent les MRC et l'Agglomération présentes sur leur territoire.

Grâce à cette collaboration, les deux Tables sont en mesure d'élaborer des plans d'action ou des stratégies leur permettant de prendre des décisions éclairées, tout en faisant des économies d'échelle. Au-delà de cela, il s'agit d'un geste fondateur et d'un signal fort envoyé à nos partenaires et à nos collaboratrices et collaborateurs, qui contribuera à consolider le rôle d'acteurs incontournables de la TPECS et la TCRM auprès des différents paliers gouvernementaux.



LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) est une association de plus de 1 000 municipalités et de municipalités régionales de comté (MRC).

Elle est la porte-parole des régions et sa mission est de :

- Représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique;
- Soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs;
- Conjuguer les forces des territoires urbains et ruraux pour assumer le développement durable des régions du Québec.

À cet égard, considérant que le développement local et régional est au cœur de la vitalité des régions, la FQM, en collaboration avec ses membres, met tout en œuvre pour que les régions et les MRC du Québec soient outillées pour exercer leurs compétences en tant que gouvernements de proximité, et ce, avec efficacité et efficience.

À ce chapitre et à titre de membre actif de la FQM, la MRC de Vaudreuil-Soulanges participe fièrement aux activités dédiées au développement local et régional québécois.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) est une association québécoise de municipalités et de municipalités régionales de comté (MRC).

L'UMQ est composée de :

- Plus de 390 municipalités membres;
- 50 élus, maires, préfets, présidents de communautés métropolitaines à son conseil d'administration;
- Une permanence de plus de 50 membres du personnel.

Vue aérienne de la municipalité de Saint-Télesphore, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

L'équipe de l'UMQ travaille au quotidien pour :

- Représenter les intérêts de ses membres auprès des gouvernements;
- Offrir un éventail croissant de services et privilèges commerciaux;
- S'assurer que ses membres soient les mieux informés du monde municipal via ses publications, activités et formations.

Dans le cadre de sa planification stratégique, l'UMQ s'engage à :

- Assurer un leadership fort;
- Valoriser l'expertise de l'équipe et des membres et contribuer au développement de leur plein potentiel;
- Offrir un service à valeur ajoutée;
- Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes;
- Valoriser la démocratie municipale.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est représentée au sein du comité avisé du directeur général de l'UMQ.

De plus, l'UMQ offre à ses membres une gamme diversifiée de produits et services développés expressément pour accompagner les élu(e)s et les gestionnaires municipaux dans leurs démarches vers une gestion municipale saine, efficace et efficiente. Les municipalités membres de l'Union réalisent d'importantes économies qui, très souvent, dépassent le montant de leur cotisation annuelle.

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) rassemble plus de 2 000 gouvernements municipaux à l'échelle nationale, représentant plus de 90 % de la population canadienne de chaque province et territoire. Fondée en 1901, la FCM représente les intérêts des municipalités en s'assurant que les besoins de leurs résidents soient pris en compte dans les politiques et programmes fédéraux. Chacun des membres contribue à augmenter l'influence de sa voix auprès du gouvernement fédéral.

Ce que fait la FCM au nom de ses membres :

- Elle rassemble les gouvernements municipaux de toutes tailles. La FCM est reconnue au pays comme étant la voie nationale des municipalités;
- Elle influence les priorités fédérales afin d'obtenir des investissements répondant aux priorités des municipalités canadiennes;
- Elle offre à ses membres des outils spécifiques à haute valeur ajoutée par des analyses stratégiques ciblées (budgets, élections, etc.), des informations et des outils nécessaires pour pouvoir affronter les nouveaux enjeux avec confiance;
- Elle renforce les capacités locales dans des domaines aussi variés que le développement durable, la réconciliation, la gestion des actifs ou le développement économique local, que ce soit grâce à des programmes, des formations ou des ressources;
- Elle représente les intérêts municipaux auprès du gouvernement fédéral. De plus, le Fonds de défense juridique permet d'intervenir et de défendre les compétences municipales dans des causes fédérales établissant des précédents pour le secteur;
- Elle favorise les échanges entre les élus municipaux, notamment à son congrès annuel, ses conférences ou ses webinaires.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges participe à ces efforts en tant que membre de la Fédération canadienne des municipalités.

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est la seule mutuelle d'assurance propriété du monde municipal québécois. Créée en 2003, la Mutuelle des municipalités du Québec assure plus de 80 % des municipalités québécoises. Seule mutuelle d'assurance de dommages entièrement dédiée au monde municipal, la Mutuelle des municipalités du Québec propose des solutions d'assurance complètes et novatrices en plus d'accompagner les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales dans la réduction des risques liés à leurs activités.

Créée par les municipalités québécoises dans un élan de prise en charge visant à leur garantir un accès à de l'assurance au meilleur coût possible, elle détient une expertise lui permettant de développer des produits et des services du domaine de l'assurance, de la gestion des risques et de la réclamation.

ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une coalition de maires et d'élus locaux qui entendent, pour l'avenir de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, une eau saine, une vitalité économique et un cadre de vie de qualité où tous peuvent bénéficier de cette réserve en eau potable. Par l'adoption de mesures appropriées et en misant sur l'atteinte de résultats concrets, les maires et mairesses impliqué(e)s pourront informer leurs citoyens, collaboreront avec les divers paliers de gouvernements et travailleront avec les chefs de file de différents secteurs d'activités afin de promouvoir une gestion adéquate de ce grand bassin et d'assurer le meilleur avenir possible pour cette ressource en eau douce et ainsi contribuer à la prospérité des populations qui en bénéficient.



En intégrant leurs agendas environnementaux, sociaux et économiques, les gouvernements locaux aident à protéger une ressource qui représente environ 20 % de l'approvisionnement mondial en eau douce de surface, qui fournit de l'eau potable à 40 millions de personnes et qui forme la pierre d'assise sur laquelle repose l'économie de la région.

Carte de la région des Grands Lacs et Saint-Laurent, Environnement Canada

GOVERNANCE

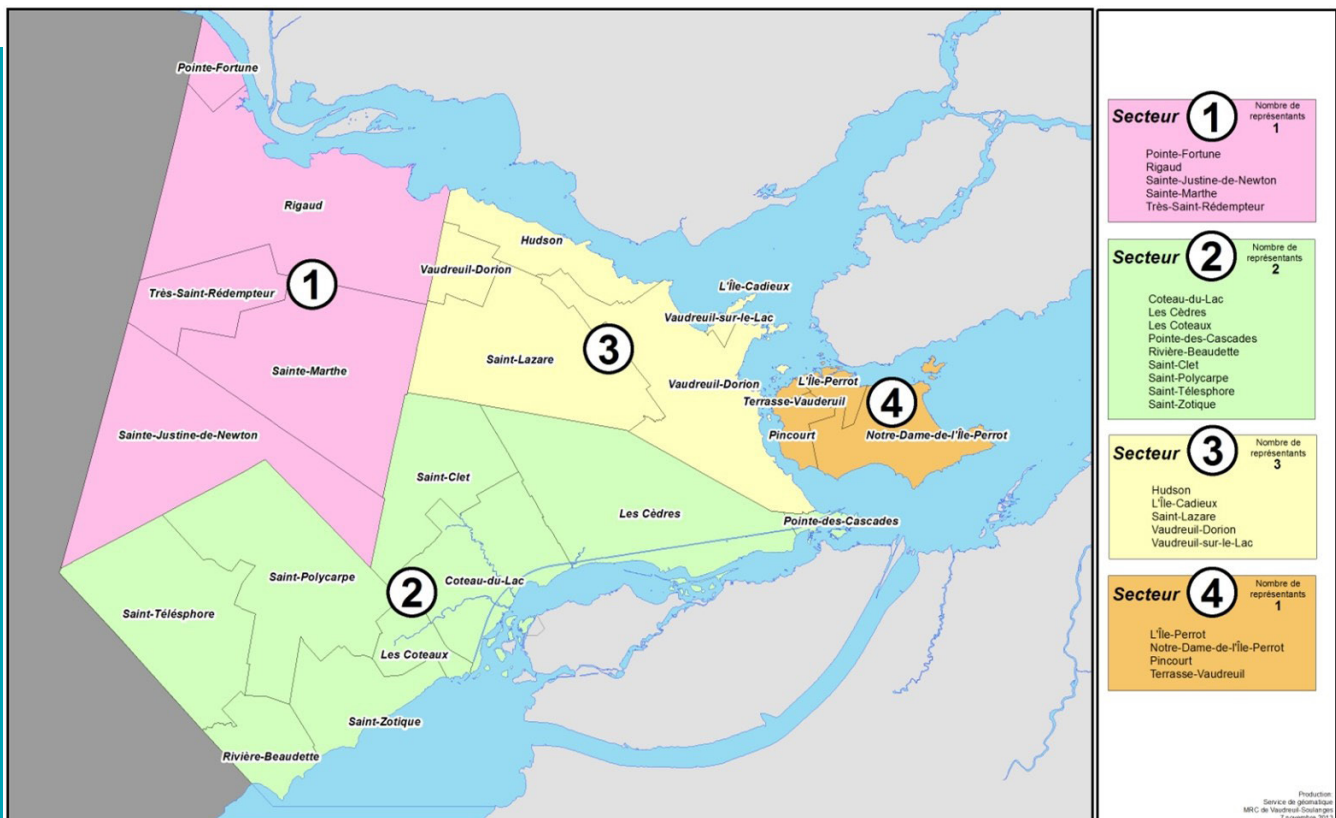
La gouvernance de la MRC s'articule autour de deux instances ainsi que de tables et de comités. Tout d'abord, le conseil de la MRC est le lieu de toutes les décisions. Le conseil peut déléguer ses compétences au comité administratif (CA), qui jouit alors de tous ses pouvoirs et privilèges. Par la loi, le CA ne peut que traiter les demandes financières de moins de 25 000 \$. Les comités et les tables de travail, à la demande du conseil, examinent les questions en profondeur et font leurs propositions au conseil, notamment par le dépôt de leurs comptes rendus et en proposant des résolutions à être adoptées au comité administratif ou au conseil. Entre les séances du conseil, le comité administratif est décisionnel et entérine généralement des questions d'ordre administratif et les résolutions ont effet comme si elles avaient été adoptées par le conseil.

CONSEIL

Le conseil de la MRC est composé de 23 municipalités. Par la Loi, à la table du conseil doivent siéger le préfet ou la préfète, le préfet suppléant ou la préfète suppléante, 21 maires et mairesses, un conseiller municipal ou une conseillère municipale représentant la municipalité du préfet ou de la préfète et le directeur général de la MRC. Les séances sont fixées par des résolutions qui sont publiées.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Par les lettres patentes de la MRC, le comité administratif se compose de neuf membres choisis parmi les maires ou mairesses du conseil de la MRC, soit le préfet ou la préfète, le préfet suppléant ou la préfète suppléante et sept maires ou mairesses élu(e)s par secteur.



Secteurs d'élection du Comité administratif de la MRC

TABLES ET COMITÉS DE LA MRC

Le conseil a le pouvoir de mandater des comités et des tables, composés d'autant de membres qu'il juge convenable, avec le pouvoir d'examiner et d'étudier une question. Les comités et les tables rendent compte de leurs travaux au conseil ou au CA.

Voici la liste des comités et tables de la MRC :

- Comité des bâtiments;
- Comité de sécurité publique;
- Comité consultatif agricole;
- Comité de la fibre optique;
- Table des ressources humaines;
- Table régionale d'aménagement;
- Comité de sécurité incendie et civile;
- Table de développement économique;
- Conseil d'administration du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges;
- Table d'analyse du budget et des grands dossiers;
- Comité de la cour municipale régionale;
- Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges
- Comité Info territoire;
- Conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges;
- Comité de suivi des plans de gestion des matières résiduelles;
- Table territoriale sur la politique de développement social durable;
- Table du canal de Soulanges;
- Table territoriale en transport;
- Table de communications;
- Table de l'eau;
- Table des finances ;
- Table des technologies de l'information.

RÔLE DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Les élu(e)s siégeant à la table du conseil sont tous des maires ou mairesses sauf le représentant de la municipalité du préfet ou de la préfète, qui doit être un conseiller municipal. À la MRC, les élu(e)s agissent à titre de conseillers régionaux. Cela signifie que le gouvernement les a investis dans ce rôle de conseiller régional afin qu'ils ou qu'elles agissent à titre de décideurs à la MRC et qu'à ce titre, ils sont souverains dans leurs décisions.

Les conseillers régionaux sont nommés par le gouvernement pour siéger au conseil de la MRC avec tous les pouvoirs nécessaires et l'autorité pour prendre des décisions. Ainsi, ils n'ont pas à obtenir l'approbation du conseil de leur municipalité afin de prendre des décisions à la MRC. Comme la MRC est une municipalité au sens de la loi, les conseillers régionaux défendent les intérêts de la région et des citoyens comme si la MRC était une seule entité.

Une municipalité locale peut nommer parmi les membres de son conseil un substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance du poste. Pour ce faire, elle doit envoyer une résolution adoptée par leur conseil à la MRC.

Les membres traitent l'ensemble des sujets qui sont de la compétence de la MRC, des demandes des municipalités et des enjeux d'intérêt régional.

RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2021

La rémunération des élu(e)s est fixée par règlement de la MRC. La rémunération est indexée, pour chaque exercice financier, selon le pourcentage correspondant au taux d'augmentation selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada disponible au 1^{er} janvier de chaque année.

	Par mois en 2021	Rémunération Règlement 243 au 1 ^{er} janvier 2021
Traitement du préfet	10 343,25 \$	124 119,00 \$ <i>Incluant conseil et comité administratif</i>
Traitement du préfet suppléant	3 035,67 \$	36 428,00 \$ <i>Incluant conseil et comité administratif</i>
Conseil		
- Préfet		- \$
- Préfet suppléant		- \$
- Autres membres élus		342,00 \$
Comité administratif		
- Préfet		- \$
- Préfet suppléant		- \$
- Autres membres élus		264,00 \$
Comités membres		182,00 \$
Comités président		316,00 \$
Table des préfets et élus de la Couronne Sud		
- Membre représentant	726,50 \$	8 718,00 \$
Table de concertation des préfets de la Montérégie		
- Membre représentant	726,50 \$	8 718,00 \$
Comités membres		264,00 \$
Comités président		441,00 \$

Note : Indexation exercice financier 2021 Gazette Officielle 2.093 %



RÔLE DU PRÉFET OU DE LA PRÉFÈTE ET DU PRÉFET SUPPLÉANT OU DE LA PRÉFÈTE SUPPLÉANTE

Le préfet ou la préfète est élu(e) par ses pairs tous les deux ans. Cette élection est effectuée par scrutin secret lors de la séance du conseil du mois de novembre. Le préfet ou la préfète agit comme chef du conseil qu'il préside. Il préside également le comité administratif. Son rôle s'apparente ainsi à celui du maire ou d'une mairesse d'un conseil de ville. Le préfet ou la préfète a un double rôle : chef politique du conseil de la MRC et préside les assemblées du conseil et possède un vote prépondérant. Le préfet ou la préfète a donc un devoir de neutralité et doit s'assurer que tous les conseillers ou conseillères puissent prendre la parole et émettre des commentaires. Le préfet ou la préfète exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires et les officiers de la MRC. Il veille également à ce que les revenus de la MRC soient perçus et dépensés suivant la loi, voit à l'accomplissement fidèle et impartial des règlements et des résolutions et communique aux membres du conseil les informations et les recommandations qu'il croit convenables dans l'intérêt des municipalités ou de la population du territoire.

Le préfet suppléant ou la préfète suppléante est nommé(e) par les membres du conseil tous les deux ans au mois de novembre. Il remplace le préfet ou la préfète en son absence ou en incapacité d'agir, en remplissant les fonctions de celui-ci ou de celle-ci. Il est important de souligner que le préfet suppléant ou la préfète suppléante n'est pas un préfet adjoint ou une préfète adjointe.

RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général est chargé de l'administration de la MRC. Il assure les communications entre le conseil, le comité administratif, les comités, les tables et les employés. Il joue un rôle de soutien et de conseiller auprès des élu(e)s. Il assiste aux séances du conseil et du comité administratif. Il fait rapport aux membres de l'exécution des décisions, des règlements et des sujets d'intérêts portés à sa connaissance. Il procède à l'examen des plaintes et des réclamations. Il a le devoir d'assurer la gestion optimale des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières de la MRC. Il est responsable de la gestion par projet et de la mise en œuvre des orientations et des interventions des services. Il assume les activités reliées à la préparation du budget ainsi qu'au suivi et au contrôle des dépenses.

PROCESSUS ÉLECTORAL

Élection du préfet ou de la préfète

1. Dispositions légales applicables

L'élection du préfet ou de la préfète doit satisfaire aux exigences de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

210.26. *Sous réserve de l'article 210.26.1, le préfet est élu, par les membres du conseil, parmi ceux qui sont des maires.*

Cette élection est faite au scrutin secret lors d'une séance du conseil.

Chaque membre remplit autant de bulletins de vote qu'il a de voix selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Le secrétaire-trésorier préside la séance tant que le préfet n'a pas été élu. Il établit le processus de mise en candidature et de vote. Sous réserve du décret constituant la municipalité régionale de comté, il proclame élue la personne qui obtient au moins le nombre de votes qui correspond à la majorité absolue des voix qui sont attribuées aux membres du conseil selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il procède à autant de tours de scrutin qu'il est nécessaire pour élire un préfet; il peut, au début de la séance, établir des règles pour que le nombre de candidats diminue à chaque tour.

Toutefois, au début de la séance, le conseil peut prévoir dans quelles circonstances, en cas d'égalité en tête à la suite d'un tour de scrutin, on procède à un tirage au sort plutôt qu'à un autre tour. Si les circonstances ainsi prévues se présentent, le secrétaire-trésorier établit le processus de tirage au sort, procède à ce tirage et proclame préfet le maire que le sort favorise.

2. Procédures d'élection

2.1 Ouverture de la séance du conseil qui est présidée par le directeur général jusqu'à l'élection du préfet ou de la préfète.

2.2 Résolution du conseil acceptant la procédure applicable en cas d'égalité (tirage au sort).

2.3 Période de mises en candidature et de vote au poste de préfet ou préfète:

i. Les candidat(e)s intéressé(e)s se manifestent et s'expriment à tour de rôle (ordre alphabétique de leur nom de famille);

ii. Les votes se font sur des bulletins de vote spécialement préparés à cet effet;

iii. Chacun des membres du conseil a droit à un vote (un membre du conseil égale un vote), à l'exception du maire de Vaudreuil-Dorion qui en possède trois et de la mairesse de Saint-Lazare qui en possède deux en vertu du décret de constitution de la MRC;

iv. Le dépouillement est effectué par le directeur général en la seule présence des scrutateurs et les résultats du vote (nombre de voix).

2.4 Résultats possibles du vote :

i. S'il y a qu'une seule personne intéressée, elle est déclarée élue;

ii. S'il y a deux (2) personnes et plus, la personne qui obtient la majorité absolue des voix est déclarée élue;

iii. Si aucune personne n'obtient la majorité absolue, seules les deux (2) personnes ayant obtenu le plus de voix sont conservées et un deuxième tour de scrutin est fait en vue de les départager;

iv. Cette procédure est faite jusqu'à ce qu'un préfet puisse être élu à la majorité absolue. Si plusieurs tours de scrutin sont requis, la séance pourra être suspendue pour la période établie par le conseil et même ajournée à un jour subséquent.

2.5 Procédure en cas d'égalité :

i. S'il y a deux (2) personnes à égalité, un nouveau tour est effectué afin de les départager;

ii. Si l'égalité persiste, le choix du préfet ou de la préfète se fait par tirage au sort, auquel cas le nom des deux (2) personnes est déposé publiquement dans une capsule et le tirage est fait en public par un élu ou une élue.

Nomination du préfet suppléant ou de la préfète suppléante

1. Dispositions légales applicables

La nomination du préfet suppléant ou de la préfète suppléante doit satisfaire aux exigences de l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

198. *Le conseil nomme parmi ses membres un préfet suppléant, lequel, en l'absence du préfet ou pendant que la charge est vacante, remplit les fonctions de préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations reliés. Le préfet suppléant est choisi parmi les maires.*

La résolution qui nomme le préfet suppléant doit donc être adoptée à la double majorité des voix par le conseil des maires. La résolution sera adoptée par le conseil de la MRC après qu'un préfet aura été déclaré élu. Toutefois, on procède à un simulacre électoral en fonction de la procédure établie pour l'élection du préfet.

Nomination des autres membres du comité administratif avec des bulletins de votes tenant compte de la double majorité.

Les autres membres du comité administratif doivent également être nommés par une résolution du conseil des maires adoptée à la double majorité des voix, selon la même procédure que celle du préfet suppléant ou de la préfète suppléante.

Toutefois, on procède à un simulacre électoral en fonction de la procédure établie comme suit :

- *L'élection a lieu par secteur et en bloc. Les candidats ayant obtenu le plus de votes par secteur sont déclarés élus.*

- *Par ailleurs, tous les membres du conseil votent pour chacun des sept (7) postes qui se répartissent ainsi :*

- *Un poste dans la catégorie numéro 1;*
- *Deux postes dans la catégorie numéro 2;*
- *Trois postes dans la catégorie numéro 3;*
- *Un poste dans la catégorie numéro 4.*

- *On procède à l'élection des candidats par catégorie selon l'ordre suivant : catégorie 1, catégorie 2, catégorie 3 et catégorie 4.*

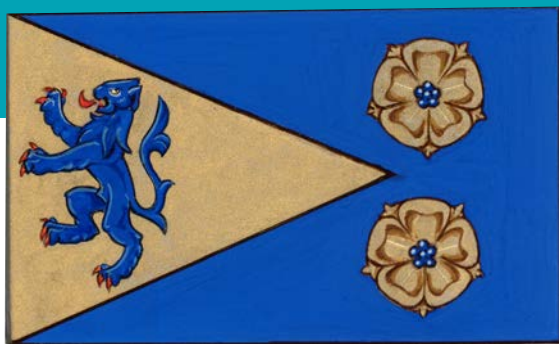
- *L'élection s'effectue par catégorie, poste par poste.*

Nomination des membres des tables et comités de la MRC

La nomination des membres des tables et comités de la MRC se fait avec des bulletins de votes tenant compte de la double majorité selon une procédure similaire à celle du préfet suppléant ou de la préfète suppléante. Toutefois, on procède à un simulacre électoral en fonction d'une procédure établie similaire.

ARMOIRIES

Les armoiries de notre MRC ont été officiellement homologuées par l'Autorité héraldique du Canada le 15 février 2013, puis adoptées le 22 août 2013 par le conseil. Elles constituent une marque distinctive de notre collectivité territoriale. Nos armoiries nous rappellent de manière symbolique notre passé, nous décrivent notre présent et nous donnent une indication de ce à quoi nous tendons pour l'avenir. La devise « Planifier, concerter, agir » résume les mandats, la mission et la vision de la MRC.



SYMBOLISME

Armes : Le lion est repris des armes de Philippe de Rigaud, premier seigneur de Vaudreuil, tandis que les roses prenaient place dans les armes de Pierre-Jacques de Joybert, premier seigneur de Soulanges. La pointe représente le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui a la forme d'un triangle et qui symbolise la porte d'entrée de Montréal par l'ouest. La pointe rappelle également le mont Rigaud, la seule montagne du territoire. Le bleu représente la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent qui bordent le territoire de la MRC au nord et au sud. Il symbolise également le canal de Soulanges, qui servit à la navigation du Saint-Laurent entre 1899 et 1959.

Cimier : Le castor rappelle que le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges fut largement exploité durant l'âge d'or de la traite des fourrures, au 18^e siècle. La couronne fleurdelisée symbolise son passé seigneurial. Le micocoulier occidental est l'emblème floral officiel de la MRC.

Supports : Le cheval symbolise les nombreuses fermes équestres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Le chevreuil est indigène à la région. La terrasse de blé rappelle les territoires agricoles de la MRC alors que la bande bleue représente la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent bordant le territoire de la MRC au nord et au sud.



Devise :
PLANIFIER, CONCERTER, AGIR

UTILISATION

En raison de son caractère officiel et protocolaire, les armoiries de la MRC de Vaudreuil-Soulanges servent à désigner le préfet, les membres du conseil, ainsi que la direction de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Ces derniers doivent toutefois obtenir l'autorisation du préfet avant de les utiliser dans le cadre de communications officielles. L'usage des armoiries officielles est réservé aux fonctions ou événements protocolaires.

LA MRC EN UN CLIN D'ŒIL

Guidée par la volonté des élu(e)s de la MRC de contrôler leur développement et d'offrir à leur population de plus de 150 000 habitants une qualité de vie et un territoire d'une grande vitalité en respect des lois et des règlements en vigueur, la MRC coordonne des actions régionales selon quatre sphères : la planification, le développement, les services aux municipalités et les services aux citoyens.

PLANIFICATION

- Schéma d'aménagement et de développement;
- Plans de gestion des matières résiduelles;
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Services d'urgence en milieu isolé;
- Politique culturelle dans la voie du développement durable;
- Politique de l'arbre et des boisés;
- Politique de développement social durable;
- Politique relative à la gestion des cours d'eau;
- Plan de développement de la zone agricole.

DÉVELOPPEMENT

Fonds

- Fonds de développement des communautés;
- Fonds de développement des territoires;
- Fonds de soutien à l'innovation culturelle;
- Fonds de soutien à l'innovation touristique;
- Fonds de développement des entreprises d'économie sociale;
- Fonds disponibles au conseil de la MRC pour soutenir les projets structurants;
- Fonds local d'investissement;
- Fonds jeunes promoteurs;
- Fonds de la Politique de développement social durable;
- Taxe sur les carrières et sablières.

Organismes

- Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV);
- Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS);
- Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS);
- Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS).



www.mrcvs.ca



Dans les pages qui suivent, vous aurez un aperçu de nos différents services et des projets que nous mettons en oeuvre.

SERVICES AUX MUNICIPALITÉS

- Info territoire;
- Maison du patrimoine;
- Réseau de télécommunications en sécurité incendie;
- Service d'évaluation foncière (service externe);
- Réseau de fibre optique pour huit municipalités (Coteau-du-Lac, Rigaud, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-Dorion);
- Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;
- Programme d'assurance collective.

SERVICES À LA POPULATION

- Cour municipale régionale;
- Réseau de quatre écocentres;
- Collecte des matières recyclables;
- Entretien des cours d'eau;
- Appels 9-1-1, 3-1-1, 2-1-1;
- Programmes d'amélioration de l'habitat;
- Logement social;
- Sûreté du Québec;
- Cadets de la Sûreté du Québec;
- Anges des parcs.



LES SERVICES DE LA MRC

DIRECTION GÉNÉRALE



L'équipe de la direction générale est chargée de mettre à exécution les décisions du conseil et du comité administratif.

Nous effectuons un suivi des comités et tables de la MRC en plus de nous assurer que les élu(e)s désigné(e)s à ces tables aient toute l'information pour pouvoir analyser les dossiers en profondeur et prendre des décisions éclairées.

Nous avons pour mandat de maximiser les ressources allouées annuellement au budget afin de réaliser les mandats octroyés par le conseil et le comité administratif. La direction générale est disponible pour les élu(e)s afin de mettre en place une plateforme vivante d'échanges pour que chacun(e) y trouve son compte.

Dans les pages qui suivent, vous aurez un aperçu de nos différents services et des projets que nous mettons en œuvre.



EN CHIFFRES

- Mise en œuvre de plus de **1 000 résolutions** du conseil et du CA;
- Coordination des **22 comités et tables de la MRC**;
- Dans la dernière année, la MRC a réalisé **30 projets** dont 26 qui se déroulaient sur plus d'une année. Ces projets ont mobilisé **5 250 heures**, et ce, parmi tous les services de la MRC.

RÉCEPTION ET SECRÉTARIAT

L'équipe de réception et de secrétariat fournit un soutien administratif aux gestionnaires et aux professionnels et offre un service à la clientèle externe de la MRC notamment aux citoyens et aux municipalités du territoire. Les membres de cette équipe sont impliqués dans la coordination et le bon fonctionnement des différents services et ont la responsabilité de tâches spécifiques liées aux multiples projets internes, municipaux et régionaux sous la responsabilité de la MRC.

En plus des compétences habituelles reliées à la fonction, les membres de l'équipe de réception et de secrétariat doivent détenir des compétences organisationnelles supérieures, une capacité à travailler dans un milieu en constante mouvance et d'exécuter un nombre élevé de tâches administratives avec rapidité, qualité et précision.

COMPTABILITÉ

Possédant une grande expertise et faisant preuve d'un grand professionnalisme, l'équipe de la comptabilité est principalement responsable du bon fonctionnement des opérations comptables de la MRC, de la CMR et de la Société de gestion des matières résiduelles (SGMR), le tout conformément aux principes comptables généralement reconnus. L'équipe de la comptabilité s'occupe également des opérations financières du Réseau des écocentres de la région, de la gestion et de la facturation aux municipalités des bacs de collecte sélective.

De plus, nous offrons un soutien administratif à l'ensemble des employés de l'organisation. Nous accompagnons tous les services dans les étapes de la préparation de leur budget et après une vérification pointue, nous procédons à l'équilibre du budget entre les revenus et les dépenses afin de produire les quotes-parts par partie pour chacune des municipalités. Mensuellement, un contrôle financier est effectué par poste budgétaire afin de respecter le budget adopté. Chaque dépense doit faire l'objet d'une autorisation (bon de commande, résolution, contrat, etc.).



EN CHIFFRES

- Le **budget 2021** de la MRC et la CMR se chiffre à **33 053 140 \$**;
- Le budget comprend **15 parties** et plus de **450 postes budgétaires**;
- Le budget 2021 de la **SGMR** se chiffre à **116 670 \$**;
- En 2020, les **programmes de rénovation** ont permis d'engager un montant financier de **128 987 \$**;
- En 2021, la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes a permis de percevoir des **taxes municipales et scolaires** pour un montant de **245 417 \$**.



Contrairement aux municipalités locales où les revenus proviennent essentiellement de taxes foncières et de tarifs calculés à la porte ou à la valeur foncière, le budget de la MRC est divisé en 15 parties différentes qui ont chacune une méthode de calcul permettant une répartition équitable des charges selon les municipalités, les subventions et les services reçus. Ainsi, les charges liées à la collecte des matières recyclables sont réparties selon le nombre d'unités desservies, les charges en aménagement du territoire sont liées à la valeur foncière et celles liées à l'Info territoire sont réparties à l'utilisation, selon trois catégories d'utilisateurs.

Les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement selon tout critère qu'elle détermine par règlement et qui peut varier selon la nature de la dépense. Les parties du budget sont adoptées séparément. Les membres du conseil pouvant adopter une partie du budget sont les personnes étant habilitées à voter sur cette partie.

COMMUNICATIONS

L'équipe des communications est responsable de la gestion de l'image de l'organisation, de la promotion de la région, de la diffusion de l'information aux différents publics cibles, et du conseil stratégique communicationnel auprès des différents services de la MRC selon les dossiers et enjeux en cours. Les communications de la MRC sont une pierre angulaire de la réussite de l'ensemble des projets régionaux, métropolitains, provinciaux et nationaux. L'équipe doit composer avec un large éventail de problématiques et de publics et est ainsi appelée à adapter les stratégies à chacun des dossiers. Elle doit intervenir sur les sujets d'actualité et assurer le suivi auprès de la population, des municipalités, ministères, organismes et mandataires des gouvernements provinciaux et fédéraux.

L'équipe participe à la rédaction des divers mémoires produits par la MRC et à la préparation des interventions en commission parlementaire afin de défendre les intérêts de la région et de ses municipalités, et de positionner la MRC et ses élus face aux enjeux d'importance. Le service des communications produit le rapport annuel intitulé Les Réalisations, la plus belle carte de visite de la MRC.

L'équipe des communications accompagne également les porte-paroles de la MRC, qu'ils soient des élus, des membres de la direction ou des employés, dans la préparation de leurs présentations, allocutions ou interventions publiques.



EN CHIFFRES

En 2020

- Plus d'une **trentaine de communiqués de presse** ont été diffusés;
- Production de plus de **15 capsules vidéo** de sensibilisation en collaboration avec l'équipe de l'**environnement**;
- Le **site internet de la MRC** a été visité par **60 949 personnes**;
- Les **Réalisations 2020** de la MRC de Vaudreuil-Soulanges compte **120 pages**.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines est responsable de négocier, gérer et assurer le suivi de la convention collective des employés ainsi que de la Politique de travail des employés-cadres. Il a le mandat de recruter, mobiliser, reconnaître et développer le personnel.

Le Service des ressources humaines assume un rôle-conseil et d'accompagnement auprès des gestionnaires et des employés, tout en participant à la gestion stratégique de l'organisation. Il est responsable d'élaborer les programmes et les politiques en gestion des ressources humaines telle que la politique sur le harcèlement et la violence au travail, d'assurer la gestion de différents projets dont le processus annuel de développement des compétences, d'administrer les avantages sociaux, ainsi que d'intégrer les nouveaux employés, et ce, tout en maintenant une culture de collaboration.

Par ailleurs, notre structure organisationnelle a bénéficié grandement de la mise en place du travail en mode projet par des cellules d'expertises, l'automatisation de nos processus et de nos outils BI (bureau intelligent) générant ainsi une efficacité inégalée aux équipes de la MRC.



EN CHIFFRES

- La MRC chapeaute le **régime de l'assurance collective** du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui compte **20 entités** (la MRC, 15 municipalités, deux régies et deux organismes de la région).



COUR MUNICIPALE RÉGIONALE (CMR)

La cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est un service de justice de proximité traitant tous les constats d'infraction émis sur le territoire en matières pénales, en vertu du Code de la sécurité routière, de la *Loi sur les véhicules hors route*, de la *Loi sur les propriétaires et exploitants de véhicules lourds* ainsi que des règlements municipaux. Les constats d'infraction sont donnés par la Sûreté du Québec ainsi que par les inspecteurs et patrouilleurs municipaux. La CMR traite également tous les constats d'infraction liés au *Code de la sécurité routière* émis sur les routes numérotées pour le directeur des poursuites criminelles et pénales, à l'exception des constats émis sur les autoroutes. La CMR reçoit occasionnellement dans sa salle de cour les services itinérants des petites créances de la Cour du Québec pour la région de Vaudreuil-Soulanges.

Les commis à la cour sont responsables du traitement des constats d'infraction, incluant les paiements, la perception et le service à la clientèle.

Les greffières-audiencières sont responsables des séances de la cour auxquelles elles participent et en assurent le suivi à la suite des jugements rendus. L'honorable juge Gilles Chaloux préside les séances de la cour depuis 2013.

La greffière adjointe assure le lien entre les divers intervenants, dont le juge, les juges suppléants, les policiers, les avocats et le ministère de la Justice.

La technicienne juridique collabore avec les greffières-audiencières et la greffière adjointe. Elle prépare, entre autres, tous les dossiers à être présentés devant le juge et assure la mise à jour des règlements municipaux dans le système de la cour.

Enfin, le rôle de la greffière est d'assurer le respect des lois et des règlements auxquels doivent se conformer les décisions prises par le conseil, le comité administratif et la direction générale. Elle est également responsable des demandes d'accès à l'information, des archives, des appels d'offres et de l'adjudication des contrats. Elle est aussi responsable d'appliquer la *Loi sur les cours municipales*, de l'administration de la cour municipale et de la gestion de son personnel.

La greffière et les greffières-audiencières sont également commissaires à l'assermentation.



EN CHIFFRES

En 2020

- Tenue de **146 séances** de la cour;
- Traitement de **7 324 dossiers** dont **4030 causes entendues**;
- Traitement de **21 648 constats**.



COUR MUNICIPALE
RÉGIONALE

VAUDREUIL
SOULANGES

GESTION DOCUMENTAIRE

La gestion documentaire consiste à prendre en charge tout ce qui a trait aux documents administratifs produits ou reçus à l'intérieur d'une organisation, depuis leur création jusqu'à leur destruction. La MRC de Vaudreuil-Soulanges a opté pour une gestion centralisée cohérente et uniforme des dossiers de sorte que la technicienne en gestion documentaire est la seule personne assurant la gestion de tous les documents produits ou reçus par l'organisation.

Le travail de la technicienne consiste à gérer les documents, mais également à offrir un service conseil aux professionnels de la MRC et de la CMR sur la tenue des dossiers. Cette assistance aux responsables de dossiers peut se traduire par une aide ponctuelle pour rassembler tous les dossiers existants sur un sujet donné. Elle travaille de concert avec les professionnels afin de colliger tous les documents qui constitueront les dossiers en processus de création.

De plus, la technicienne s'assure auprès de ses collègues de recevoir tous les documents justifiant l'octroi de contrats ainsi que les documents afférents, elle les répertorie dans un fichier électronique et en assure la mise à jour. En temps et lieu, elle fait un rappel aux professionnels sur les actions à poser pour répondre aux exigences légales. Les dossiers créés et gérés par le service de la gestion documentaire répondent aux standards légaux dictés par la *Loi sur les archives* et la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En vertu de cette dernière, les citoyens ont un accès à l'information contenue dans les dossiers selon les paramètres définis par la loi.



EN CHIFFRES

- **Nombre de dossiers dans la voûte :**
7 440 (actifs); 618 (semi-actifs); 7 517 (archivés).

- **Le plus vieux document de la MRC date de 1791!**

Il s'agit d'une carte de la région de Vaudreuil-Soulanges dessinée à la suite d'une requête des seigneurs Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil et Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière pour fixer la frontière médiane entre les seigneuries de Soulanges et de Vaudreuil.

Sous la carte est inscrit le procès-verbal du 18 septembre 1790 concernant les opérations d'arpentage réalisées par le notaire et arpenteur Pierre-Rémi Gagnier ayant mené à l'établissement de cette frontière.

La carte est conservée au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges à titre de document à valeur historique et patrimoniale.

- La MRC possède **sept mètres linéaires de documents** à valeur **patrimoniale** étant conservés au **Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges**.



INFO TERRITOIRE

L'équipe du service Info territoire, composée de deux spécialistes et de deux techniciennes en géomatique, offre un service de géomatique aux municipalités de la région en plus de répondre à l'ensemble des demandes des professionnels de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Ainsi, la MRC a développé un pôle d'expertise régional dans le domaine de l'information territoriale ayant favorablement contribué à la gestion urbanistique et aux infrastructures municipales.

Le service Info territoire accompagne les municipalités de multiples façons, que ce soit au niveau de l'acquisition de données, du traitement de bases de données, de la collaboration à des projets municipaux, de l'analyse spatiale, de l'expertise-conseil, du service de GPS, du service de numérisation/impression, de la cartographie des bâtiments en 3D, de la formation pour les outils en géomatique, de la gestion/administration des données ou encore de la composition cartographique, et ce, pour les différents services municipaux tels que l'urbanisme, les travaux publics, les voiries, les services techniques, les loisirs, les directions générales, les services incendie, le développement économique, etc. L'équipe de géomatique met l'accent sur la fiabilité, l'actualisation et l'exhaustivité de l'information géographique en appui aux prises de décisions des gestionnaires et des professionnels municipaux. Par ailleurs, un comité Info territoire formé de représentants par secteurs de la MRC a été mis sur pied afin de veiller au bon déroulement de l'entente de services. Les membres du comité identifient et analysent les besoins des municipalités, formulent des recommandations au conseil de la MRC et déploient des stratégies en ce qui a trait à l'information territoriale régionale.

Le service Info territoire répond également aux besoins de la MRC en matière d'aménagement du territoire, de sécurité civile et incendie, d'évaluation foncière, de développement social durable, de patrimoine bâti, de cours d'eau et d'environnement, pour ne nommer que ceux-ci.



EN CHIFFRES

- À ce jour, plus de **350 comptes utilisateurs** de la plateforme de diffusion des **données cartographiques** sont utilisés par un plus grand nombre encore de professionnels et de décideurs;
- Afin de permettre une meilleure connaissance du territoire, plus de **1 300 couches thématiques** diffusées via une plateforme web est **maintenue à jour**;
- Plus de **200 demandes municipales** sont traitées annuellement;
- **Dix projets de modernisation de gestion des données d'infrastructures municipales** sont présentement en cours.



Le service Info territoire collabore de très près à plusieurs projets régionaux majeurs notamment la révision du schéma d'aménagement du territoire de 3^e génération, la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la gestion des maisons du patrimoine, le plan régional des milieux humides et hydriques, la relocalisation de l'écocentre sur l'Île Perrot et la gestion et l'administration des cours d'eau.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'équipe du service de l'aménagement du territoire s'assure de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents de planification et de certaines des politiques de la MRC, dont le Schéma d'aménagement révisé (SAR), le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH), la Politique de l'arbre et des boisés (PAB) et le Plan de développement de la zone agricole (PDZA). La mise en valeur du territoire régional est l'un des principaux objectifs de ce service.



EN CHIFFRES

Le **10 mai 1990** souligne l'entrée en vigueur du tout **premier schéma d'aménagement de la MRC** et en 2004 avait lieu sa première révision. La date du 21 juillet 2021 souligne, quant à elle, la date d'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé troisième génération (SADR3) qui était en élaboration depuis 2015.

Le schéma d'aménagement et de développement sert à harmoniser la planification du territoire des municipalités faisant partie de la MRC, mais également à harmoniser le territoire avec les MRC voisines. C'est un outil de :

- **connaissance**, pour les élu(e)s et les citoyen(ne)s, il informe sur les enjeux particuliers et les principales caractéristiques socioéconomiques et physiques du territoire;
- **concertation** entre les municipalités, la MRC, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le gouvernement afin d'avoir une vision commune et défendre des projets;
- **mise en œuvre** qui recense les échéanciers, les partenaires et les diverses modalités de réalisation des projets privilégiés sur le plan régional.

Elle se traduit à travers différents projets, dont la révision du schéma d'aménagement, la mise en valeur du canal de Soulanges ainsi que de la Maison du patrimoine.

Le service accompagne les 23 municipalités du territoire dans leurs divers dossiers d'urbanisme et représente la MRC auprès des ministères, des organismes et des partenaires en siégeant à divers comités externes ou en prenant part à des rencontres portant sur des sujets précis.

L'équipe procède également à l'analyse de conformité des règlements d'urbanisme des municipalités locales au schéma. En 2020, ce sont 61 certificats de conformité au schéma qui ont été délivrés et en date d'octobre 2021, ce sont déjà 73 certificats qui ont été délivrés.

LA MAISON DU PATRIMOINE

La Maison du patrimoine est née de l'opportunité d'une subvention par le ministère de la Culture et des Communications, d'une entente avec la Chaire de recherche du Canada en Patrimoine urbain (ESG-UQAM) pour offrir aux chercheurs et aux étudiants un lieu permettant le développement des savoirs pour la mise en valeur du patrimoine de la région, ainsi que d'un partenariat avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges. Il s'agit d'un lieu de convergence ayant pour objectif d'accompagner et d'outiller les municipalités dans la mise en valeur de leur identité. Le service accompagne et travaille en collaboration avec les municipalités à développer les solutions les mieux adaptées mettant en valeur l'identité unique de leurs milieux de vie tant par l'utilisation et la bonification de l'inventaire du patrimoine bâti, qu'en bonifiant leur réglementation municipale.



LES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

- En 2013, une étape importante de la valorisation du territoire a été franchie. La MRC a déterminé et décrété des équipements régionaux afin d'y concentrer le soutien financier et les efforts de mise en valeur et de développement durable de la région. Ces équipements jouent un rôle fondamental en regroupant les composantes récréotouristiques, culturelles et patrimoniales pour la valorisation du territoire.

Différents **critères** ont été identifiés pour déterminer les équipements régionaux, soient :

- Unicité identitaire, rayonnement et fierté;
- Usage étendu pour tous les citoyens de la région;
- Caractère supra municipal et supra régional;
- Congruent avec les politiques et programmes;
- Retombées touristiques, économiques, sociales, culturelles et/ou patrimoniales;
- Organisme à but non lucratif.

En se basant sur ces critères, la MRC a identifié les **six équipements régionaux** suivants :



Le Parc historique de la Pointe-du-Moulin



Le Maison Trestler



Le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges



Le canal de Soulanges



Le pôle du mont Rigaud



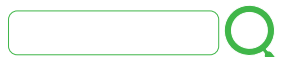
Le Centre d'archives Vaudreuil-Soulanges

ENVIRONNEMENT

L'équipe du service de l'environnement élabore la planification régionale de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la MRC et assure la mise en œuvre des *Plans de gestion des matières résiduelles* auxquels elle est assujettie. L'équipe accompagne aussi les municipalités locales dans la mise en œuvre des différentes mesures qui y sont inscrites. Elle procède aussi à la reddition de comptes auprès des différents ministères en plus d'assurer le suivi des contrats de service relatifs à la gestion du réseau des écocentres et à la gestion des matières recyclables et organiques du territoire. L'équipe travaille également sur le *Plan de réduction des gaz à effet de serre (GES)* de la MRC, en collaboration avec les municipalités et les parties prenantes du territoire, afin de participer aux efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques.



Chaque matière
à sa place !



tricycle-mrcvs.ca



En 2018, l'outil d'aide au tri **Tricycle** a été développé et permet de connaître les différents services offerts sur le territoire pour disposer adéquatement des matières résiduelles.



EN CHIFFRES

Le **réseau des écocentres** de la MRC a permis de **recycler** et de **valoriser** plus de **11 300 tonnes de matières** en 2020 et a accueilli plus de **85 000 visiteurs** en 2020.

- La MRC étant membre du Centre de tri **TRICENTRIS**, ce sont plus de **18 500 tonnes de matières recyclables** que l'organisme a triées, conditionnées et mises en marché en 2020 pour notre territoire.
- L'introduction de la collecte des **matières organiques** en 2018, liée à la collecte des feuilles d'automne, a permis de **détourner 10 800 tonnes de matières organiques** des lieux d'élimination en 2020.
- Avec les efforts de la MRC près de la **moitié des matières résiduelles collectées** sur le territoire en 2020 **ont évité l'enfouissement** grâce aux divers services de **recyclage** et de **valorisation** mis en place sur le territoire.
- Les actions de la MRC ont également permis d'éviter **4 200 tonnes de GES** grâce à la **bonne gestion des matières résiduelles** et à la **participation des citoyens**.

COURS D'EAU

L'équipe des cours d'eau veille au bon écoulement des eaux sur le territoire de la MRC afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. L'équipe assure aussi le respect de la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC et planifie la gestion de l'ensemble des cours d'eau sous la compétence de la MRC.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est la première MRC au Québec à avoir adopté, en l'an 2000, une réglementation régionale sur les cours d'eau. Elle fut également la première MRC à limiter le taux de ruissellement entrant dans un cours d'eau en provenance d'un projet résidentiel ou commercial. De plus, en 2006, lors de l'adoption de la *Politique relative à la gestion des cours d'eau*, la MRC a instauré une méthode avant-gardiste de financement des travaux en établissant une facturation par bassin versant, pondérée par des critères géographiques, unique auprès des MRC du Québec.

La MRC a compétence sur 1 345,5 km de cours d'eau naturels verbalisés. Un cours d'eau verbalisé possède soit un acte d'accord, un règlement ou un procès-verbal. Dans ce procès-verbal, on prévoit les normes d'entretien et de dimensionnement à son égard qui sont utilisées comme valeur de référence.

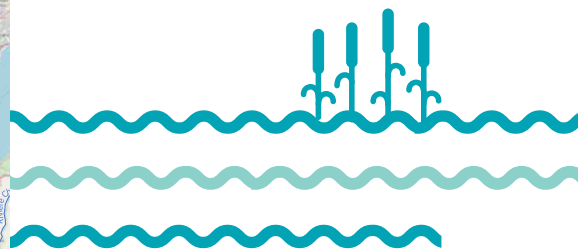
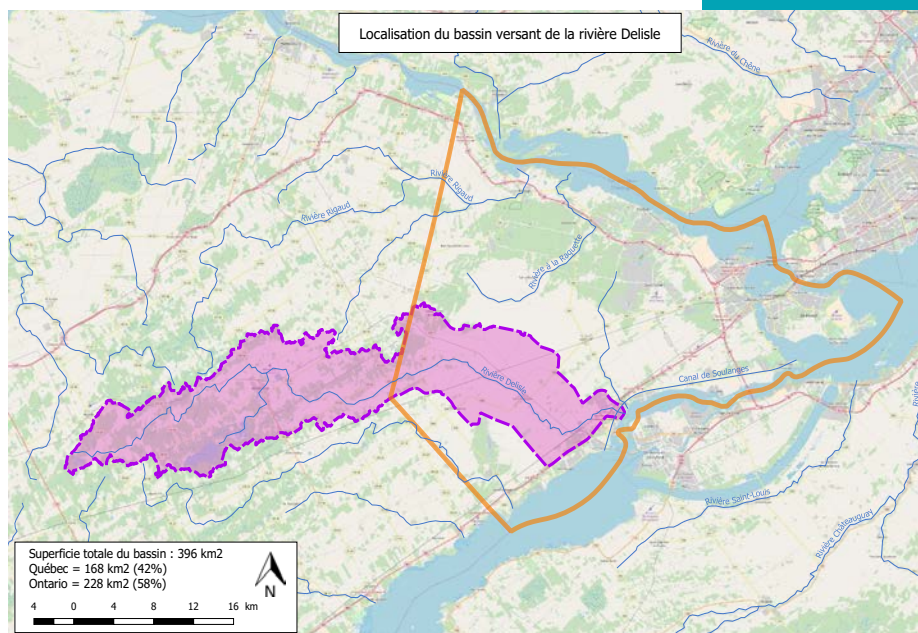


EN CHIFFRES

- Près de **1 400 dossiers** ont été **ouverts** depuis 2006 concernant les cours d'eau.
- Depuis 2006, la MRC a réalisé près de **180 km de travaux d'entretien de cours d'eau** sur son territoire.
- La MRC a émis près de **600 permis** depuis l'adoption de son premier règlement régissant les cours d'eau.

La **rivière Delisle** possède le **plus gros bassin versant de Vaudreuil-Soulanges** avec une superficie totale de **396 km carrés** dans les municipalités agricoles de Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe, Saint-Zotique, Saint-Clet, Les Coteaux et Coteau-du-Lac. La rivière Delisle débute à l'ouest d'Alexandria, en Ontario.

Près de **58 % du bassin versant** se trouve en **Ontario**.



SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

En matière de « sécurité incendie et civile », la MRC de Vaudreuil-Soulanges procure, entre autres, les services pour lesquels elle possède une compétence obligatoire ou déléguée. Il s'agit des services suivants :

- Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;
- Traitement et répartition des appels d'urgence du 9-1-1;
- Radiocommunication;
- Système de sauvetage en milieu isolé;
- Sécurité civile.

Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

La *Loi sur la sécurité incendie* confie aux MRC du Québec la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) qui fixe des objectifs de protection contre les incendies et précise les actions requises pour y arriver sur l'ensemble de leur territoire. Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie actuellement en vigueur est en cours de révision.

Traitement et répartition des appels d'urgence du 9-1-1

La MRC de Vaudreuil-Soulanges possède une compétence déléguée en matière de fourniture de service d'urgence 9-1-1 et ce, en vertu de *L'Entente concernant un projet régional de « Centre d'urgence 9-1-1 »* conclue le 27 octobre 2004 entre les municipalités. L'entente a été modifiée en 2016. Cette entente porte sur le traitement des appels 9-1-1 logés au « *Centre d'urgence 9-1-1* » et destinés aux services de police, de sécurité incendie, d'ambulance et de premiers répondants. Fort de cette compétence, la MRC a accordé la fourniture du service 9-1-1 à la ville de Lévis par une entente d'une durée de sept ans ayant pris effet le 27 juin 2019 se terminant le 27 juin 2026.

Radiocommunication

La MRC de Vaudreuil-Soulanges possède la compétence en matière de radiocommunication en vertu de l'entente du service 9-1-1 conclue entre les municipalités le 27 octobre 2004 et modifiée en 2016. À cet égard, la MRC s'est dotée d'un réseau de radiocommunication composé principalement de deux sites relais, six sites d'antenne et neuf répéteurs. Le réseau de radiocommunication est utilisé principalement par les services de sécurité incendie et les répartiteurs de la Centrale 9-1-1 de la ville de Lévis et ceux du Groupe Alerte Santé.

Système de sauvetage en milieu isolé (SUMI)

La MRC Vaudreuil-Soulanges s'est prévaluée de son statut d'organisation admissible au programme d'aide financière pour organiser sur son territoire la mise en commun d'un système de sauvetage en milieu isolé dans une optique d'optimisation des ressources. Dans ce contexte et sous la coordination du responsable en sécurité incendie et civile, la MRC s'est dotée de six équipes d'intervention hors réseau routier, du matériel et des équipements de sauvetage nécessaires en plus d'une équipe de pilotes de drones qui ensemble couvrent le territoire régional. Les six équipes de sauvetage hors réseau routier de la MRC qui couvrent ensemble la totalité du territoire régional sont constituées de membres des services de sécurité incendie suivants :

- Saint-Lazare;
- Sainte-Marthe;
- Vaudreuil-Dorion.
- Hudson;
- Pincourt;
- Rivière-Beaudette;

L'équipe de pilote de drone est constituée au sein du service de sécurité incendie de L'Île-Perrot.

Sécurité civile

La MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est dotée d'une cellule de coordination régionale en matière de sécurité civile. Le mandat de la cellule de coordination régionale en matière de sécurité civile comporte deux volets. Le premier volet porte sur la planification de la connaissance du risque sur le territoire faisant référence à son identification, son analyse et son évaluation afin de déterminer la vulnérabilité de la région, en référence au document du ministère de la Sécurité publique intitulé « *Gestion des risques en sécurité civile* ». Le deuxième volet fait référence à une situation d'exception à survenir sur le territoire et porte sur la coordination de mesures requises pour combler une demande municipale.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

L'agent de soutien au développement social est responsable de la mise en œuvre de la *Politique de développement social durable (PDSD)*. Depuis 2008, cette mesure vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et le mieux-être des collectivités de Vaudreuil-Soulanges dans une perspective intégrée et durable. Avec plus de 30 membres, la table territoriale de développement social durable est sans contredit la plus large concertation intersectorielle de la MRC. En 2019, le conseil de la MRC a adopté une mise à jour de la PSDS afin de répondre aux nouveaux besoins de la population et des organismes. Les membres de la table territoriale travaillent actuellement à la mise en œuvre d'actions en lien avec ses sept priorités : accès aux soins de santé et aux services sociaux, mobilité durable, logement, réussite éducative et sociale des jeunes, relations interculturelles, services communautaires et alimentation.

Au quotidien, l'agent de soutien au développement social accompagne également les promoteurs souhaitant mener des projets à teneur sociale. Parmi les outils étant offerts aux municipalités et aux organismes, on compte notamment le Fonds de développement des communautés (FDC) qui constitue un important levier financier.

Enfin, depuis l'adoption du Projet de loi 28, la MRC a maintenant les coudées franches pour prendre en main son développement régional et conclure des partenariats financiers avec des bailleurs de fonds publics ou privés. C'est ce que la MRC a entrepris par de nouvelles ententes avec le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ainsi qu'avec la Fondation Chagnon.

Depuis 2019, la MRC est également membre de Concertation Horizon, un organisme de développement social regroupant les cinq MRC de l'Ouest de la Montérégie, ainsi que les secteurs scolaire, communautaire et de la santé afin de développer et d'obtenir du financement pour des projets collectifs en développement social.



EN CHIFFRES

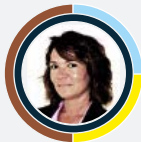
- Malgré la richesse collective de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, plus de **6 000 adultes et enfants** vivent actuellement **sous le seuil de faible revenu**;
- Selon la direction de la Santé publique de la Montérégie, près de **la moitié des 82 communautés locales** (ou quartiers) sont considérées **sous la moyenne** en termes de **défavorisation matérielle ou sociale**;
- **236 familles vivant sous le seuil de faible revenu** ont reçu des **places gratuites** pour des **activités** dans le cadre du **Programme Accès-Loisirs Vaudreuil-Soulanges** depuis sa création en 2015;
- Un montant de **174 134 \$** a été octroyé dans le cadre du **Fonds de développement des communautés 2020-2021**, permettant ainsi des **investissements de plus 500 000 \$** dans **22 projets différents**.



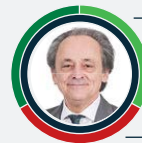
Durant la pandémie de **COVID-19**, la MRC a constitué un **Fonds d'aide et de relance** ayant permis à **18 organismes communautaires** de bénéficier d'un **soutien financier** totalisant **208 179 \$** afin d'offrir des **services aux personnes vulnérables**.



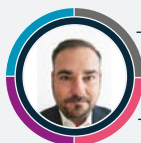
Directeur général
Guy-Lin Beaudoin
• 13 années de service



Secrétaire de direction
Linda Laplante
• 5 années de service



Directeur général adjoint
Planification et dossiers
métropolitains
Raymond Malo
• 30 années de service



Directeur général adjoint
Simon Bellemare
• 5 années de service

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE



**Greffière de la MRC et
de la cour municipale
régionale**
Julie Cassab
• 5 années de service

ENVIRONNEMENT



Coordonnatrice
**Agente de développement
en environnement**
Julie Labelle
• 5 années de service



Directeur général,
**Société de gestion des
matières résiduelles
de Vaudreuil-Soulanges**
Hugues Charbonneau
• 3 années de service



**Agent de développement
en environnement**
Nicola Rivest
• 2 années de service



**Agente de développement
en environnement**
Marie-Claude Perron
• 2 années de service

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE



Coordonnatrice
Technicienne juridique
Sophie Dufault
• 1 année de service



Greffière adjointe
Claudie Gaudreau
• 11 années de service



Technicienne juridique
Sabrina Tremblay
• 3 années de service



Greffière-audicière
Dominique Vachon
• 11 années de service



Technicienne juridique
Amélie Brunet
• moins d'un an de service



Greffière-audicière
Pascale Leduc
• 8 années de service



**Commis - Perceptrice
des amendes**
Liane Lefebvre
• 18 années de service



Commis
Andrée-Anne Bergeron
• 2 années de service



Commis
Caroline Taillefer
• moins d'un an de service

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



**Conseillère en
aménagement du
territoire**
Marie-Pascale Pigeon
• moins d'un an de service

COURS D'EAU



**Ingénieure aux
cours d'eau**
Stéphanie Lavergne
• 8 années de service



**Agente d'intervention
aux cours d'eau**
Élise Phoenix
• 14 années de service

COMMUNICATIONS



Coordonnateur
**Conseiller en
communication**
**Responsable des relations
avec le milieu**
Simon Richard
• 8 années de service



**Conseillère en
communication**
Marie-Eve Gingras-Gosselin
• 3 années de service

L'ÉQUIPE DE LA MRC

RESSOURCES HUMAINES



Responsable des ressources humaines
Mylène Galarneau
• 10 années de service

SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE



Responsable de la sécurité incendie et civile
Jacques Babin
• 3 années de service



Responsable de la sécurité incendie et civile
Réjean Guay
• moins d'un an de service

INFO TERRITOIRE ET INFORMATIQUE



Coordonnatrice
Spécialiste en géomatique
Hsin-Hui Huang
• 3 années de service



Hydrologue
Michel Leclerc
• 3 années de service



Spécialiste en géomatique
Hadrien Bois
• moins d'un an de service



Technicienne en géomatique
Esperanza La Rotta
• 3 années de service



Technicienne en géomatique
Adela Vaipan
• moins d'un an de service



Technicien en informatique
Said Azoukdem
• moins d'un an de service

GESTION DOCUMENTAIRE



Technicienne en gestion documentaire
Hélène Thibault
• 9 années de service

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE



Agent de soutien en développement social
Sébastien Legros
• 9 années de service

ACCUEIL ET SECRÉTARIAT



Adjointe de direction
Marie-France Leclair
• 3 années de service



Secrétaire
Sylvie Richer
• 9 années de service



Secrétaire
Francine Chung
• 3 années de service



Commis à la réception
Danielle Béluse
• 11 années de service

COMPTABILITÉ



Coordonnatrice
Agente en comptabilité et finances
Linda Lecompte
• 37 années de service



Technicienne en comptabilité
Debbie Anderson
• 26 années de service



Technicienne en comptabilité
Natacha Latour
• 7 années de service

LES GRANDS DOSSIERS

LE PARC DU CANAL DE SOULANGES

Principal projet de développement régional

Abandonné comme voie navigable depuis 1959, le canal de Soulanges a fait l'objet de plusieurs études visant à le réhabiliter et à en faire un parc régional. L'emplacement du Parc du canal de Soulanges s'étend sur environ 100 hectares.

Le parc et ses abords constituent un espace à haut potentiel récréatif et touristique et le canal de Soulanges est considéré comme le plus important site patrimonial de Vaudreuil-Soulanges. Le canal a la particularité de traverser différents milieux et ambiances, passant par des paysages villageois, ruraux, agricoles et plus urbanisés. Entre les lacs Saint-François et Saint-Louis, le canal présente un dénivelé total de 25,6 mètres sur une longueur de 12,8 kilomètres. Après plusieurs études et projets de développement et même de réouverture, la MRC a retenu une nouvelle vision s'inscrivant dans le cadre d'un développement régional cohérent en respect du milieu et de ce patrimoine exceptionnel.

De nombreuses rencontres avec des gestionnaires de canaux patrimoniaux en Europe, ont permis de revoir la mise en valeur de ce type d'infrastructure patrimoniale et de mieux cerner le potentiel de développement économique relié aux activités récréotouristiques de ce territoire.

Subséquemment la MRC a travaillé à mettre en place un cadre juridique pour se donner les moyens de développer ce territoire unique en mettant en valeur son patrimoine tout en développant les aspects culturel, social et économique de la région.

La MRC retient le cadre juridique du parc régional et enclenche des discussions avec le ministère des Transports, le gestionnaire du canal, propriété du gouvernement du Québec, pour faire du canal de Soulanges un parc régional. Parallèlement à cette démarche, la MRC travaille plusieurs aspects reliés au canal :

- Adoption d'un modèle de gouvernance;
- Mise en place de la Société du Parc du canal de Soulanges pour assurer la gestion du parc;
- Mandat à Développement Vaudreuil-Soulanges pour développer les opportunités d'affaires reliées au parc régional;
- Réalisation d'une proposition de restauration des ouvrages de maçonnerie par monsieur Luc Noppen et son équipe et dépôt au MTQ;
- Étude sur le Petit Pouvoir, demande de révision de son classement et réalisation d'un livre par monsieur Luc Noppen;
- Réalisation d'un concours de projet pour l'aménagement culturel et paysager du parc du canal-de-Soulanges en collaboration avec le MCCQ et développement d'un plan directeur pour le territoire du parc;
- Collaboration MRC-MCCQ pour que le MTQ procède à la restauration du Petit Pouvoir, bâtiment classé, propriété du MTQ, laissé à l'abandon (travaux de mise à niveau du bâtiment en cours prochainement).

Toutes ces actions marquent un changement majeur pour ce territoire laissé à l'abandon. La MRC prend en main son développement pour mettre en valeur notre plus important site patrimonial. Le parc du canal de Soulanges devient ainsi le principal projet de développement régional de la MRC. La finalité est de remettre à nos citoyens un espace récréatif de grande qualité tout en se réappropriant notre histoire régionale.

LE PLAN CLINIQUE DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

Mise en contexte

En 2010, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Centre de Santé et de Services sociaux de Vaudreuil-Soulanges ont travaillé conjointement afin de déterminer l'emplacement optimal pour y implanter le futur hôpital régional. Le terrain situé au carrefour de l'autoroute 30 et 40 est celui qui offrait l'emplacement idéal de desserte pour les citoyens de Vaudreuil-Soulanges. À l'arrivée du nouveau gouvernement en 2018, ce dernier a voulu reculer sur le choix du site qui faisait l'unanimité huit ans plus tôt en raison principalement des pressions de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il s'en est suivi une forte mobilisation du conseil de la MRC afin que le gouvernement maintienne le site privilégié par la MRC. Finalement, en février 2019, le gouvernement de la CAQ s'est rendu à l'évidence et a confirmé que l'hôpital serait implanté au site privilégié par la MRC puisqu'il s'agissait du point optimal de desserte.

Le gouvernement a également inscrit ce projet dans la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures*. Les travaux ont débuté sur le site au courant de l'été 2021.

Toutefois, la concrétisation de ce projet a créé de nombreux mécontents dans la MRC de Beauharnois-Salaberry et un groupe de citoyens et de députés se sont mobilisés afin que le gouvernement revienne sur sa décision de relocaliser le Centre mère-enfant vers l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges. À la suite de cette contestation, le gouvernement a demandé au Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Ouest de revoir son plan clinique pour l'ensemble de son territoire sans compromettre l'échéance pour l'ouverture de l'hôpital.

Enjeux

Malgré les pressions de certains députés et groupes de la Montérégie-Ouest, la position de la MRC est à l'effet qu'il faille éviter de politiser le débat entourant le plan clinique du CISSSMO et les services qui seront offerts dans les divers hôpitaux. En raison de l'importance des enjeux de santé y étant rattachés, il est nécessaire de se fier aux données démographiques et statistiques afin de desservir au mieux la population de la Montérégie-Ouest.

Le CISSSMO a mis en place une Table des partenaires pour son plan clinique à laquelle siège la MRC. Des représentants de la MRC siègent également aux trois comités suivants reliés à la construction de l'hôpital : Comité municipal, le Comité d'infrastructures ainsi que le Comité de voisinage.



Étapes à venir

La MRC poursuivra son implication active au sein des différents comités de travail sur l'hôpital et fera les pressions nécessaires afin de maintenir l'échéancier pour la construction de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges.

L'hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges devrait accueillir ses premiers patients en décembre 2026.



TERRITOIRES INCOMPATIBLES AUX ACTIVITÉS MINIÈRES

Après 35 ans de débats, les MRC ont obtenu du gouvernement un certain pouvoir afin de planifier l'exploration et l'exploitation des mines.

L'exercice de planification réalisé par la MRC dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement a fait ressortir les limites des possibilités de planifier notre territoire par rapport à l'application des orientations gouvernementales : « *pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres activités du territoire* », deux aspects majeurs de notre territoire ne sont pas entièrement protégés de l'exploitation minière.

Les principaux enjeux : la protection de l'eau potable et le mont Rigaud

Pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges, c'est **18 municipalités** et plus de **95 000 citoyens** qui puisent leur eau potable dans les réserves d'eau souterraines en plus du futur hôpital situé à Vaudreuil-Dorion.

Les orientations gouvernementales ne protègent pas les réserves d'eau souterraines. La MRC de Vaudreuil-Soulanges a déjà complété une première étude, **Projet de connaissance des eaux souterraines de Vaudreuil-Soulanges**, par des équipes spécialisées de l'UQAM et de la Polytechnique. La MRC participe à la poursuite d'autres recherches avec l'UQAM et l'Université de Montréal, afin d'approfondir ses connaissances pour mieux connaître et ainsi mieux gérer et protéger cette ressource essentielle pour la population mais également pour les activités institutionnelles, économiques et de sécurité civile.

En complétant l'exercice de planification avec les orientations gouvernementales et en suivi de nombreuses rencontres avec tous les ministères impliqués (MERN, MAMH, MELCC), la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard, et des membres du bureau du cabinet du ministre Jonatan Julien, il demeure qu'une partie de la zone de recharge de l'aquifère et un secteur important du mont Rigaud sont toujours disponibles à l'exploitation minière, soit **1 417 hectares non protégés**.

LE MONT RIGAUD : UN ATOUT UNIQUE POUR LA RÉGION

Le mont Rigaud est reconnu comme un joyau naturel exceptionnel et un pôle touristique majeur pour la région : il s'agit de l'unique élément montagneux naturel de Vaudreuil-Soulanges. Le mont Rigaud est d'ailleurs identifié comme un équipement régional par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Le mont Rigaud s'élève à environ 230 mètres d'altitude et présente une superficie totale de 4924 hectares (49 km²) s'étendant sur trois municipalités (Rigaud, Très-Saint-Rédempteur et Sainte-Marthe) et est reconnu par une affectation particulière (aire du mont Rigaud « MTR ») au schéma d'aménagement.

Le mont Rigaud domine le paysage régional : il est à la fois un point de repère, un lieu de biodiversité d'une grande qualité, mais aussi un lieu d'activités humaines, notamment un lieu de résidence, de récréation, de prière, de découverte pour les amateurs de biologie, d'astronomie, etc.

Le mont Rigaud constitue une ressource unique à préserver et à mettre en valeur pour la population mais également pour le plaisir des visiteurs. Certains des attraits du mont Rigaud, tels la Sucrierie de la Montagne, l'auberge des Gallant et le Sanctuaire Notre-Dame-de-Lourdes, accueillent depuis de nombreuses années des touristes des quatre coins du monde. Soulignons cependant le manque d'aménagements et de structures d'accueil pour les visiteurs.

La planification

Dans le but de conserver les caractéristiques uniques du mont Rigaud, un premier exercice de planification régionale a été réalisé en 1993 et un chapitre complet a été ajouté au schéma d'aménagement.

En 2015, la ville de Rigaud, appuyée par la MRC, a entamé une vaste réflexion sur la planification du mont dans le but de proposer une nouvelle approche de planification et d'encadrement des interventions considérant les connaissances acquises au niveau environnemental, et ce, dans une approche de développement durable.

Le conseil de la MRC a adopté un règlement de contrôle intérimaire le 22 juin 2016 et *Le schéma d'aménagement de 3^e génération* a intégré le contenu réglementaire du RCI et les éléments des études environnementales effectuées par la ville de Rigaud. À ce jour, une poursuite pour expropriation déguisée est toujours en cours malgré des modifications au RCI permettant la construction résidentielle sur les terrains en litige.

La MRC s'est jointe à la ville de Rigaud pour financer 50 % des coûts (100 000 \$) pour la réalisation d'un Plan directeur pour la conservation, la mise en valeur et le développement d'un tourisme durable sur le mont Rigaud. Afin de permettre le développement cohérent des actions de préservation et le développement des activités récréotouristiques sur l'ensemble du mont Rigaud.

Les acquisitions de terrains pour la protection

En 2012, deux premières initiatives privées de conservation ont vu le jour. D'abord, l'acquisition de 110 hectares par l'organisme Nature-Action Québec dans la municipalité de Sainte-Marthe visant à protéger à perpétuité cet espace, lequel représente seulement 2,2 % du mont Rigaud. On retrouve également une propriété de 10,69 hectares en bordure du chemin Saint-Georges à Rigaud, propriété de la Société canadienne de la Conservation de la nature.

Le 24 avril 2019, Nature-Action Québec a annoncé l'acquisition de propriétés sur le mont Rigaud dans le «*but premier de conservation des milieux naturels d'importance, mais également dans le but de maintenir les services écosystémiques essentiels que fournissent les milieux naturels.*»¹ Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet d'acquisition d'aires protégées pour la ceinture verte du Grand Montréal. Par ailleurs, le 25 août 2019, une subvention de 325 000 \$ a été octroyée à Nature-Action Québec afin de permettre le rachat de 63 hectares de terres pour assurer la protection et la préservation du mont Rigaud.

En 2018, une initiative publique majeure de la ville de Rigaud, en collaboration avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, a permis la constitution d'une fiducie d'utilité sociale à des fins de conservation perpétuelle et de gestion durable des milieux naturels du mont Rigaud, soit la fiducie de conservation du Patrimoine naturel de Rigaud. La mission de cette fiducie foncière est de protéger et d'aménager le mont pour la préservation et la protection de son environnement au bénéfice de Rigaud et de la région de Vaudreuil-Soulanges.

De plus, la MRC a adopté en 2018 le Règlement numéro 242 déterminant l'emplacement du parc régional du mont Rigaud favorisant notamment le processus d'acquisition de terrains avec la Fiducie. Le 5 juillet 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a consenti 341 228 \$ à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'acquisition de terrains à haute valeur écologique en vue de la création d'un parc régional au mont Rigaud. Ce projet d'acquisition de terrains est un processus en continu et les demandes de subvention se poursuivent.



Sommet du Mont Rigaud, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

¹ http://www.nature-action.qc.ca/site/nouvelle/accroissement-important-de-la-superficie-des-aires-protgees-de-la-ceinture-verte-du-grand?fbclid=IwAR0FNDWn9upzX9kevaqjMd_dLv-RQUHInxYnrz3_OGr21ITNm-nL9-iX5zc

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

La MRC doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de son territoire selon les dispositions de la Loi sur la Conservation des milieux humides et hydriques.

Qu'est-ce qu'un PRMHH?

Le PRMHH est un document de planification visant à conserver les milieux humides et hydriques d'intérêt présents sur le territoire d'une MRC, et ce, en tenant compte des fonctions écologiques qu'ils remplissent et les bénéfices qu'ils rendent à la collectivité. Les décisions en matière de conservation de ces milieux doivent également être compatibles avec l'aménagement et le développement du territoire.

Les étapes d'élaboration du PRMHH :

1 Préparation et amorce de la démarche

• • • • •

Vise à établir le processus d'élaboration du plan et à faire la collecte et la gestion des données disponibles.

2 Portrait du territoire

• • • • •

Décrit les caractéristiques du territoire et documente l'état de la situation selon le contexte d'aménagement et de l'environnement.

3 Diagnostic des milieux humides et hydriques

• • • • •

Identifie les milieux d'intérêt pour la conservation sur le territoire et alimente la réflexion sur la planification du territoire (méthodologie).

4 Engagement et conservation

• • • • •

Identification des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation et choix de conservation.

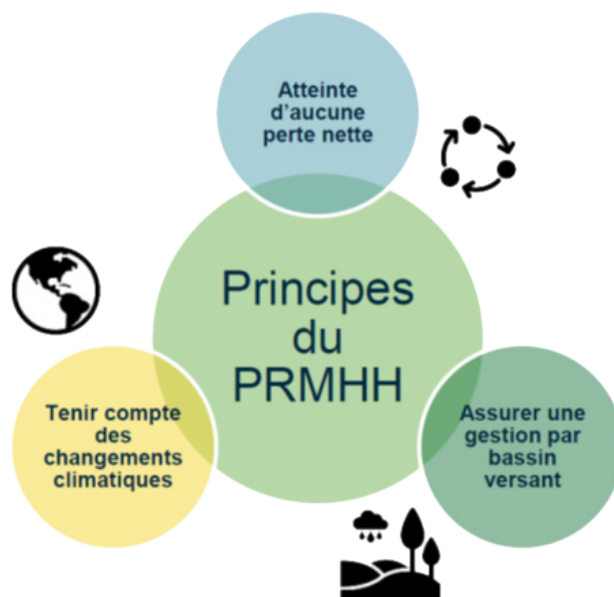
5 Élaboration d'une stratégie de conservation

• • • • •

Mise en place d'un plan d'action énonçant les actions envisagées pour atteindre les objectifs de conservation.

Le PRMHH se doit également d'être élaboré en respectant les **trois grands principes** suivants :

- Atteinte d'aucune perte nette
- Assurer une gestion par bassin versant
- Tenir compte des changements climatiques



Les acteurs

Pour l'accompagner et l'alimenter dans sa démarche d'élaboration du PRMHH, la MRC a mis en place la structure suivante où chacun des acteurs est interpellé à différentes étapes du processus :



Le processus de consultation

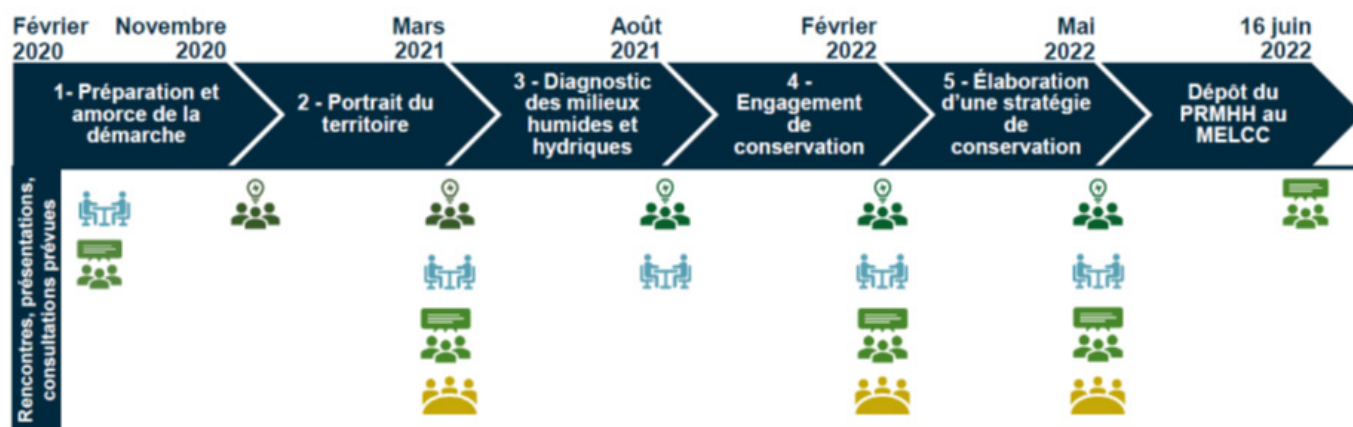
Le processus de consultation vise à consulter l'ensemble des citoyens, des acteurs et des collaborateurs du territoire en lien avec la protection des milieux humides et hydriques.

Cette consultation se fait via un sondage et a pour but de récolter les diverses préoccupations, suggestions, attentes et tout autre commentaire permettant de bonifier la démarche du PRMHH. Les informations recensées par cette consultation permettront de contribuer à l'élaboration d'objectifs de conservation fidèles à la réalité et aux attentes du milieu.

La finalité du PRMHH sera d'identifier les milieux humides et hydriques du territoire de la MRC qui devront faire l'objet, soit d'une protection, soit d'une utilisation durable ou soit d'une restauration/création.

Lorsque le PRMHH sera approuvé par le ministre, la MRC devra alors assurer la compatibilité de son schéma d'aménagement et de développement avec celui-ci et l'application réglementaire s'effectuera par les règlements municipaux qui se conformeront au schéma d'aménagement.

L'échéancier de réalisation



Légende :

- Comité de travail technique
- Table régionale d'aménagement
- Conseil de la MRC
- Collaborateurs essentiels et concernés

LA PLANIFICATION RÉGIONALE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* les municipalités régionales doivent élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles pour leur territoire. La MRC ayant une partie de son territoire sous la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), deux plans sont en vigueur. Le Plan métropolitain des matières résiduelles (PMGMR) et le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (PGMR).

Les PGMR doivent être élaborés en tenant compte de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, dont l'objectif principal est d'éliminer le résidu ultime.

Les PGMR énoncent des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs.

La révision des PGMR

Les PGMR doivent être révisés tous les 7 ans. La MRC a ainsi débuté la révision de son PGMR 2024-2030, qui sera déposé pour consultation publique en 2022. La CMM suivra ce même processus pour le PMGMR.

L'objectif ultime du troisième PGMR de la MRC est de **réduire la quantité de matières résiduelles** éliminées. Cinq grandes orientations sont proposées pour atteindre cet objectif :

- 1 Favoriser la réduction à la source et le réemploi;
- 2 Augmenter la valorisation des matières organiques;
- 3 Optimiser les services des matières recyclables;
- 4 Accentuer les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation;
- 5 Améliorer la performance des secteurs ICI et CRD.

LA MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DE LA CONSIGNE – PROJET DE LOI 65

En mars 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le Projet de loi 65 accordant les pouvoirs habilitants au gouvernement pour moderniser les systèmes de consigne et de collecte sélective. La modernisation des deux systèmes permettra de mettre à niveau la consigne qui n'a connu aucune modification depuis 1984 et de rendre les producteurs responsables du cycle de vie complet des produits qu'ils mettent en marché.

Les travaux réglementaires en vue de concrétiser cette modernisation sont en cours. L'entrée en vigueur de la consigne élargie est prévue en décembre 2022 et, pour la collecte sélective, une entrée en vigueur graduelle est prévue jusqu'au 31 décembre 2024.

La modernisation de la collecte sélective amènera des modifications à la gestion contractuelle municipale et au régime de compensation actuel. Un organisme de gestion désigné sera créé afin d'effectuer la transition du système sur une période de trois ans (janvier 2022 à décembre 2024). Cet organisme conviendra d'ententes de partenariat avec les municipalités pour les services de collecte et de transport, et conclura des contrats avec les centres de tri pour la prise en charge de la matière. Les ententes de partenariat avec l'organisme remplaceront progressivement le régime de compensation.

Les impacts pour la MRC

La MRC étant membre du centre de tri Tricentris, les changements proposés dans cette modernisation couperont le lien avec notre centre de tri. Les contrats de traitement de la matière seront éventuellement octroyés par l'organisme de gestion intégrée. La MRC pourra convenir d'ententes pour maintenir les services de proximité pour la collecte et le transport, dont les coûts seront couverts en substitution à la compensation.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET L'EXEMPLE DE LA COLLECTE DU POLYSTYRÈNE À TRAVERS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

L'économie circulaire est un modèle visant à optimiser l'utilisation de ressources et à réduire notre empreinte environnementale. À l'inverse de l'économie linéaire qui évolue en ligne droite, de l'extraction des ressources à l'élimination des déchets, l'économie circulaire vise une utilisation judicieuse des ressources en circulation. Par la création de réseaux d'acteurs et de symbiose entre différentes industries, la matière résiduelle de la première peut devenir la ressource de la seconde et ainsi, permettre la réutilisation ou le recyclage d'une matière dans une logique circulaire.

La collecte du polystyrène, un exemple d'économie circulaire

Depuis décembre 2019, les citoyens de la MRC peuvent recycler le polystyrène en l'apportant à l'un des quatre écocentres du réseau. Actuellement refusé dans la collecte des matières recyclables, le plastique no 6 possède un potentiel élevé de recyclage et ce service offre une alternative au citoyen pour en disposer de façon écologique. L'implantation de cette collecte permet de recycler le polystyrène alimentaire, d'emballage (styromousse) et de construction.

Le polystyrène reçu aux écocentres est collecté par l'entreprise Polymos, située à Terrasse-Vaudreuil, qui assure la valorisation du polystyrène à travers les différentes filières partenaires de recyclage. Dans un principe d'économie circulaire, le polystyrène est réintroduit dans la fabrication de nouveaux produits, permettant de réduire les quantités envoyées à l'enfouissement et d'éviter de stimuler l'industrie pétrolière.

Après bientôt deux ans d'implantation, **1423 sacs de polystyrène** ont été collectés, soit l'équivalent du contenu de près de 100 conteneurs maritimes. Bien que léger et constitué principalement d'air, 14,5 tonnes de polystyrène ont été détournées de l'enfouissement.



LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La MRC a entamé le pas dans la lutte contre les changements climatiques en devenant membre du programme *Partenaire dans la protection du climat (PPC)* de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2017. La première étape du programme a été complétée la même année avec l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire.

En 2018, la MRC a effectué des consultations auprès des municipalités et des parties prenantes du territoire pour déterminer un objectif de réduction des GES et élaborer un plan d'action. À la suite des consultations, le conseil de la MRC a adopté un objectif de 13 % de réduction des GES pour 2026 selon les émissions de 2016, ainsi qu'un plan d'action régional de réduction des émissions de GES, complétant ainsi les étapes 2 et 3 du programme PPC. L'étape 4, soit la mise en œuvre du plan d'action, s'échelonne de 2020 à 2026. L'étape 5, le bilan des résultats est planifié pour 2027.

La mise en œuvre du plan de réduction des GES

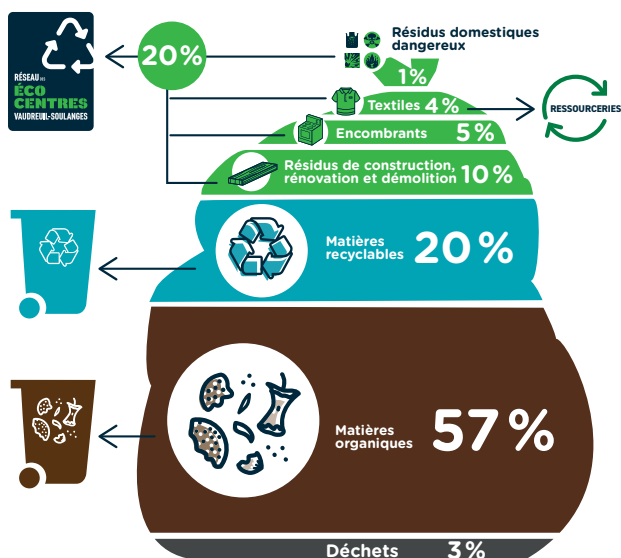
Le plan est constitué de sept axes d'intervention incluant 17 actions de réduction des GES. La mise en œuvre du plan pour l'atteinte de l'objectif nécessite l'intervention de plusieurs acteurs du territoire. La gouvernance est donc un axe qui assure l'intégration des actions à travers les divers comités régionaux.

Le transport, représentant 76,5 % des émissions du territoire, est l'axe prioritaire du plan. Les membres de la table territoriale en transport élaborent des scénarios d'optimisation et de bonification de l'offre de services de transport collectif et actif de la région.

La bonne gestion des matières résiduelles, l'aménagement optimal du territoire, la consommation énergétique des bâtiments sont d'autres axes d'intervention du plan pour lesquels des actions concrètes permettront d'atteindre l'objectif de réduction des GES.

LE CENTRE D'INNOVATION EN VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES VAUDREUIL-SOULANGES

ON **VIDE**
LA **POUBELLE** !
Chaque matière a sa place



Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, Recyc-Québec et Éco-Entreprise Québec

Pourquoi?

Le projet est intégré à une planification régionale de la gestion des matières résiduelles. C'est une mesure du Plan de gestion des matières résiduelles et du *Plan de réduction des GES* répondant à des enjeux régionaux :

- Réduire l'enfouissement : implanter les bacs bleus, les écocentres et les bacs bruns;
- Implanter une infrastructure régionale de traitement des résidus organiques;
- Réduire les émissions de GES et stocker du carbone.

Comment?

Implanter un centre de compostage régional public comprenant du recyclage de résidus de bois :

- Par la région et pour la région, autonomie régionale et gouvernance publique fondée sur la responsabilité sociale : on contrôle les opérations, des matières acceptées et des débouchés (provenance MRC seulement, priorité à la qualité du compost produit);
- Une collaboration avec la municipalité et la population;
- Une bonification des services aux citoyens, municipalités, industries, commerces et institutions :
 - Compost et paillis gratuit pour les citoyens et les municipalités;
 - Centre de dépôt de résidus de bois (billes de bois, branches, souches);

- Services de collecte bonifiés et simplifiés;
 - Une maximisation des retombées locales et régionales;
 - Un partenariat potentiel avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour un projet éducatif collectif innovant unique au Québec;
 - Une vision agroenvironnementale favorisant l'adaptation aux changements climatiques, la diversification des pratiques agricoles et la relève;
- Une harmonisation / uniformisation des modalités de collecte sur le territoire pour maximiser les quantités récupérées et assurer l'équité entre les citoyens dans la MRC;
 - Un investissement de l'ordre de 20 M\$ dont environ 8 M\$ en subvention et des coûts d'exploitation d'environ 1,4 M\$/an (estimation préliminaire 2018).

Il s'agit du plus grand projet environnemental de la MRC permettant de réduire les coûts d'enfouissement (90 \$/t) conséquemment aux quantités valorisées et de sécuriser les coûts de disposition des résidus organiques à long terme en plus de garantir une capacité de traitement des résidus organiques. Le projet permet de favoriser les synergies et les retombées potentielles sur la base d'une économie circulaire et d'une perspective éducative

RÉVISION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU

Mise en contexte

La MRC a adopté en 2006 la *Politique relative à la gestion des cours d'eau*, la même année qu'est entrée en vigueur la *Loi sur les compétences municipales*. En vertu de cette Loi, lorsqu'elle est informée, la MRC doit retirer d'un cours d'eau toute obstruction menaçant la sécurité des personnes et les biens. Elle doit par ailleurs assurer le bon écoulement de l'eau et procède pour ce faire, à des entretiens périodiques des cours d'eau. La politique adoptée en 2006 a été amendée pour la dernière fois en 2010. Or, le contexte législatif a changé en plus des meilleures pratiques environnementales. Il y a lieu de revoir la politique dans les prochaines années.

Principaux enjeux

- D'importants changements législatifs récents (*Loi sur la qualité de l'environnement*, *Plan régional des milieux humides et hydriques*) nous obligent à mettre à jour notre réglementation;
- Historiquement, l'agriculture, l'urbanisation et le transport ont transformé le réseau des cours d'eau par le drainage, la linéarisation et par la canalisation et les meilleures pratiques environnementales ont évolué;
- La zone agricole représente 76 % de la superficie de Vaudreuil-Soulanges et les principaux enjeux sont la gestion des travaux d'entretien et le respect des bandes riveraines;
- De nombreuses infrastructures de transport traversent les cours d'eau de Vaudreuil-Soulanges: des chemins de fer, des pipelines et des autoroutes ont changé l'écoulement naturel des eaux;
- Nous avons aujourd'hui de meilleures connaissances du territoire avec des outils géomatiques précis et nous avons tiré des leçons de nos années d'expérience en gestion des cours d'eau.

Objectifs poursuivis par la révision de la Politique relative à la gestion des cours d'eau

- S'arrimer à des projets en développement ou réalisés en lien avec les cours d'eau :
 - Projet d'analyse hydrogéomorphologique de la rivière Quinchien et projet InnEAUvation;
 - Projet sur les eaux souterraines;
 - Cartographie des zones inondables et des zones à risque de mouvement de terrain;
 - Amélioration de la biodiversité de la rivière Delisle et projet de rétention des sols avec Nature-Action (en cours);
- Développer des outils pour faciliter la prise de décisions éclairées sur les interventions que doit réaliser la MRC et améliorer nos pratiques d'intervention;
- Tenir compte du rôle multifonctionnel des cours d'eau : la dynamique d'écoulement, l'hydraulique, la morphologie du lit, le transport des sédiments, le drainage, les fonctions écologiques et fauniques, la localisation dans le bassin versant ainsi que la recharge en eau souterraine.

Étapes à venir

- Rencontres et présentation du projet à la table de l'eau;
- Démarrage du projet en 2022.

LA PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Mise en contexte

Dix-huit municipalités du territoire de Vaudreuil-Soulanges utilisent l'eau souterraine comme eau potable. Entre 2012 et 2015, une équipe de chercheurs a réalisé un portrait régional sur la caractérisation des eaux souterraines de la région (PACES¹). Cette vaste étude a permis de mettre en lumière les caractéristiques propres à l'eau souterraine afin de favoriser une saine gestion de cette ressource. En suivi de cette étude, le Réseau québécois sur les eaux souterraines a tenu une série de trois ateliers qui ont permis aux acteurs municipaux et locaux de l'eau du territoire de s'appropriier les connaissances. Un forum sur les eaux souterraines tenu par la MRC en 2018 a permis de confirmer l'intérêt des municipalités à protéger cette ressource régionale.

Enjeu

La MRC continue de se questionner sur les quantités d'eau disponible et sur la protection de la recharge alors que 54 % de l'eau consommée dans Vaudreuil-Soulanges est souterraine.

Projet de recherche sur l'eau souterraine

Un projet de recherche a obtenu un financement au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Sherbrooke et IVADO. La MRC contribue financièrement pour 60 000 \$ par année, pendant quatre années, pour ce projet totalisant plus de 625 000 \$.

¹ Larocque, M., Meyzonnat, G., Ouellet, M. A., Graveline, M. H., Gagné, S., Barnette, D. et Dorner, S. 2015. *Projet de connaissance des eaux souterraines de la zone de Vaudreuil-Soulanges - Rapport scientifique. Rapport déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques. 202 p.*

Objectifs poursuivis par le projet de recherche en eaux souterraines

- Assurer la résilience des volumes d'eau de l'eau souterraine dans la région;
- Quantifier les services écologiques des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable, les cours d'eau et les milieux humides;
- Quantifier les pressions anthropiques (développement urbain, domiciliaire, industriel et agricole) et climatiques s'exerçant sur l'eau souterraine pour prévoir les conditions futures;
- Développer des scénarios de gestion pour assurer le maintien de la qualité et de la quantité de la ressource en eau souterraine dans les prochaines décennies.

Étapes à venir

Ce projet aura une portée scientifique importante et apportera des outils concrets à la MRC et aux municipalités.

- Installation d'instruments de mesure (été-automne 2021);
- Forum citoyen sur les eaux souterraines en 2022;
- Ateliers de mobilisation et de transfert de connaissances à chaque année.

CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

Un meilleur outil de gestion du territoire et une protection accrue pour nos citoyens

Une reconnaissance de l'expertise de la MRC à l'échelle nationale

En 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a confié un mandat important à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, celui de réviser la cartographie des zones inondables dans un contexte de changements climatiques à la suite des inondations de 2017.

En plus de se voir confier la révision de cette zone pour la partie de son territoire située à l'extérieur de la CMM, la MRC s'est également vu confier la responsabilité du territoire de la MRC d'Argenteuil ainsi que la portion hors CMM de la MRC de Deux-Montagnes.

Pour réaliser ce projet d'envergure, le MAMH a donné un budget de 1,5 M\$ à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Le 1^{er} avril 2021, le MAMH a alloué une somme supplémentaire de 490 000 \$ à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour terminer le mandat. En effet, le mandat de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui devait se terminer en décembre 2021 sera prolongé jusqu'en décembre 2022 afin que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dépose et adopte ses nouvelles lignes directrices du nouveau cadre normatif de la cartographie des zones inondables à être intégrées aux nouvelles cartes en cours de production.

En confiant un mandat si important à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le MAMH est venu reconnaître la très grande expertise de l'équipe de géomatique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Dans ce projet, la MRC est ainsi reconnue au même titre que la ville de Gatineau et la Communauté métropolitaine de Montréal.

Par ses travaux, la MRC aidera le gouvernement à raffiner les zones inondables afin de mieux prévoir et gérer les risques. L'équipe de la géomatique possède également une connaissance fine du territoire puisqu'en plus de travailler pour la MRC, elle est également employée par 22 des 23 municipalités du territoire.

Les travaux auront permis à la MRC de développer ses connaissances et ses compétences en lien avec les inondations et les divers aléas qui évoluent rapidement dans le contexte des changements climatiques.

Cette expertise est un acquis majeur pour la MRC puisqu'elle permet une meilleure gestion du territoire et une protection améliorée de notre population et de nos infrastructures.

PÉRÉQUATION RELATIVE AUX SERVICES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC

Les deux unions municipales ont convenu avec le gouvernement du Québec que les municipalités ne paieraient pas plus de 50 % de la facturation totale des services de la Sureté du Québec, basé sur un calcul complexe tenant compte entre autres de la RFU par MRC.

De même, afin que tous les citoyens aient accès à des services policiers de même niveau partout dans les MRC du Québec, les deux unions municipales et le gouvernement ont convenu de mettre en place un système de péréquation qui fait en sorte que toutes les MRC payant plus de 80 % de la facture de la SQ perdent les sommes d'argent entre le 50 % et le 80 %, soit entre 6,5 et 7 millions de dollars par année pour la seule MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Les sommes ainsi recueillies par le gouvernement du Québec sont réinvesties dans les autres MRC ne pouvant fiscalement payer le 50 % de la facturation dite maximale.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est celle qui paie le plus de cette péréquation. Ainsi en 2020, sur une péréquation provinciale payée par quatre MRC de 9 017 062 \$, la part de la MRC de Vaudreuil-Soulanges représente 67,56 %; ce qui constitue une injustice fiscale sans nom (la péréquation devrait être basée sur un apport québécois) en plus d'être une aberration, puisque l'argent perçu pour payer la péréquation se fait sur le salaire déjà imposé de nos citoyens par une contribution sur leurs impôts fonciers. La MRC travaille toujours sur cet épineux et coûteux dossier.

TRANSPORT COLLECTIF ET TRANSPORT ADAPTÉ

Depuis 1998, une douzaine d'études ont été réalisées sur les besoins et les problématiques du transport collectif dans Vaudreuil-Soulanges. Plus récemment, des changements au niveau de la gouvernance métropolitaine ont mené à la création de l'Autorité régionale de transport métropolitaine (ARTM), instance responsable de la planification, du financement et de l'organisation des services de transport collectif et de transport adapté pour l'ensemble du territoire de la CMM. EXO a été désigné comme seul opérateur de services et a intégré les services autrefois offerts et gérés localement par le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île (CITPI) et l'organisme Transport Soleil. Face à ces changements, la MRC a sollicité en 2019 une subvention auprès du ministère des Transports (MTQ) afin de réaliser une étude de l'offre et des besoins en transport collectif, adapté et actif et d'identifier des pistes de solutions pour bonifier les services offerts à la population. Avec l'appui financier du MTQ, la table territoriale en transport de la MRC a démarré en 2020 le projet d'étude avec la collaboration de la firme Vecteur5.

Au terme du travail avec des groupes de discussion avec l'ensemble des municipalités, d'entrevues individuelles avec les principaux acteurs du transport collectif et des sondages auprès des employeurs du territoire, un rapport final a été déposé en octobre 2021 à la table territoriale en transport. Parmi les constats, on note les importantes disparités entre les services de transport collectif et adapté offerts sur le territoire de la CMM et ceux situés à l'extérieur. De plus, l'avènement de grands projets structurants, comme la construction d'un hôpital régional avec plus de 3 000 employés et la mise en service d'une station du REM à Sainte-Anne-de-Bellevue, viendront augmenter l'attractivité du territoire, et conséquemment, le nombre de déplacements quotidiens des citoyennes et citoyens, de plus en plus nombreux sur le territoire.

L'étude inclut un plan de mise en œuvre identifiant des actions prioritaires afin de se doter d'une vision commune et de permettre un meilleur accès au transport collectif et au transport adapté aux citoyennes et citoyens du territoire. Le conseil de la MRC discutera de ses actions dès le début 2022.

CRISE DU LOGEMENT

Mise en contexte

Depuis le début de la pandémie, le prix d'achat des habitations a connu des sommets jamais vus pour la région métropolitaine puisque le prix médian d'achat des maisons unifamiliales a augmenté de 100,000 \$. Pour Vaudreuil-Soulanges, c'est 38 % d'augmentation pour un prix médian de 459,000 \$ en 2021.

Les augmentations se reflètent également dans les coûts des loyers pour une hausse de 11 % pour le Grand Montréal. Une des causes de ce phénomène est le faible taux d'inoccupation se situant à 0,7 % pour la couronne Sud de Montréal en 2020, soit un loyer mensuel moyen de 972 \$ pour les logements inoccupés de deux chambres à coucher.

L'actuelle pénurie de main d'œuvre de notre région est également exacerbée par la crise du logement. Des entreprises comme Fleury Michon de Rigaud et Amazon à Coteau-du-Lac, sont actuellement contraintes d'offrir le déplacement de leur main d'œuvre depuis Montréal à l'aide de navettes privées.

La pandémie de COVID-19 a fait en sorte que l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS) a reçu depuis novembre 2020 de nombreuses demandes de logements à prix modique. La pandémie a ainsi révélé un urgent besoin pour l'ORHVS et les organismes communautaires de fournir de l'hébergement tant permanent que temporaire à des personnes de moins de 60 ans, tant pour les personnes seules que pour les couples, des aînés et des familles de tailles diverses de Vaudreuil-Soulanges.

Le territoire comporte plusieurs ressources communautaires mais elles peinent à trouver des logements de transition pour les citoyens vivant des problématiques d'itinérance, de violence familiale ou des problèmes de santé mentale. Malheureusement, l'ORHVS ne compte actuellement aucun logement supervisé pour les gens ayant des besoins particuliers.

Enjeux

À l'initiative du CISSS de la Montérégie-Ouest, une étude sur le logement social et abordable en Montérégie-Ouest a été réalisée en 2019-2020 signalant l'urgence et l'importance de construire rapidement des logements sociaux et abordables dans Vaudreuil-Soulanges.

En incluant les logements sociaux gérés par des OBNL et des Coopératives d'habitation, notre territoire dispose de 806 unités, ce qui correspond à 14 logements abordables par 1000 ménages pour la MRCVS. En comparaison, la Montérégie-Ouest se trouve à 21 logements abordables par 1000 ménages, c'est donc dire que la MRCVS est en déficit de sept logements abordables par 1000 ménages.

L'ensemble du Québec, lui, se trouve à 44 logements abordables par 1 000 habitants, c'est donc dire que la MRCVS est en déficit de 30 logements abordables par 1 000 ménages. Par conséquent, la construction de 403 unités de logements abordables est nécessaire pour rattraper la moyenne de la Montérégie-Ouest et de 1 727 logements abordables pour rattraper la moyenne Québécoise.

En septembre dernier, la table territoriale de développement social durable de la MRC a proposé la mise en place d'un sous-comité intersectoriel afin d'aborder les questions de logements et d'hébergement de transition dont la population de Vaudreuil-Soulanges a grand besoin.

Afin de répondre à ces importants besoins de logements, l'ORHVS se positionne pour la création d'un OBNL régional qui effectuera la construction et la gestion de nouvelles unités de logements sociaux et abordables.

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION VAUDREUIL-SOULANGES

L'Office Régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS) a pour mission d'améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faibles revenus ou à revenus modiques de Vaudreuil-Soulanges en mettant à leur disposition des logements abordables de qualité et sécuritaires.



Faisant suite à l'annonce du gouvernement du 28 mai 2018, annonçant le regroupement des 11 offices municipaux d'habitation du territoire afin de conserver la gestion dans Vaudreuil-Soulanges, les membres du conseil de la MRC ont décidé de créer l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS).

L'ORHVS a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2018 et il est responsable d'établir une planification des besoins pour le territoire, de soutenir le développement de projets d'habitation et d'administrer l'ensemble du parc de logements sociaux sous sa responsabilité. L'ORHVS gère 17 immeubles, abritant 254 logements sociaux, appartenant à la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

De ces 254 logements :

- 230 sont destinés aux aînés autonomes répartis dans 15 immeubles;
- 24 sont destinés aux familles, personnes seules ou couples de moins de 65 ans répartis dans deux immeubles.

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR L'ORHVS EN 2020

L'état de vétusté relativement élevé des immeubles gérés par l'ORHVS nécessite des investissements majeurs ayant dû être réalisés en 2020 et devront continuer de l'être dans le futur. Les investissements prévus augmenteront de façon très importante dans les 8 prochaines années dans le but de remettre en excellent état tous les immeubles gérés par l'ORHVS.

En 2020, l'ORHVS a réalisé, en étroite collaboration avec le Centre de services de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest, d'importants travaux de réfection extérieure et intérieure des immeubles. Ces projets ont été rendus possibles par l'octroi de budgets importants de la part de la Société d'Habitation du Québec et des municipalités de Vaudreuil-Soulanges.

Parmi les travaux de réfection extérieure réalisés en 2020, notons la réparation de parements extérieurs, le remplacement de balcons, patios, la réfection complète d'une toiture, le remplacement d'une conduite principale d'alimentation en eau potable et le remplacement d'unités de ventilation.

Des travaux de réfection majeure ont également été réalisés à l'intérieur des immeubles tels : la réfection complète de cuisines, de salles de bain, de remplacement de 43 chauffe-eaux et la réfection de 39 logements vacants.



Le personnel de l'ORHVS travaille sans relâche à améliorer le milieu de vie de ses locataires.

ÉQUIPE



OFFICE RÉGIONAL
D'HABITATION

VAUDREUIL
SOULANGES



Manon Charest, CPA, CGA
Directrice générale



Gabriel Parent
Directeur aux immeubles



Manon Leroux
Technicienne en location



Naomie Dubois-Vilanova
Agente de bureau



Alexis Leon Marin
Concierge



Jean-Marie Pelletier
Concierge



Sylvain Thomas
Concierge



Yan Guionnet
Concierge

NOUS JOINDRE

280, boulevard Harwood, bureau 400
Vaudreuil-Dorion

450 218-6994

orhvs@orhvs.ca

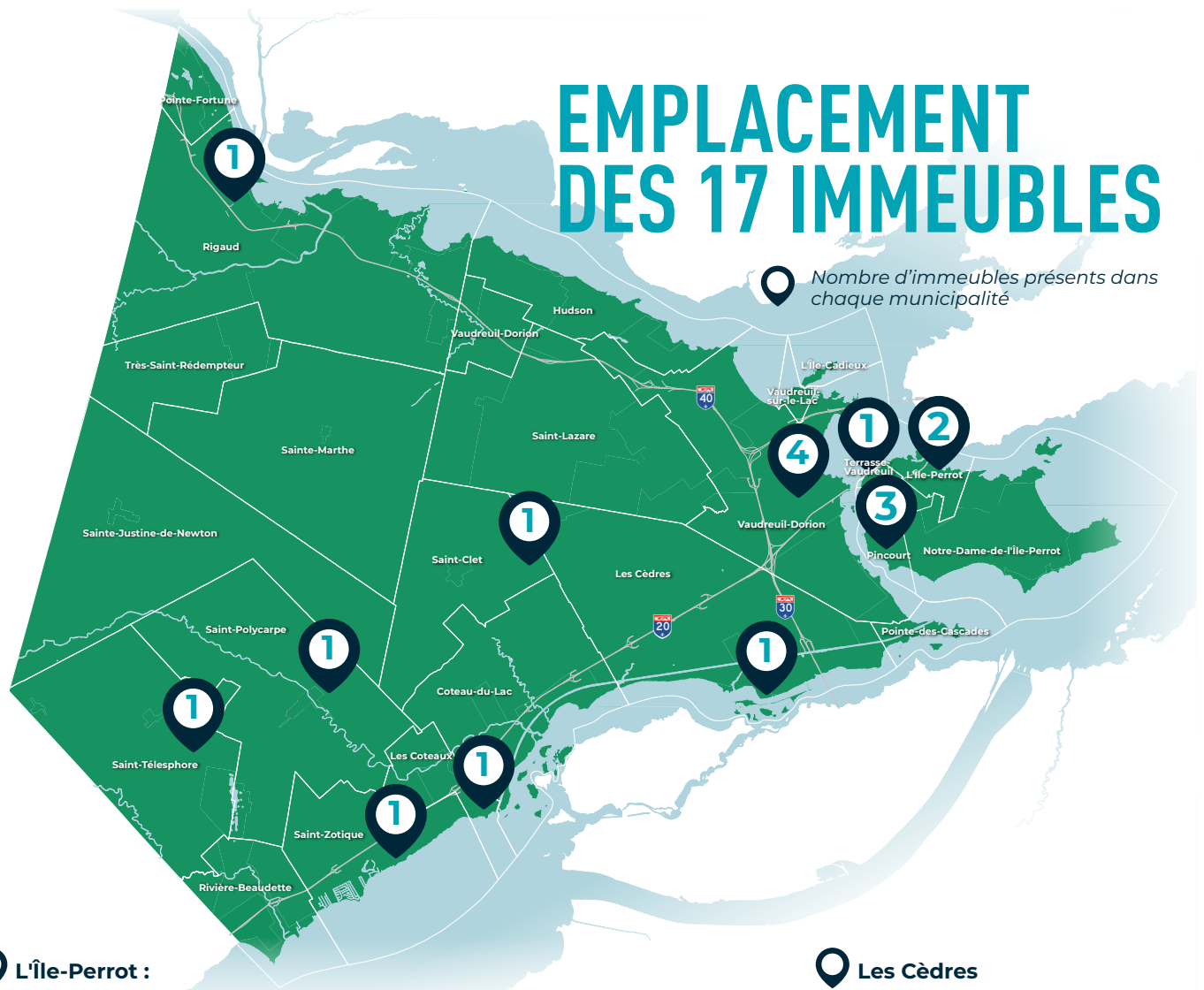
www.mrcvs.ca/citoyens/logement

**UN SERVICE D'URGENCE EST OFFERT
24 HEURES SUR 24, 7 JOURS PAR SEMAINE,
365 JOURS PAR ANNÉE**



Ce service est offert pour intervenir auprès des locataires lors d'événement soudain, non planifié et lorsque l'événement comporte un risque de danger pour la santé et/ou la sécurité du locataire et/ou pour autrui.

EMPLACEMENT DES 17 IMMEUBLES



L'Île-Perrot :



155, avenue du Parc
Immeuble pour aînés autonomes
(20 logements)



95, Place des Outaouais
Immeuble pour les familles
(12 Logements)



2, rue Saint-Joseph
Immeuble pour aînés autonomes
(10 logements)

Les Cèdres

Pincourt



106, chemin Duhamel
Immeuble pour aînés autonomes
(15 logements)



112-114, chemin Duhamel
Immeuble pour aînés autonomes
(40 logements)



Terrasse-Vaudreuil



19, 1^{er} Boulevard
*Immeuble pour aînés autonomes
(10 logements)*

Vaudreuil-Dorion



320, avenue Saint-Charles
*Immeuble pour aînés autonomes
(30 logements)*

—
Les immeubles de l'ORHVS bénéficient d'emplacements exceptionnels.

En effet, ils sont majoritairement situés dans les noyaux villageois à proximité des services ou par exemple au bord de l'eau, ce qui contribue grandement à la qualité de vie des locataires.



399, avenue Saint-Charles
*Immeuble pour aînés autonomes
(20 logements)*



422, rue Valois
*Immeuble pour aînés autonomes
(10 logements)*



2600, rue du Manoir
*Immeuble pour les familles
(12 Logements)*

Les Coteaux



85, rue Adrien-Rouleau
*Immeuble pour aînés autonomes
(6 logements)*

Rigaud



15, rue Bourget
*Immeuble pour aînés autonomes
(15 logements)*

Saint-Clet



580, route 201
*Immeuble pour aînés autonomes
(10 logements)*

Saint-Polycarpe



1250, chemin de l'Église
*Immeuble pour aînés autonomes
(19 logements)*

Saint-Télesphore



1401, rue du Centenaire
*Immeuble pour aînés autonomes
(10 logements)*

Saint-Zotique



155, 37^e avenue
*Immeuble pour aînés autonomes
(15 logements)*

L'ORHVS, UN VECTEUR IMPORTANT DANS LA VIE COMMUNAUTAIRE

En plus de voir à l'entretien et à la remise en état des immeubles, de gérer les nouvelles demandes d'admission et d'allocation de logement ainsi que les relations avec les locataires, l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges est également un partenaire important dans la création et le maintien d'un milieu de vie favorisant la vie communautaire. Pour ce faire, l'ORHVS travaille en étroite collaboration avec une multitude d'organismes sociocommunautaires pour assurer une qualité de vie à ses résidents. Voici les principaux partenaires de l'ORHVS :

- **Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (GRAVES)** : deux intervenantes communautaires offrent du soutien pour la clientèle résidant dans les logements sociaux.
- **Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO)** : via une panoplie de services tel le Soutien d'Aide à Domicile, les services de soutien en santé physique et mentale, etc.
- **MRC de Vaudreuil-Soulanges** : elle a déclaré compétence en logement social et abordable et assure une cohérence territoriale dans le développement de nouvelles unités de logement social et abordable. De plus, la MRC est le maître d'œuvre de la *Politique de développement social et durable de Vaudreuil-Soulanges* incluant un important volet consacré au logement social et abordable.
- **Municipalités de Vaudreuil-Soulanges** : par le biais de leurs services des loisirs et de la culture elles permettent l'organisation de diverses activités s'adressant à la clientèle de l'ORHVS.

L'ORHVS sert de courroie de transmission afin de favoriser la création de différents projets culturels et communautaires. Ces projets favorisent la mixité sociale, renforcent les liens avec la communauté environnante, créent des milieux de vie agréables tout en suscitant la fierté des résidents et leur sentiment d'appartenance à leur communauté.

LES BESOINS EN LOGEMENT



105 demandes en cours au 31 décembre 2020 dont :
90 demandeurs soit **86 %** des demandes totales sont pour des **logements pour aînés**



15 demandeurs soit **14 %** sont pour les **logements familles, personnes seules** ou **couples** âgés de **moins de 60 ans**



Nombreux **appels de demandes d'information** et **envois de trousse d'information** et de **formulaires de demande** à compléter



Plusieurs personnes renoncent à compléter la **procédure d'inscription** considérant les **délais d'attente trop longs** pouvant s'échelonner sur plusieurs années.



14 baux signés en 2020 :
❗ De ces baux signés, **deux** d'entre eux l'ont été par des **familles en situation d'urgence**.



Peu de familles complètent des demandes considérant la **très faible offre de logements destinés aux familles** et considérant l'**absence de logement familles dans le secteur de Soulanges**.

QU'EST-CE QUE LE LOGEMENT SOCIAL?

Les logements sociaux sont uniquement attribués à des ménages à très faibles revenus :

- Les ménages paient un loyer incluant l'électricité d'un montant équivalant à 25 % des revenus totaux. Des frais additionnels peuvent s'ajouter pour couvrir l'accès à un stationnement, le câble, l'électricité supplémentaire pour une prise extérieure et l'air climatisé.
- Les ménages sont assujettis à un plafond de revenus déterminant les besoins impérieux qui sont établis selon les régions administratives ainsi que par typologie du logement.

Pour 2021, les plafonds des revenus maximum sont fixés à :

Pour les municipalités situées dans la région métropolitaine de Montréal

• 1 chambre à coucher (personne seule ou couple) :	32 500 \$
• 2 chambres à coucher (2 ou 3 personnes) :	37 000 \$
• 3 chambres à coucher (4 ou 5 personnes) :	43 500 \$
• 4 chambres à coucher (6 ou 7 personnes) :	58 000 \$
• 5 chambres à coucher (8 ou 9 personnes) :	63 500 \$
• 6 chambres à coucher (10 ou 11 personnes) :	66 000 \$
• 7 chambres à coucher et plus (12 personnes et plus) :	67 500 \$

Pour les municipalités situées hors de la région métropolitaine de Montréal

• 1 chambre à coucher (personne seule ou couple) :	21 000 \$
• 2 chambres à coucher (2 ou 3 personnes) :	26 000 \$
• 3 chambres à coucher (4 ou 5 personnes) :	29 000 \$
• 4 chambres à coucher (6 ou 7 personnes) :	32 000 \$
• 5 chambres à coucher (8 ou 9 personnes) :	34 000 \$
• 6 chambres à coucher (10 ou 11 personnes) :	35 000 \$
• 7 chambres à coucher et plus (12 personnes et plus) :	35 500 \$

Conditions d'admissibilité à du logement social

- Résider au Québec;
- Être citoyen canadien ou résident permanent;
- Être autonome;
- Avoir l'âge déterminé pour la catégorie de logement visée;
- Le revenu familial respecte le seuil des besoins impérieux;
- La valeur nette des biens respecte le maximum de 50 000 \$;
- Avoir demeuré sur le territoire de la CMM et/ou les municipalités de Vaudreuil-Soulanges au moins 12 mois au cours des derniers 24 mois;
- Aucun antécédent (*éviction, déguerpissement ou dette non éteinte*) dans les Offices d'habitation du Québec.

PROGRAMMES DE LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

L'ORHVS gère aussi des programmes de logements subventionnés en vertu du programme de Supplément au loyer (PSL) qui sont l'équivalent des logements sociaux.

En effet, grâce aux PSL, les ménages paient un loyer équivalant à 25 % des revenus totaux plus l'électricité et autres services.

L'ORHVS paie la différence, soit la subvention au loyer, entre le prix du loyer reconnu par la Société d'Habitation du Québec et le montant payé par le locataire.

En 2020, l'ORHVS gère 196 PSL répartis entre 10 immeubles soit :

- Sept appartenant à des COOP d'habitation et trois immeubles à des OBNL d'habitation

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

À PROPOS DU



CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE
DE VAUDREUIL-SOULANGES

Mandaté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges déploie la **Politique culturelle dans la voie du développement durable**. En ce sens, le rôle du CACVS s'exerce de **trois façons : la concertation, la planification et l'accompagnement**.

L'organisme a pour mission d'inscrire les arts et la culture dans le développement économique et social de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Le modèle de gouvernance du CACVS est unique au Québec et permet de générer des opportunités pour les artistes et les organismes culturels.

Par sa collaboration avec le milieu municipal, social, économique et environnemental, le CACVS vise à dynamiser et à favoriser l'épanouissement des arts et de la culture dans la région de Vaudreuil-Soulanges, au bénéfice de l'ensemble des municipalités et de leurs citoyens.

Le CACVS souhaite rassembler tous les acteurs du milieu artistique et culturel pour y prendre part. L'adhésion à titre de membre est gratuite et tous sont bienvenus. Les municipalités de Vaudreuil-Soulanges participant à la compétence culturelle régionale sont membres d'office.



LA PETITE HISTOIRE DU CACVS

En janvier **2017**, le CACVS devenait l'organisme autonome porteur de la mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Cette première année d'autonomie fut principalement consacrée à la mise en place des outils administratifs, tel que la révision des règlements généraux et l'adoption de plusieurs politiques, permettant à l'organisme d'être outillé adéquatement et de poursuivre sa croissance.

En **2018**, le CACVS déployait une première programmation annuelle complète. Constat : les programmes et les actions ont rapidement produit des effets concrets sur le milieu. Véritable valeur ajoutée, le rôle du CACVS se veut complémentaire à celui des municipalités en matière de culture.

En **2019**, l'équipe a accueilli une troisième ressource, bénéficiant ainsi d'une expertise précieuse en matière de communications, de graphisme, d'accompagnement et de développement numérique. Le CACVS vise constamment à améliorer ses programmes et ses processus. Ce souci d'amélioration fait partie intégrante des pratiques de gestion mises de l'avant et reflète la volonté d'excellence et d'innovation, propre aux valeurs de l'organisme.

En **2020**, cette approche a permis au CACVS de composer avec des réalités nouvelles et de bien desservir ses membres en contexte pandémique. L'année 2020 aura aussi permis d'expérimenter, de construire et de mettre en lumière de nouvelles façons de collaborer qui sont demeurées dans les pratiques du CACVS, au bénéfice de tous.

Enfin, en **2021**, le CACVS a connu une année effervescente, avec l'aboutissement de projets menés depuis 2 ans et la conclusion de nouveaux partenariats porteurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CACVS est composé de dix-sept personnes, soit **trois maire(esse)s; deux représentant(e)s du monde municipal**, nommées par la MRC; **sept représentant(e)s de disciplines artistiques**; et **une personne** pour chacun des secteurs suivants : **économique, environnement et social**. Enfin, **deux postes** sont **cooptés**, permettant ainsi à l'organisme de solliciter l'expertise dont il a besoin pour servir ses projets.



Karina De Nobriga
Coordonnatrice

Nadine Maltais
Directrice générale

Emilie Léger
Agente aux communications
et à l'accompagnement

Crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand

ÉQUIPE

Nadine Maltais Directrice générale

Nadine Maltais est détentrice d'un diplôme d'études supérieures de deuxième cycle en développement culturel et touristique de l'Université Laval ainsi que d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle a œuvré plus de dix ans au sein de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à titre d'agente de développement culturel et social. Depuis 2017, madame Maltais occupe les fonctions de directrice générale du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges. Elle croit au développement culturel et artistique comme vecteur de développement durable et d'innovation. De plus, son implication en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager lui confère une expertise démontrée en matière d'aménagement culturel du territoire.

Karina De Nobriga Coordonnatrice

Karina De Nobriga s'est jointe à l'équipe en 2017. Son parcours professionnel est le reflet de ses intérêts éclectiques. D'abord diplômée en théâtre, volet interprétation au Collège John Abbott, elle a poursuivi en complétant un certificat en études hispaniques et un certificat en relations industrielles à l'Université de Montréal pour ensuite, près d'une décennie plus tard, décrocher un certificat en droit de l'Université Laval. Polyglotte, passionnée par les arts et la culture, et forte d'une expérience de dix ans en ressources humaines, madame De Nobriga est heureuse d'œuvrer depuis bientôt cinq ans au sein du CACVS et de mettre ses talents et ses compétences au profit de l'accomplissement de la mission de l'organisme.

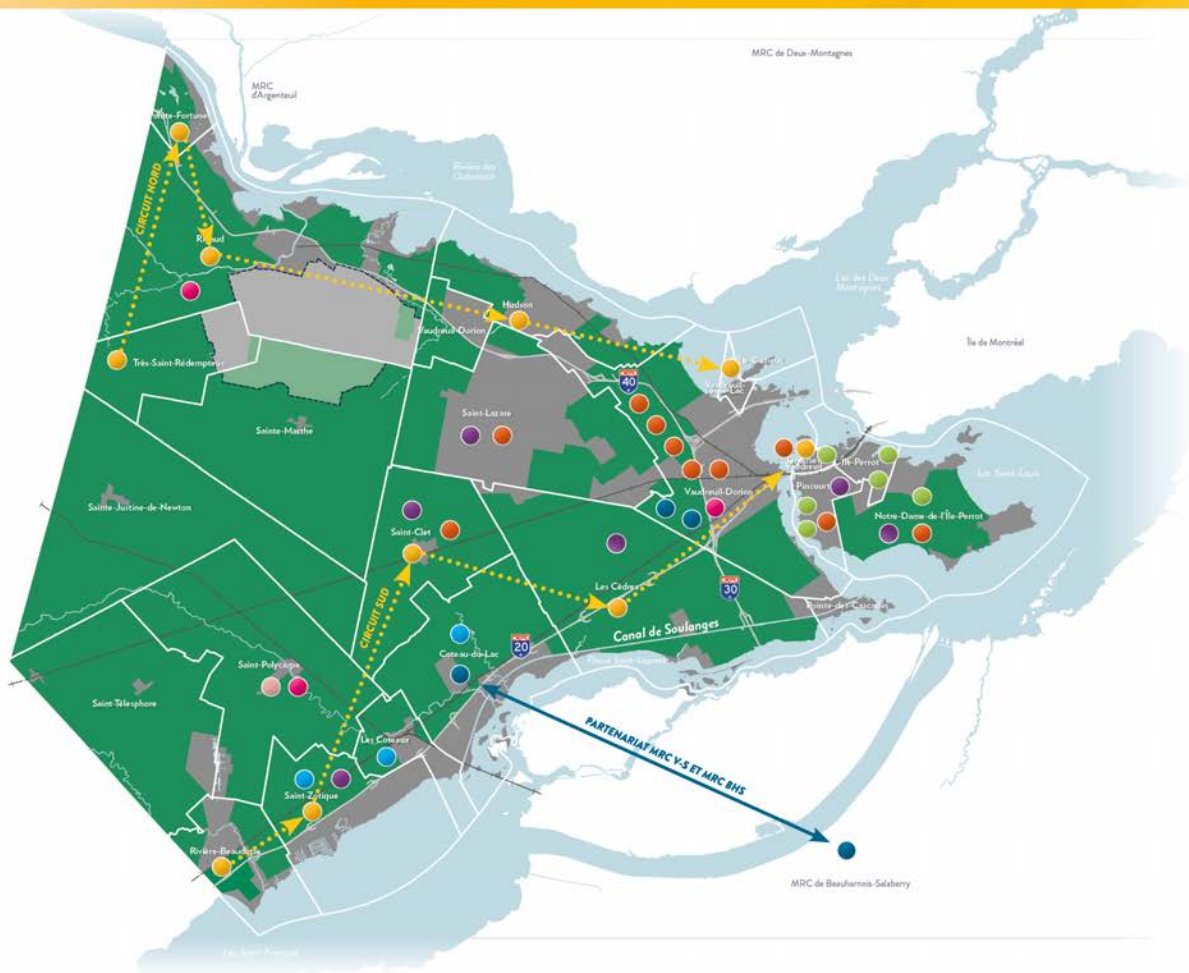
Émilie Léger Agente aux communications et à l'accompagnement

Artiste en arts visuels, Émilie Léger a commencé à collaborer en 2019 avec le CACVS à titre de consultante pour ensuite se joindre à l'équipe permanente en 2021 à titre d'agente aux communications et à l'accompagnement. Diplômée universitaire en rédaction et en communications, elle a poursuivi son parcours académique en design graphique, en design Web et en entrepreneuriat artistique. En ses qualités d'artiste, d'illustratrice, de travailleuse culturelle, et de formatrice madame Léger s'investit dans les arts et la culture de la région et se fait un plaisir de pouvoir soutenir ses pairs dans le domaine. Elle est membre de plusieurs centres d'artistes, dont le centre d'artistes autochtone Daphne dont elle est la première membre alliée.

Les employés du CACVS possèdent un bagage de connaissances et de talents variés et complémentaires. Ensemble, elles s'emploient à accompagner les parties prenantes dans le déploiement de leurs initiatives, à soutenir les membres du milieu culturel et à sensibiliser les milieux sur l'importance du développement culturel.

En ce sens, l'équipe a maintes fois constaté l'impact positif de l'art et de la culture sur la qualité de vie, ce qui confirme la pertinence des actions du CACVS.

CACVS EN ACTION 2021



VIRAGE NUMÉRIQUE
ARTCULTUREVS.CA
 Culture virtuelle

OFFRES CULTURELLES

- Arts visuels
- Littérature et écriture
- Musique et balladodiffusion
- Arts de la scène
- Cinéma et télévision
- Histoire et patrimoine

GALERIE VIRTUELLE

- TRACE 20-21
- Terre-Maires 2
- Ces paysages qui nous habitent

BOÎTE À OUTILS

- Dossier artistique
- Gestion de carrière artistique
- L'artiste et son rôle dans la voie du développement durable

LÉGENDE

- Contamination culturelle (deux circuits)
- TRACE (bleu foncé : lieux d'exposition, bleu : lieux de résidence des participant(e)s)
- Ponts culturels
- Citoyenneté culturelle des jeunes
- Bourses en arts (secondaire)
- PICN 2021
- Promotion de la langue française et de l'identité québécoise (Camp de jour Soulanges)

PROGRAMMATION ANNUELLE

Le CACVS a élaboré et met en œuvre une planification stratégique, fondée sur la politique culturelle dans la voie du développement durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. C'est dans le cadre de cette planification que se déploie sa programmation annuelle.

NOS PROGRAMMES RÉGIONAUX



Le 4 novembre 2019, dévoilement des lauréats du programme d'innovation culturelle 2019 (PIC), crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand.

PROGRAMME D'INNOVATION CULTURELLE ET NUMÉRIQUE (PICN)



Principal véhicule de financement, ce programme à l'intention des municipalités et des organismes de la région vise à faciliter l'émergence de projets culturels innovants sur le territoire. Le CACVS offre des services d'accompagnement aux promoteurs, et ce, à toutes les étapes de la planification des projets. Depuis la création de ce programme en 2017, le CACVS a accordé plus de 191 000 \$ en subventions à des municipalités et à des organismes culturels.

TRAQUER LA RELÈVE ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN ÉMERGENCE (TRACE)



Ce programme vise à soutenir les artistes en arts visuels en émergence, et ce, sans égard à leur âge. Concrètement, les artistes lauréat(e)s de TRACE bénéficient de soutien qui se déploie de différentes façons, soit une opportunité d'exposition solo avec l'appui d'une commissaire professionnelle, de la formation personnalisée, de l'accompagnement individuel, une séance photo professionnelle pour leur portfolio et une bourse de 500 \$.

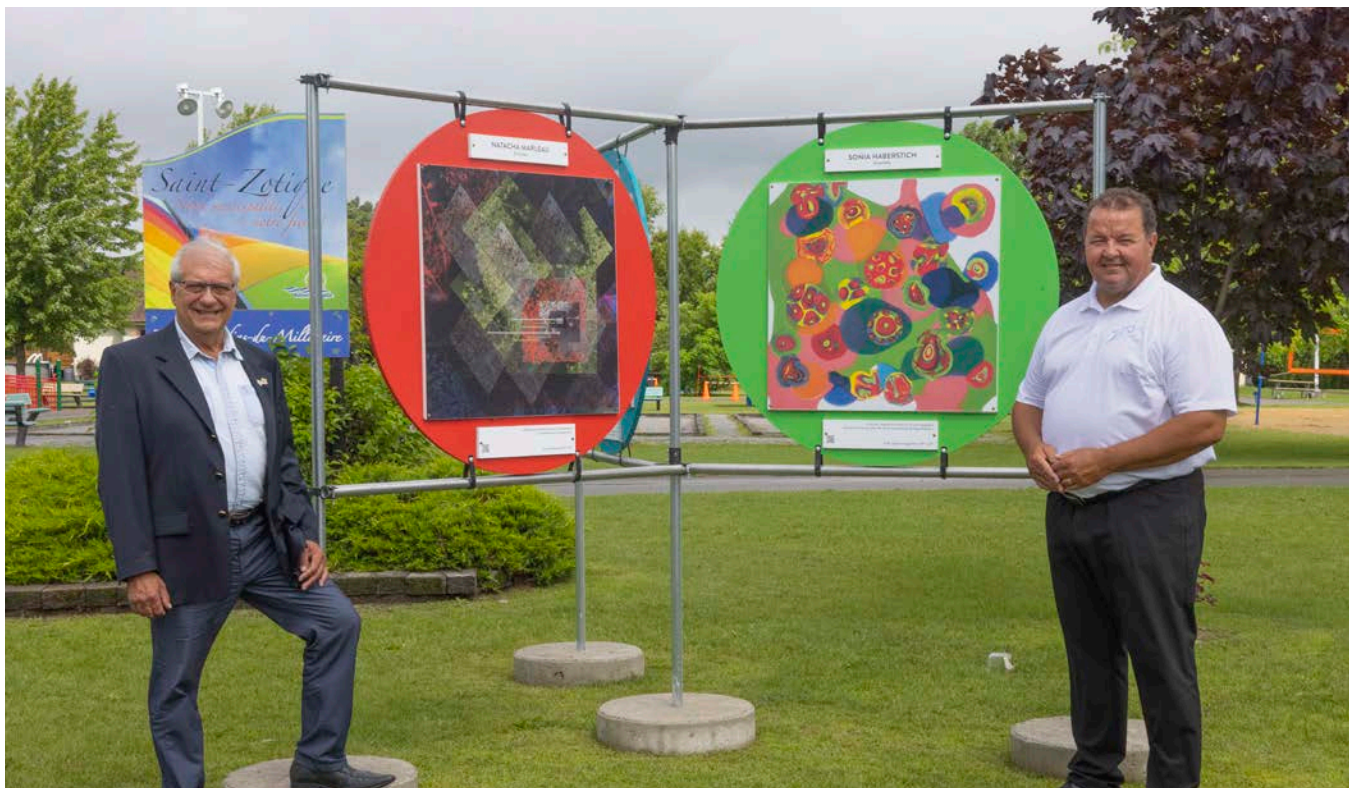
La participation à TRACE agit invariablement comme un catalyseur sur la carrière artistique des artistes lauréat(e)s, se traduisant souvent par une progression accélérée dans les mois suivant TRACE. Ce programme se déploie en partenariat avec le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la Maison Trestler et le Pavillon Wilson de Coteau-du-Lac. En 2021, le CACVS est fier d'annoncer un nouveau partenariat avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, qui a accepté avec enthousiasme de collaborer à ce programme essentiel pour la relève.

PROGRAMME DE TOURNÉE

Par le biais de ce programme, le CACVS souhaite poursuivre la diffusion des œuvres créées dans le cadre de sa programmation, au-delà de leur première présentation.



Depuis 2020, le programme se déploie différemment, en réponse aux contraintes imposées par la pandémie. Créée de façon spontanée Contamination culturelle vise à “contaminer” par des œuvres d'art des sites municipaux publics de la région.



Exposition itinérante Contamination culturelle à la municipalité de Saint-Zotique, messieurs Jean-Yves Poirier, président du CACVS, et Yvon Chiasson, maire de la Municipalité. Crédit photo : Claire Photographie.



PROGRAMME DE CITOYENNETÉ CULTURELLE DES JEUNES

Volet primaire

Déployé par le CACVS depuis 2018, ce programme repose sur trois axes principaux, soit offrir un meilleur accès aux arts et à la culture pour tous les jeunes; favoriser une plus grande participation culturelle et faciliter l'acquisition d'une culture artistique pour tous les jeunes.

En 2021, le CACVS a acheté plus de 1350 trousse de création artistique en vue de les donner aux élèves de Vaudreuil-Soulanges. Au total, ce sont 59 classes de plus de douze écoles du territoire qui en ont bénéficié. Cette initiative répond au besoin d'offrir des activités artistiques au sein des écoles dans une formule clé en main.

Bourses aux finissants (volet secondaire)

Le CACVS offre une bourse d'excellence de 250 \$ à un finissant de quatre écoles secondaires de la région, récompensant ainsi des jeunes de la région pour leur excellence en arts, toutes disciplines artistiques confondues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE (FONDS ÉCOPRODUCTION)



Ce fonds dédié vise à encourager la création de projets artistiques à partir des résidus commerciaux, manufacturiers et industriels.

L'idée est d'encourager l'écoconception et la mise en valeur du patrimoine des municipalités en collaboration avec les entreprises membres du programme Écosynergie d'affaires du Comité 21 Québec.

Ce fonds sert de levier pour les artistes qui peuvent s'intégrer dans cette synergie avec les industries, les commerces et les institutions.

PARTENARIATS SUPRARÉGIONAUX

Le CACVS, considérant son modèle unique, a conclu des partenariats solides avec des institutions sises à l'extérieur de la région. Dans le cadre de ces partenariats, l'argent investi par le CACVS sert de levier, afin de permettre l'injection de fonds provinciaux dans des projets se déroulant dans Vaudreuil-Soulanges.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec



Affaires municipales
et Habitation
Québec



ENTENTE PARTENARIAT TERRITORIAL DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

L'entente de trois ans est possible grâce au financement du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Cette entente constitue un véhicule de choix pour le soutien financier des artistes et des organismes professionnels du territoire de Vaudreuil-Soulanges. Les retombées d'un tel investissement vont au-delà des sommes injectées, démontrant une fois de plus que les arts et la culture sont un véritable moteur de développement régional.

À titre d'exemple, pour l'année 2020, les artistes et les organismes artistiques de la région ont reçu 79 500 \$ en bourses, alors que le CACVS avait investi 10 000 \$.

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (EDC)

Avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC)

L'objectif est de soutenir le développement et la vitalité culturelle des territoires dans le cadre d'un partenariat coopératif et souple, au profit des citoyens, dans une perspective de développement durable. L'EDC constitue un levier de développement et de consolidation d'actions culturelles auxquelles des partenaires de divers horizons sont invités à contribuer.



PROJET

Projet hôpital Vaudreuil-Soulanges

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest et le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) ont formé un partenariat afin de dégager une vision et des principes directeurs encadrant l'intégration des arts et de la culture au projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges.

Conséquemment, en mars 2021, un comité de travail, formé d'experts du milieu culturel et municipal a vu le jour. Son mandat est de contribuer à identifier et à définir les stratégies d'intégration des arts et de la culture dans les étapes de planification et de réalisation du projet hospitalier, visant à terme l'appropriation citoyenne et l'implantation harmonieuse de l'établissement dans les communautés.

Le comité préconise des approches intégrant les principes de développement durable, son travail est complémentaire de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture (communément appelé la Loi du 1 %)*.

Récemment, un appel de projets a été lancé, visant la réalisation de manifestations artistiques célébrant dans un premier temps, la genèse du projet.



PROJET

Promotion de la langue française et de l'identité québécoise

(En collaboration avec la Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges)

Dans une atmosphère ludique et détendue, une artiste de la région a présenté huit semaines d'ateliers artistiques, sensibilisant ainsi les enfants inscrits au Camp de jour Soulanges à l'importance du français et à la richesse de notre culture, en les incitant à percevoir le français comme motif de fierté.



Bannière de Samuel Angers, citoyen participant, en installation.
Crédit photo: Olivier Langevin.



PROJET

Bannières de la piste cyclable

En collaboration avec Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)

L'artiste commissaire Caroline Hayeur a accompagné les treize photographes amateurs participants, tous citoyens de Vaudreuil-Soulanges.

Ce projet s'est conclu avec l'installation de 54 bannières le long de la piste cyclable Soulanges, et une exposition extérieure à Pointe-des-Cascades.



DES PONTS CULTURELS : D'UNE RIVE À L'AUTRE

PONTS CULTURELS, D'UNE RIVE À L'AUTRE

Partenariat avec le Conseil des arts de Montréal

Des ponts culturels, d'une rive à l'autre est une initiative lancée par le Conseil des arts de Montréal et Culture Montréal, auxquels se sont joints nombres de partenaires du milieu artistique et municipal. Ce programme vise la réalisation de projets de cocréation, dans lesquels les œuvres artistiques réalisées sont le fruit de la rencontre et du travail entre artistes et citoyens dans l'une des différentes régions participantes. Le CACVS est partenaire de ce programme depuis 2018.

DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il me fait grand plaisir de vous présenter votre organisation de développement et de promotion régionale. Agile, créative et performante, notre équipe s'appuie sur un conseil d'administration visionnaire et dynamique et s'applique annuellement à la réalisation de son plan d'action dans le but de générer de la valeur et soutenir l'effervescence économique sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

L'équipe de DEV, composée de professionnels multidisciplinaires, a à cœur la croissance de votre communauté. Elle agit comme un réel catalyseur auprès des entrepreneurs et des entreprises pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets d'affaires. Nos interventions visent aussi à leur faciliter l'accès aux partenaires de l'écosystème entrepreneurial.

Dossiers régionaux

Au-delà des interventions traditionnelles d'un organisme de développement, le dynamisme régional entraîne inévitablement certains défis. C'est ainsi que l'équipe de DEV a fait de l'enjeu de **rareté de la main-d'œuvre** une priorité et s'est donné comme mission de rassembler les partenaires du marché du travail afin de déployer diverses initiatives. Parmi celles-ci, « Employeurs de qualité » vise à promouvoir la qualité des emplois disponibles chez nous auprès des navetteurs, soit les 40 000 citoyens qui quittent le territoire quotidiennement pour occuper un travail sur l'île de Montréal, Laval ou ailleurs en Montérégie. Aussi, DEV met beaucoup d'efforts à **stimuler le virage numérique** des entreprises industrielles et commerciales pour les rendre plus performantes et compétitives.

Quelque 600 entreprises et 6 000 emplois du domaine de la logistique bénéficient des atouts des infrastructures de transport de Vaudreuil-Soulanges, ce qui en fait un **pôle logistique d'innovation stratégique** pour l'économie régionale et celle du Québec tout entier. Les professionnels de DEV travaillent en étroite collaboration avec les municipalités concernées pour maximiser leurs conditions d'accueil et leur attractivité, ainsi que les retombées économiques générées. DEV joue aussi un rôle d'appui technique lors de rencontres politiques.

Il convient aussi pour la région de capitaliser sur la construction imminente de l'**Hôpital de Vaudreuil-Soulanges**. En plus de répondre à des besoins de santé publique évidents pour nos citoyens, l'hôpital est un vecteur de développement régional important pour lequel DEV entend bien en optimiser les retombées. De la construction aux opérations quotidiennes, la région a beaucoup à gagner en favorisant l'implication de nos entreprises et à profiter des occasions offertes par ce grand donneur d'ordres. À cela s'ajoute l'opportunité de créer une grappe « santé et équipements médicaux » structurée et d'ajouter des arguments de prospection favorables à son développement.

Parce que... dans le mot « entreprise », il y a « reprise »

Malgré un contexte économique difficile et imprévisible, DEV a redoublé d'efforts pour aider un maximum d'entreprises à faire face à la crise de la COVID-19. C'est donc plus de 250 entreprises qui ont été soutenues financièrement par notre organisation au cours des 18 derniers mois.

Dès les premiers mois de la crise, au printemps 2020, les élus de la MRC et l'équipe de DEV ont ressenti le besoin de tableur rapidement sur un plan de relance économique. Les sept priorités du *Plan de reprise économique régional de Vaudreuil-Soulanges* s'appuient notamment sur les consultations tenues auprès d'entreprises des secteurs agroalimentaire, manufacturier, touristique, du commerce de détail et de la restauration, des services professionnels, de la santé et des équipements médicaux ainsi que du transport et de la logistique. Plusieurs projets ont d'ailleurs déjà été réalisés jusqu'à maintenant, mais l'équipe de DEV, fidèle à sa mission, continue de travailler à réaliser les actions qui ont été identifiées comme prioritaires afin que Vaudreuil-Soulanges demeure une région des plus effervescentes et innovantes au Québec!



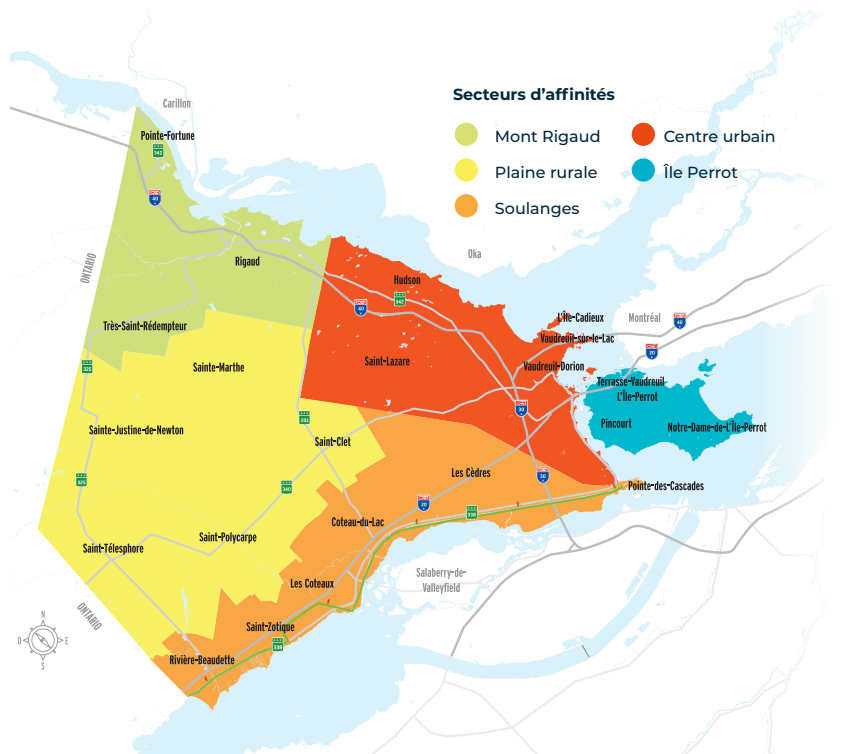
Joanne Brunet

Directrice générale de
Développement Vaudreuil-Soulanges



GOVERNANCE

Le conseil d'administration (CA) est un reflet de la diversité des intérêts, enjeux et du dynamisme de notre territoire. D'abord, six représentants issus du secteur municipal sont délégués par le conseil de la MRC avec un souci de refléter chacun des cinq secteurs d'affinités de notre région. Les six autres membres du CA sont des chefs d'entreprise délégués par des comités consultatifs sectoriels établis selon les créneaux phares de Vaudreuil-Soulanges.



COMITÉS CONSULTATIFS SECTORIELS

Il y a six comités consultatifs sectoriels. Chacun d'eux est composé d'une dizaine de représentants d'entreprises désirant s'impliquer dans le développement économique de Vaudreuil-Soulanges et contribuer à la mission de DEV. Le mandat de chacun des comités est de participer aux orientations de travail de DEV et d'identifier les actions requises pour favoriser le développement économique de son secteur d'activités, la diversité et la création d'emplois sur le territoire.



Éric Bélanger

Comité Agroalimentaire

Propriétaire Ferme
Les Petites Écores



Lucie Bourbonnais

Comité Commerces

Propriétaire
La Ribouldingue



Daniel Goyette

Comité Transport et logistique

Président C.A.T. inc.



Linda Gallant

Comité Tourisme

Propriétaire Auberge des Gallant,
SPA Gallant, Sucrerie des Gallant



Pierjean Savard

Comité Industriel

Président et propriétaire
Conteneurs Experts inc.



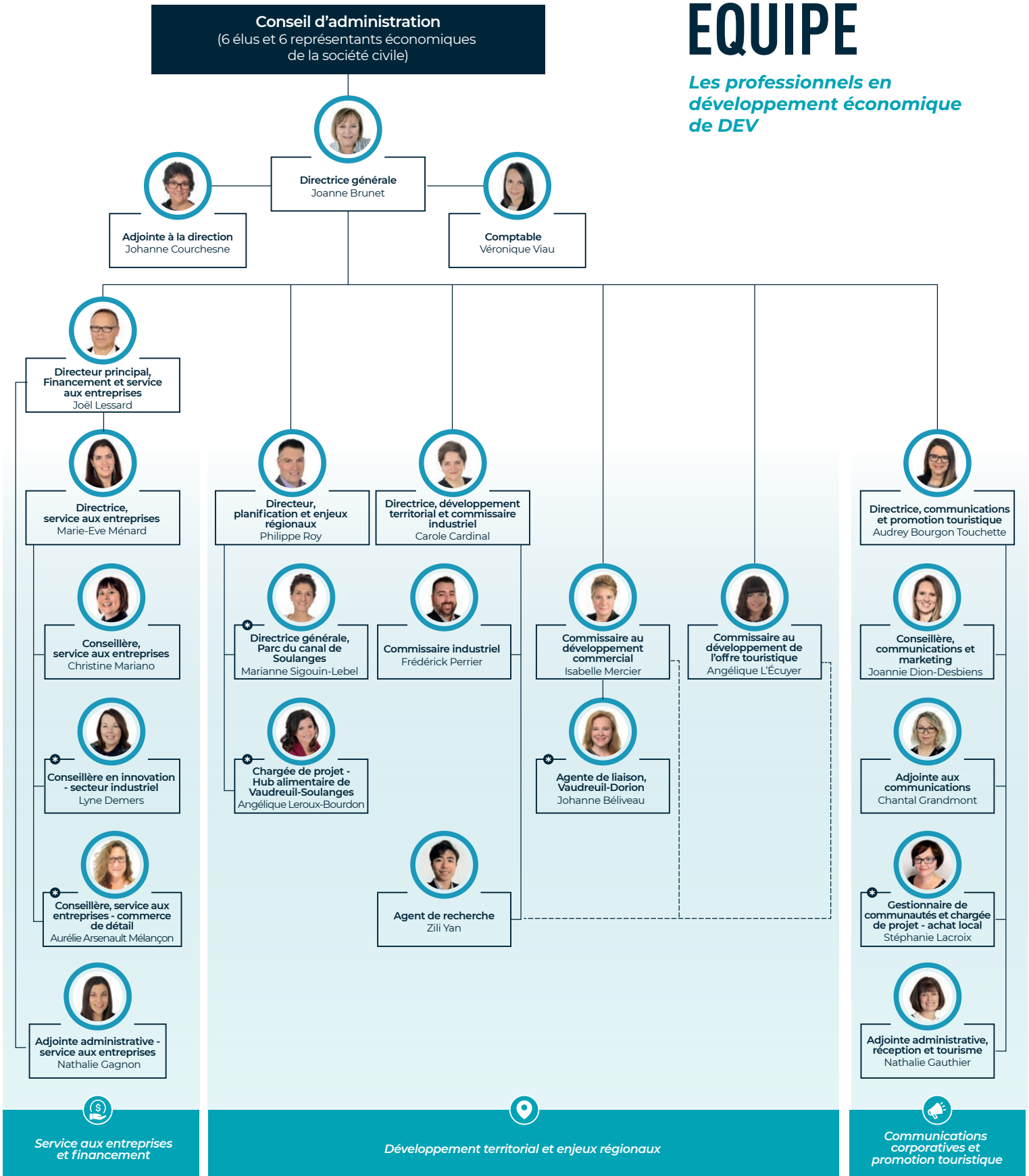
Éric Dugas

Comité Santé et équipements médicaux

Président Amylior

ÉQUIPE

Les professionnels en développement économique de DEV



* Ces ressources sont financées par différentes sources externes à la MRC.

SERVICE AUX ENTREPRISES ET FINANCEMENT

Le Service aux entreprises est composé d'une équipe multidisciplinaire dont le mandat est de faciliter la vie des entrepreneurs en leur offrant des services-conseils gratuits et les outils nécessaires pour optimiser les activités de leur entreprise à toutes les étapes de leur développement. De la création de projets d'affaires aux conseils techniques au démarrage, à l'expansion, à la consolidation et à la relève d'entreprise, DEV a les ressources et l'expertise pour accompagner tous types de promoteurs.

Le directeur de portefeuille ainsi que les conseillères peuvent accompagner les entrepreneurs dans le montage financier de leurs projets, la recherche du financement optimal et la préparation de prévisions financières autant lors du démarrage que de la croissance d'un projet. DEV offre d'ailleurs différents programmes de financement alternatifs à valeur ajoutée :

- **Fonds locaux d'investissement (FLI-FLS)**
- **Programme d'appui à la relance économique des entreprises (PARÉE)**
- **Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (FSE)**
- **Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS)**
- **Fonds de soutien aux attraits et entreprises touristiques (FSAET)**
- **Soutien au travail autonome (STA)**
- **Futurpreneur Canada**



EN CHIFFRES

- **5 comités d'investissement** pour l'analyse de **12 dossiers** entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2021.
- **4 623 996 \$ octroyés** par l'entremise des différents programmes à **159 dossiers** entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2021.
- Création du **PARÉE**, un fonds de **1 141 000 \$** visant à stimuler et appuyer la transition numérique, développer de nouveaux marchés et accroître l'efficacité d'exploitation des entreprises du territoire.

COMMISSARIAT COMMERCIAL ET ACHAT LOCAL

Le commissariat commercial a comme mandat de maîtriser l'offre commerciale existante sur son territoire afin d'identifier les opportunités pour des fins de prospection et de promotions auprès d'entreprises pouvant venir contribuer au dynamisme de nos artères commerciales et noyaux villageois. Il entretient des liens privilégiés avec les courtiers ayant pour objectif de faciliter les démarches d'implantation des entreprises dans nos municipalités.

De plus, DEV est un allié dans plusieurs projets de revitalisation urbaine, pour les municipalités de son territoire. Pensons entre autres au projet du secteur Harwood – De Lotbinière à Vaudreuil-Dorion pour lequel DEV appuie la ville afin de favoriser de nouveaux investissements immobiliers, en développant un milieu de vie innovant, sain, écoresponsable et dynamique.

En collaboration avec le comité consultatif Commerces, l'équipe de DEV travaille à mettre en place des initiatives axées sur l'importance de l'achat local. Ainsi, elle coordonne une campagne de promotion sur l'importance et les bénéfices de consommer localement et développe les outils nécessaires à son déploiement, dont un site web a d'ailleurs été lancé en août 2020 pour soutenir ce mouvement.



EN CHIFFRES

- **57 propositions de sites commerciaux** (locaux ou terrains) depuis janvier 2021.
- Près de **26 000 pages vues** sur le **AchatlocalVS.com** depuis sa mise en ligne en septembre 2020.
- **Cercle api** : plus de **2 500 entreprises contactées** dans le cadre des activités du Cercle api qui visent à **accélérer le virage numérique des commerçants** par l'initiation aux nouvelles technologies.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMISSARIAT INDUSTRIEL

Le commissariat industriel veille les entreprises industrielles de notre territoire pour assurer leur rétention et identifier leurs besoins, dont ceux relatifs à l'immobilier. Il est le contact privilégié des entrepreneurs d'ici et d'ailleurs, des courtiers immobiliers et des relayers tels Investissement Québec international et Montréal International car l'organisme facilite la recherche des espaces disponibles (terrains ou bâtiments). DEV est également proactif et effectue des rencontres de prospection afin d'attirer des investissements dans les créneaux industriels porteurs définis tel que l'agroalimentaire, la santé et les équipements médicaux, la logistique à valeur ajoutée et les technologies de l'information et des communications.

L'équipe entretient de solides relations avec les partenaires stratégiques du territoire et les différents ministères. Il peut ainsi agir, de concert avec les villes et la MRC, dans des dossiers majeurs susceptibles d'affecter le développement des 21 parcs et zones industriels répartis dans 10 municipalités.

Puis, avec ses comités consultatifs, DEV élabore les meilleures stratégies pour développer le territoire et les entreprises industrielles de manière optimale. La maximisation des retombées économiques découlant de la construction et de l'opération du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges, le positionnement de la région comme un acteur incontournable de la logistique au Québec ainsi que le maillage et la mise en valeur des industriels du territoire figurent parmi les projets travaillés.

Enfin, DEV se distingue par sa grande connaissance du territoire. Il dispose d'un ensemble d'information sur les infrastructures disponibles, la réglementation, les contraintes au développement et les données socio-économiques pertinentes.



EN CHIFFRES

- **55 demandes de sites** répondues (bâtiments et terrains industriels) de janvier à novembre 2021, soit près de 40 % de plus qu'au cours des 12 mois de l'année 2020.
- **41 rencontres** avec des instances ministérielles ou organismes paragouvernementaux pour l'avancement du **projet de pôle logistique d'innovation** de Vaudreuil-Soulanges et le renforcement de la capacité électrique régionale.



Photo du site d'Amazon, prise lors de la construction cet été, avec le Centre de distribution de Canadian Tire en arrière-plan. Crédit photo : DB Productions.



Canal de Soulanges, crédit photo : Olivier Langevin

PROJETS RÉGIONAUX

Prenant assise sur les enjeux rassembleurs et prioritaires de Vaudreuil-Soulanges, DEV est un acteur important dans le développement de grands projets communs, d'où son slogan « Générateur de valeurs régionales ». L'équipe est appelée à utiliser son expertise approfondie du territoire afin de déterminer, d'initier et de contribuer à l'émergence de projets porteurs pour le développement du territoire.

Pour jouer son rôle, l'équipe de DEV siège à de nombreuses instances permettant d'être au cœur des préoccupations régionales. Son implication est essentielle, notamment auprès des acteurs municipaux, la communauté d'affaires, l'écosystème en soutien au développement de nos communautés ainsi que les divers intervenants gouvernementaux.

Voici certains enjeux et projets en cours :

- **Rareté de la main-d'œuvre :** Promotion de l'emploi local par l'initiative « Employeurs de qualité » et gestion de la Table de l'emploi de Vaudreuil-Soulanges
- **Création d'un attrait signature pour Vaudreuil-Soulanges :** Développement du Parc du canal de Soulanges
- **Mise en marché de la production agroalimentaire :** Création d'un Hub alimentaire
- **Développement d'une économie résiliente :** Accompagnement des projets d'entreprises collectives (économie sociale)



EN CHIFFRES

- La campagne de **promotion des emplois locaux** visant les **40 000 navetteurs** (résidents dont le lieu de travail est hors MRC) a été présente sur des **panneaux autoroutiers** pendant **6 semaines**.
- Contribution à la tenue de **deux salons de l'emploi en mode virtuel** regroupant près de **40 entreprises**.
- **Contribution aux Bourses d'initiatives à l'entrepreneuriat collectif** (20 000 \$).
- Près de **7 000 personnes** ont participé à une activité au **canal de Soulanges** (location d'embarcation, spectacle, événements à l'Embouchure).

TOURISME

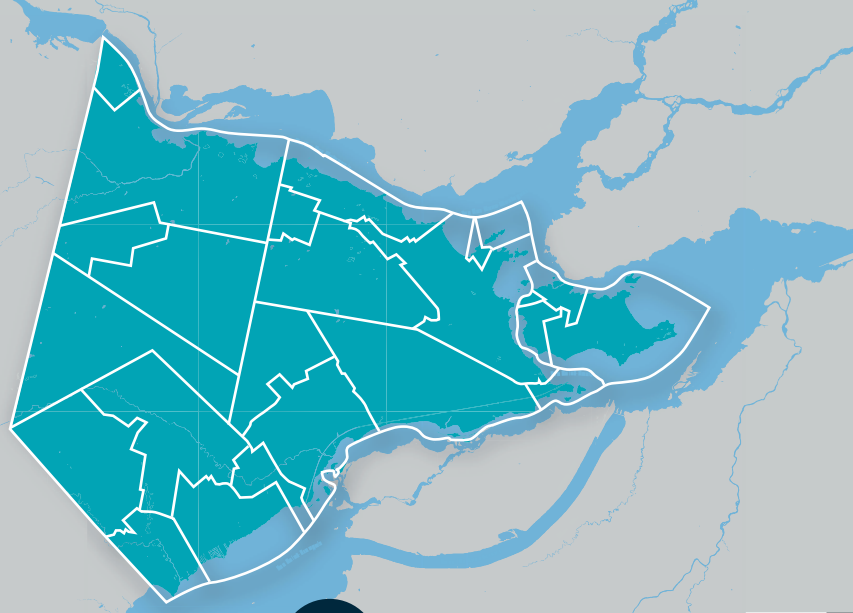
DEV a reçu le mandat de coordonner la promotion et le développement touristique par la MRC à la suite de la dissolution de Tourisme Suroît en 2015. Ainsi, l'objectif de ce département est de faire rayonner Vaudreuil-Soulanges auprès de différentes clientèles et de mettre de l'avant les attraits touristiques du territoire, entre autres, en offrant une plateforme reconnue qui maximise la visibilité des attraits régionaux. De plus, il favorise l'engagement auprès des acteurs impliqués et des attraits collaborateurs pour mettre de l'avant des projets novateurs et stimulants. Vaudreuil-Soulanges est la seule MRC de la Montérégie à avoir un fonds spécifiquement lié au développement touristique, le Fonds de soutien aux attraits et entreprises touristiques (FSAET), ce qui démontre bien l'importance de ce secteur comme levier de développement économique dans notre région.



EN CHIFFRES

- **13 projets d'entreprises** se sont vu accorder un total de **75 000 \$** pour le développement de leur lieu et offre touristique depuis la **création du FSAET** en 2020.
- Plus de **250 000 pages vues** sur la **plateforme web de promotion touristique régionale**, qui a été complètement revampée et lancée en juin dernier.
- Rallies ExploreVS 2021 : **8 différents rallyes thématiques** qui ont attiré plus de **2 500 participants sur 20 jours d'activités**.
- **Bonification de l'offre nautique** sur différents plans d'eau de la région, entre autres grâce à une **programmation de navettes et croisières**.

LA MRC ET LES MUNICIPALITÉS QUI LA COMPOSENT



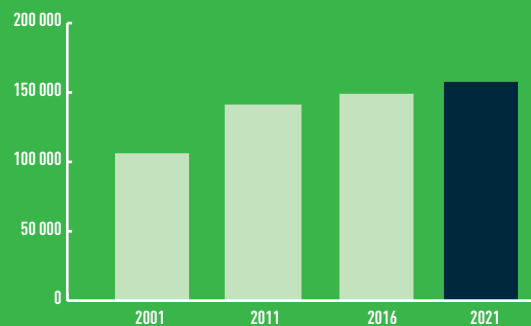
Fondation : 1982

Superficie : 85 980 ha

Unités d'habitation : 65 749

Valeur foncière : 25 367 386 957 \$

POPULATION



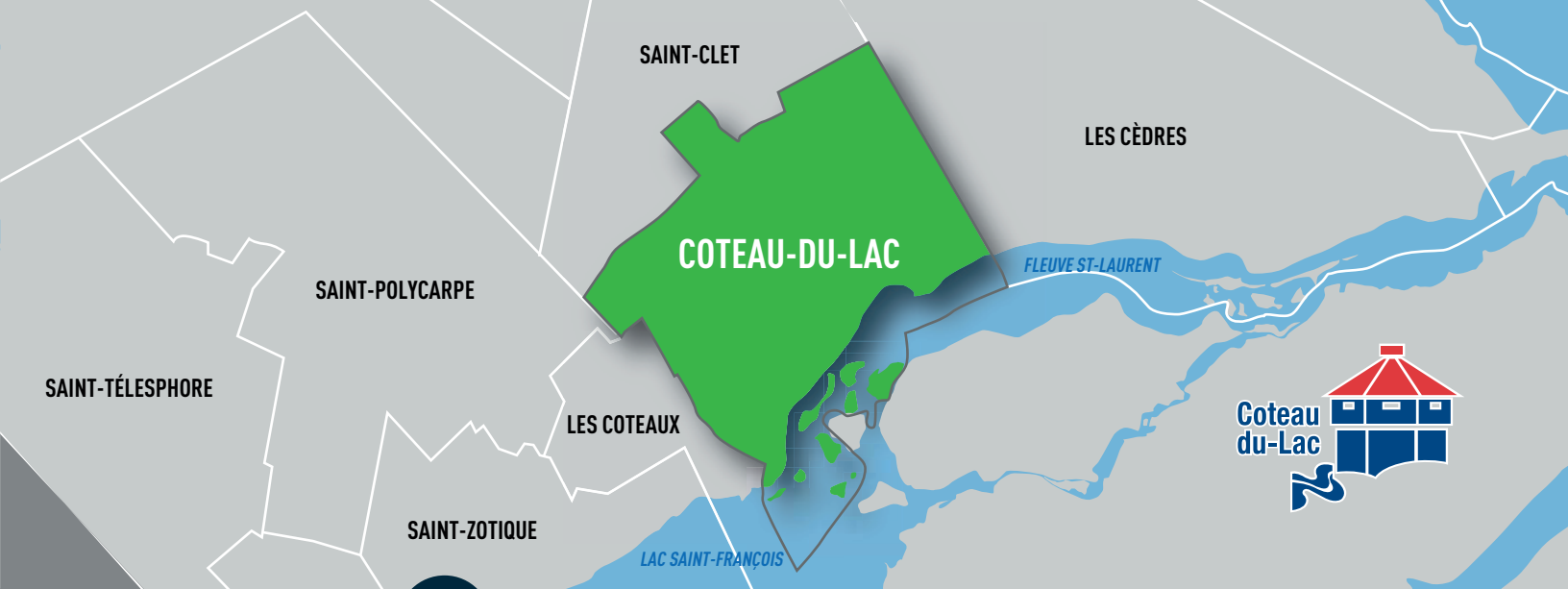
SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 37, primaire privé : 3, secondaire : 6, secondaire privé : 1, formation professionnelle et aux adultes : 7
- Logements sociaux : 806
- Transport : Transport collectif par autobus et transport adapté EXO, 5 gares de trains de banlieue, 1 service de autobus express de la gare Vaudreuil vers Montréal, 2 traversiers, 1 hélicopt
- Équipements régionaux : 6
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : 4 CLSC, 4 CHSLD, 19 résidences privées pour aînés, 1 maison de soins palliatifs, CISSSMO, 1 centre d'hébergement privé de soins de longue durée non conventionné

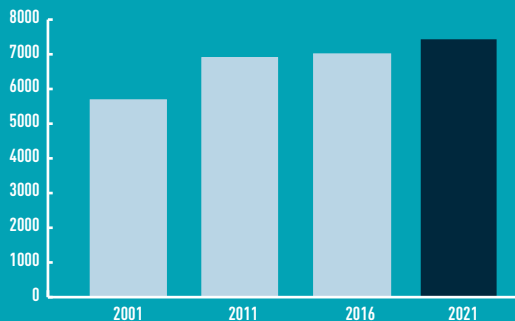


PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 1 345,5 km
- Superficie en zone agricole : 65 070 ha
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 78 %
- Superficie des terrain vacants : 1797,12 ha
- Superficie des terrain vacants voués au résidentiel : 1102,37 ha



POPULATION



Fondation : 6 février 1982

Superficie : 4 680 ha

Unités d'habitation : 2 992

Valeur foncière : 1 223 029 476 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 66 km
- Superficie en zone agricole : 3 384 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 72,3 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 5,2 %
- Superficie des terrains vacants : 219,86 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 93,39 ha

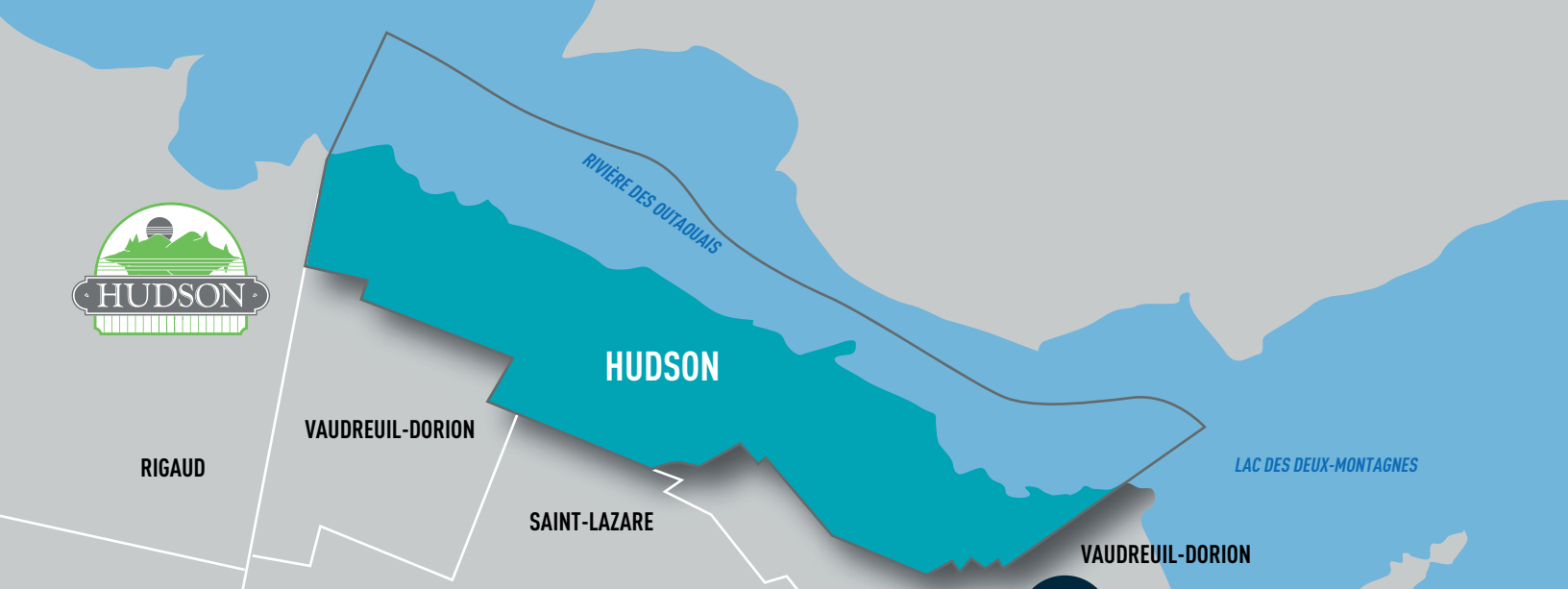
SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✓
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✓
- Culture : ✓
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✓
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✓
- Logement social : ✓



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 3 (publiques)
- Logements sociaux : 72
- Transport : Transport collectif par autobus, taxibus, transport adapté de la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV)
- Équipements régionaux : canal de Soulanges, piste cyclable
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : CLSC, CHSLD, 3 résidences privées pour aînés



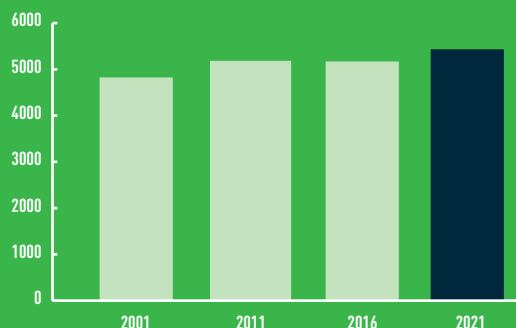
Fondation : 7 juin 1969

Superficie : 2 710 ha

Unités d'habitation : 2 446

Valeur foncière : 1 311 368 630 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 2, secondaire : 1 (publique)
- Logements sociaux : 87
- Transport : Transport collectif par autobus, et transport adapté EXO, 1 gare de train de banlieue EXO, 1 traversier (Hudson-Oka)
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : 1 maison de soins palliatifs

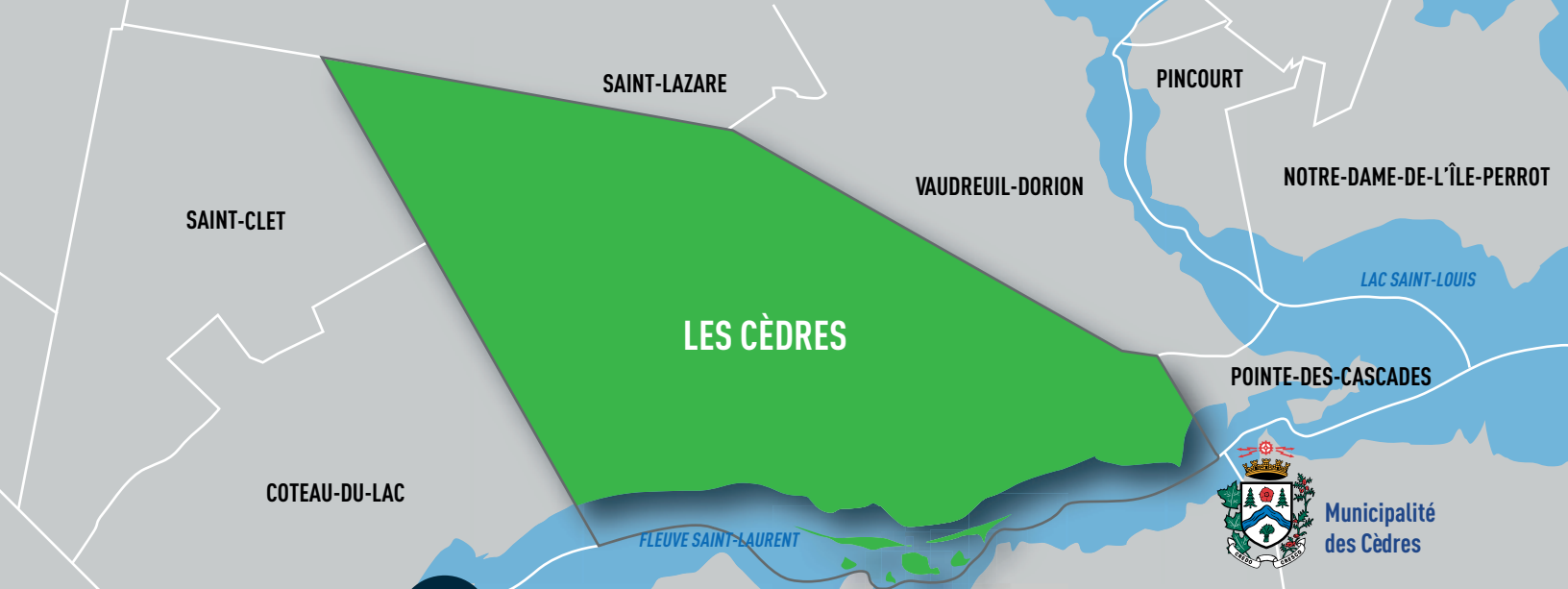


PLANIFICATION DU TERRITOIRE

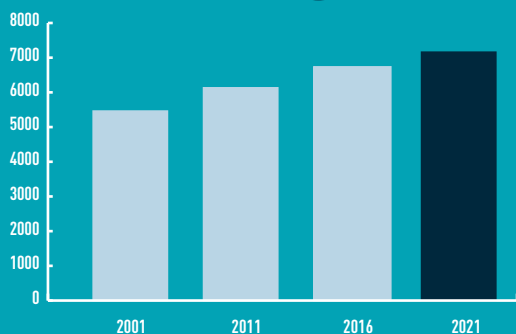
- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 50,4 km
- Superficie en zone agricole : 1 289 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 47,5 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 1,9 %
- Superficie des terrains vacants : 48,98 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 29,43 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✗
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✗
- Culture : ✓
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✓
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✗
- Logement social : ✓



POPULATION



Fondation : 9 mars 1985

Superficie : 7 760 ha

Unités d'habitation : 2 862

Valeur foncière : 1 097 122 005 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 113,5 km
- Superficie en zone agricole : 7 185 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 92,5 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 11 %
- Superficie des terrains vacants : 0 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 0 ha

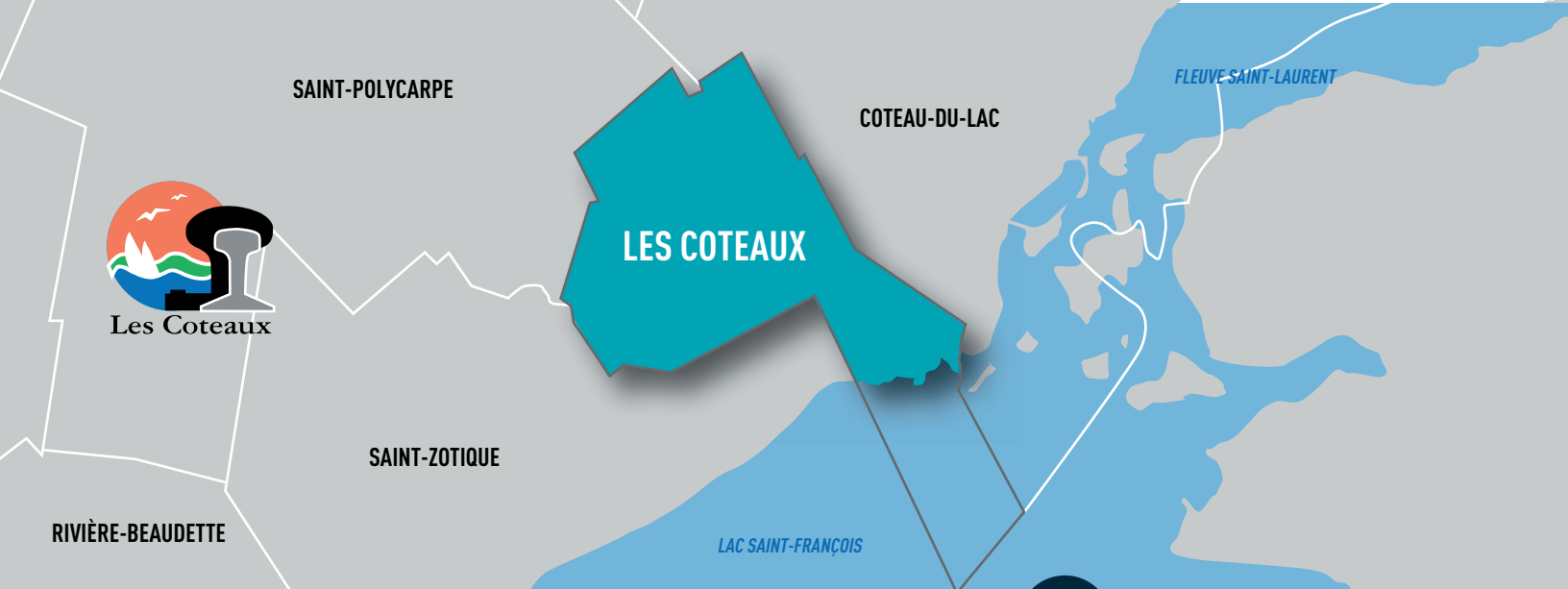
SERVICES MRC

- | | |
|--|---|
| • Évaluation foncière : ✓ | • Info territoire : ✓ |
| • Fibre optique : ✗ | • Cadets de la Sûreté du Québec : ✗ |
| • Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓ | • Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✓ |
| • Ange des parcs : ✗ | • Logement social : ✓ |
| • Culture : ✓ | |



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 1, formation professionnelle : 1, professionnelle
- Logements sociaux : 10
- Transport : Transport adapté EXO, 1 aéroport, 1 héliport
- Équipements régionaux : Petit Pouvoir, canal de Soulanges, piste cyclable
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : 1 résidence privée pour aînés



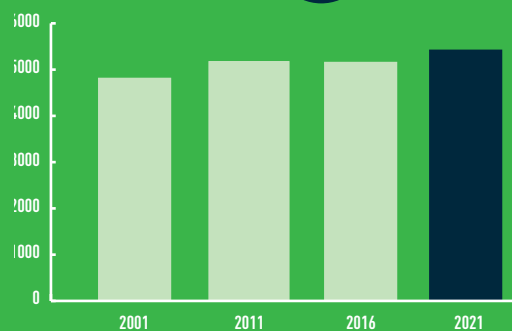
Fondation : 18 mai 1994

Superficie : 1 170 ha

Unités d'habitation : 2 433

Valeur foncière : 593 475 556 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 1 (publique)
- Logements sociaux : 22
- Transport : Taxibus et transport adapté de la STSV
- Équipements régionaux : canal de Soulanges, piste cyclable
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : 1 résidence privée pour aînés

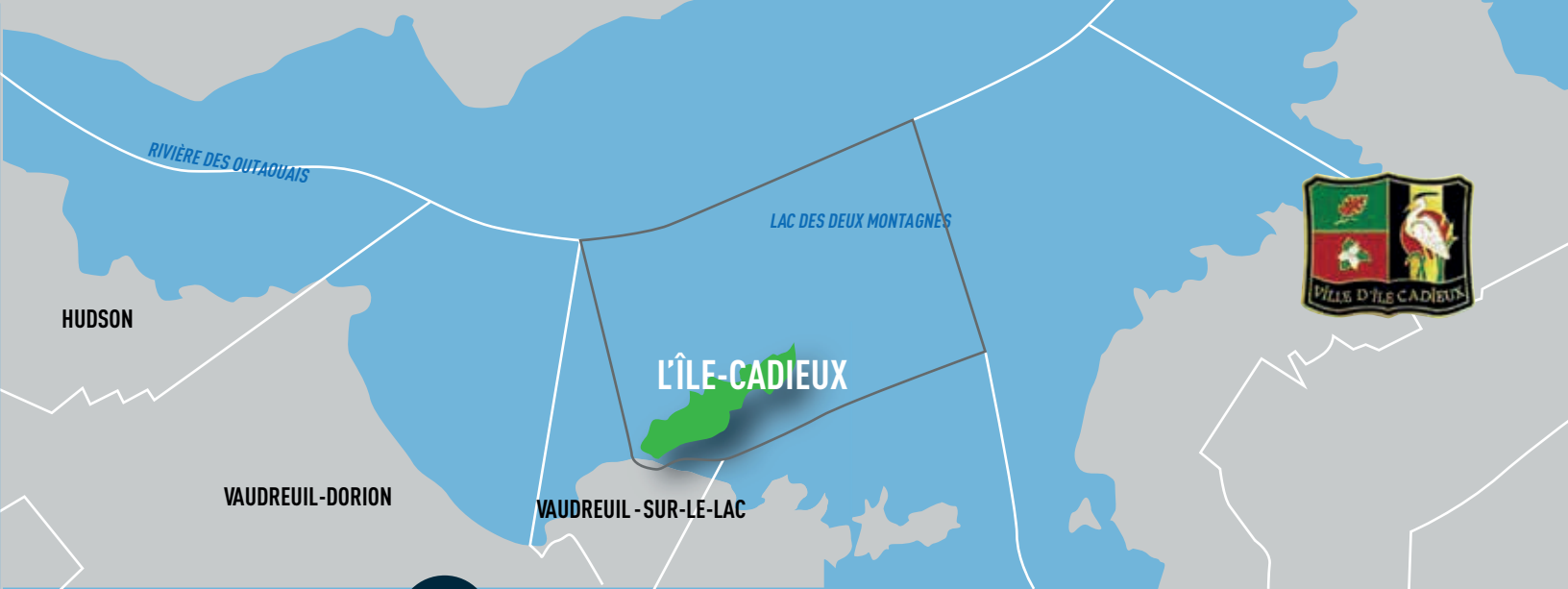


PLANIFICATION DU TERRITOIRE

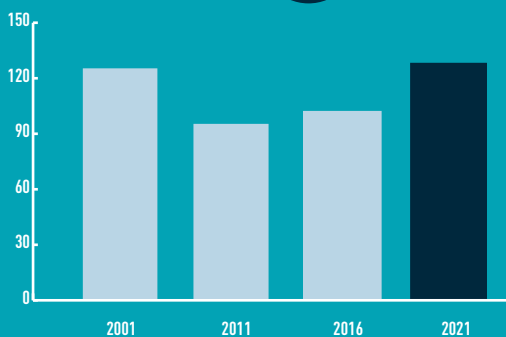
- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 12,2 km
- Superficie en zone agricole : 753 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 64,3 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 1,1 %
- Superficie des terrains vacants : 48,04 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 36,03 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✗
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✓
- Culture : ✓
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✓
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✓
- Logement social : ✓



POPULATION



Fondation : 21 mars 1922

Superficie : 60 ha

Unités d'habitation : 70

Valeur foncière : 86 284 320 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 0 km
- Superficie en zone agricole : 0 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 0 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 0 %
- Superficie des terrains vacants : 0,75 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 0,56 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ❌
- Fibre optique : ❌
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ❌
- Ange des parcs : ❌
- Culture : ❌
- Info territoire : ❌
- Cadets de la Sûreté du Québec : ❌
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ❌
- Logement social : ✔️



SERVICES PUBLICS

- Écoles : aucune
- Logements sociaux : aucun
- Transport : aucun
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun



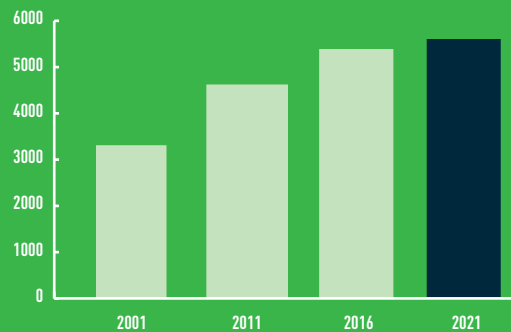
Fondation : 1^{er} juillet 1855

Superficie : 540 ha

Unités d'habitation : 5 448

Valeur foncière : 1 441 600 290 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 4, adultes : 1 (publique)
- Logements sociaux : 32
- Transport : Transport collectif par autobus, et transport adapté EXO, 1 gare de train de banlieue EXO
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : CHSLD, 3 résidences privées pour aînés



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 0,3 km
- Superficie en zone agricole : 0 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 0 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 0 %
- Superficie des terrains vacants : 35,87 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 19,46 ha

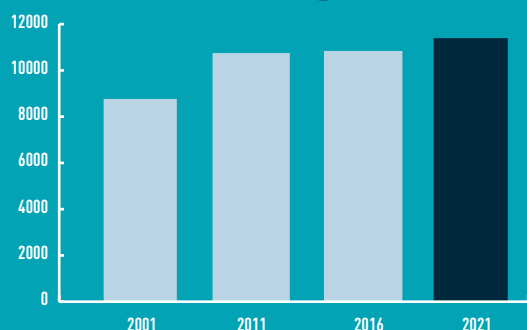
SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ❌
- Fibre optique : ❌
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ❌
- Ange des parcs : ❌
- Culture : ❌
- Info territoire : ✅
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✅
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✅
- Logement social : ✅



Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

POPULATION



Fondation : 14 avril 1984

Superficie : 2 810 ha

Unités d'habitation : 4 187

Valeur foncière : 1 843 678 045 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 26,7 km
- Superficie en zone agricole : 1 935 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 68,8 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 2,9 %
- Superficie des terrains vacants : 86,85 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 56,45 ha

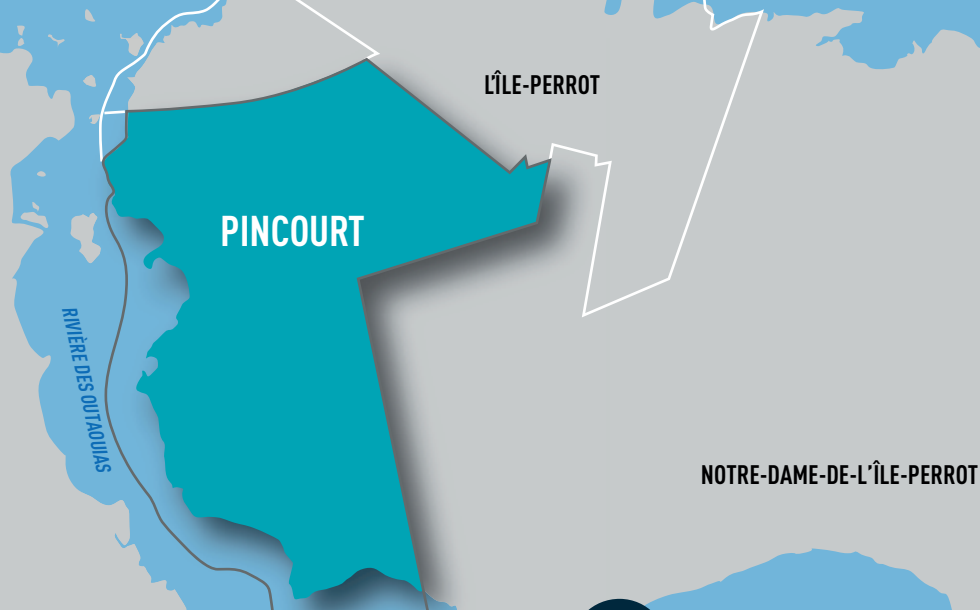
SERVICES MRC

- Évaluation foncière :
- Fibre optique :
- Cours d'eau (obstruction et entretien) :
- Ange des parcs :
- Culture :
- Info territoire :
- Cadets de la Sûreté du Québec :
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent :
- Logement social :



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 1
- Logements sociaux : aucun
- Transport : Autoautobus et transport adapté EXO
- Équipements régionaux : parc historique de la Pointe-du-Moulin
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun



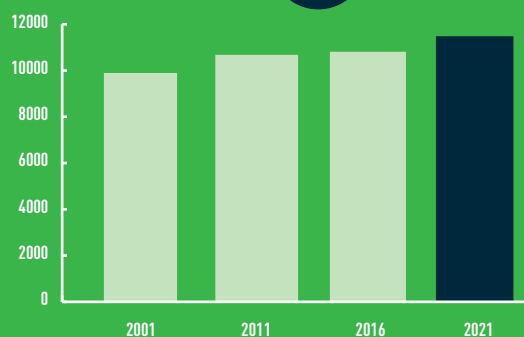
Fondation : 1^{er} janvier 1950

Superficie : 710 ha

Unités d'habitation : 5 725

Valeur foncière : 1 963 021 424 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 3, secondaire : 1 (publique)
- Logements sociaux : 135
- Transport : Transport collectif par autobus, transport adapté EXO et 1 gare de train de banlieue (Pincourt/Terrasse-Vaudreuil)
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : 2 résidences privées pour aînés



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 0,8 km
- Superficie en zone agricole : 0 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 0 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 0 %
- Superficie des terrains vacants : 21,53 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 10,90 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ❌
- Fibre optique : ❌
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ❌
- Ange des parcs : ✅
- Culture : ✅
- Info territoire : ✅
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✅
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✅
- Logement social : ✅

VAUDREUIL-DORION

LES CÈDRES

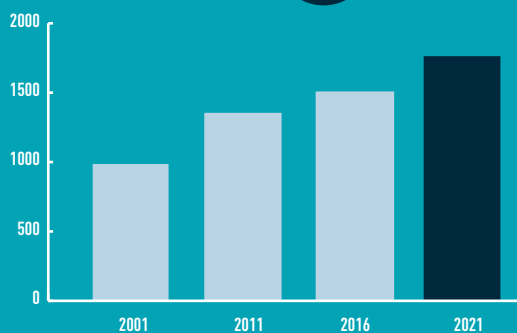
POINTE-DES-CASCADES

LAC SAINT-LOUIS

FLEUVE SAINT-LAURENT



POPULATION



Fondation : 1^{er} mai 1961

Superficie : 270 ha

Unités d'habitation : 773

Valeur foncière : 204 084 290 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 6 km
- Superficie en zone agricole : 0 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 0 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 0 %
- Superficie des terrains vacants : 10,94 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 8,21 ha

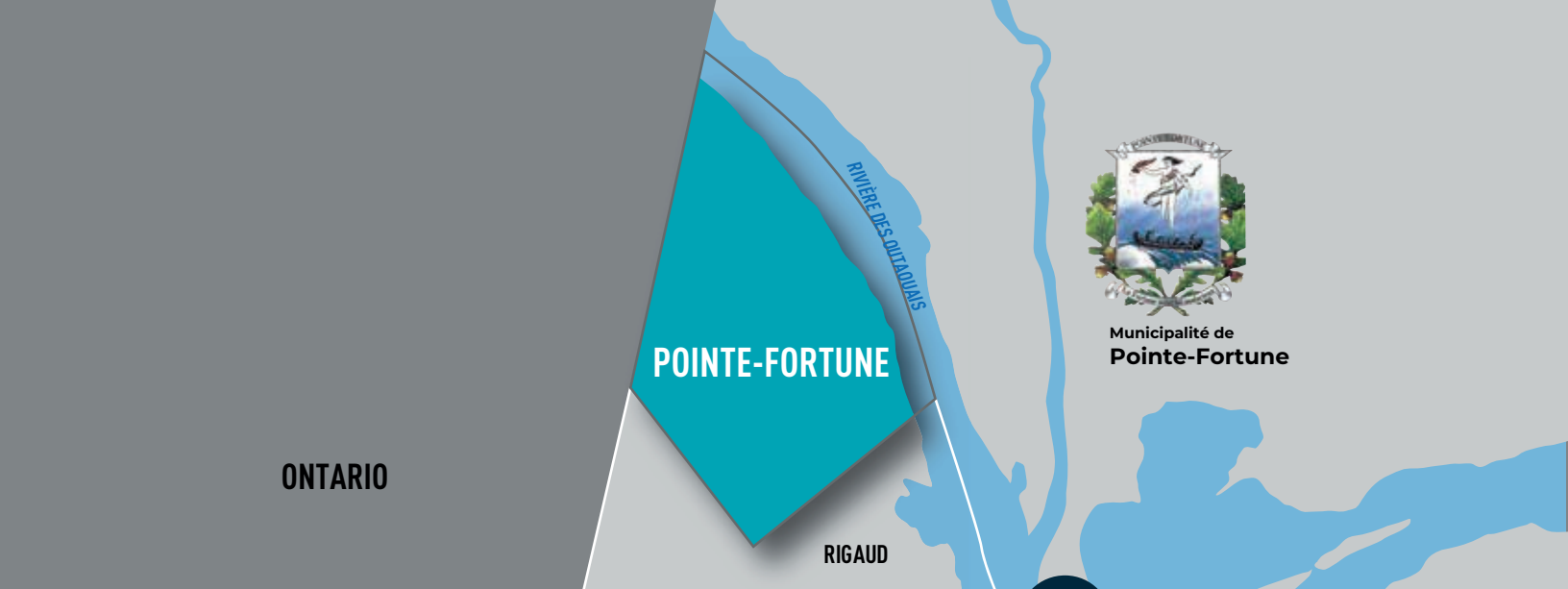
SERVICES MRC

- Évaluation foncière :
- Fibre optique :
- Cours d'eau (obstruction et entretien) :
- Ange des parcs :
- Culture :
- Info territoire :
- Cadets de la Sûreté du Québec :
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent :
- Logement social :



SERVICES PUBLICS

- Écoles : aucune
- Logements sociaux : 12
- Transport : Transport adapté EXO
- Équipements régionaux : canal de Soulanges, piste cyclable, parc des Ancres
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : 1 résidence privée pour aînés



ONTARIO

POINTE-FORTUNE

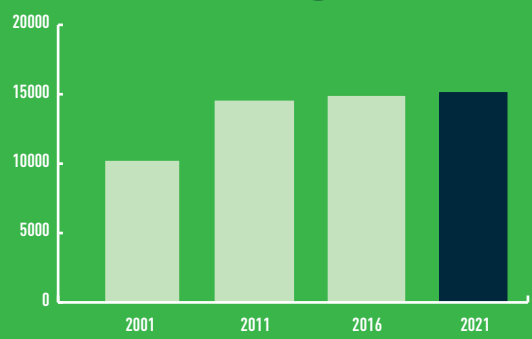
RIGAUD



Municipalité de
Pointe-Fortune

Fondation : 28 août 1880
 Superficie : 800 ha
 Unités d'habitation : 288
 Valeur foncière : 64 004 832 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles : aucune
- Logements sociaux : aucun
- Transport : Transport adapté EXO, 1 traversier (Pointe-Fortune/Saint-André d'Argenteuil)
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 10,3 km
- Superficie en zone agricole : 585 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 73,1 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 0,9 %
- Superficie des terrains vacants : 32,68 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 24,51 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✗
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✓
- Culture : ✓
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✓
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✗
- Logement social : ✓

POINTE-FORTUNE

RIVIÈRE DES OUTAOUAIS



ONTARIO

RIGAUD

HUDSON

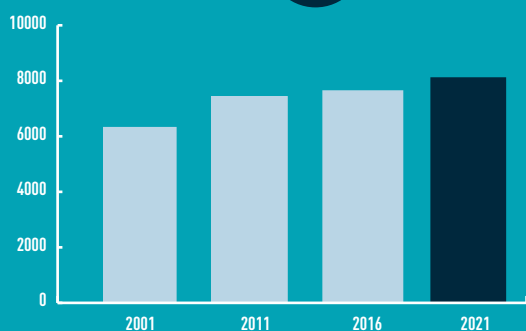
VAUDREUIL-DORION

TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

SAINTE-MARTHE

SAINT-LAZARE

POPULATION



Fondation : 29 novembre 1995

Superficie : 9 910 ha

Unités d'habitation : 3 613

Valeur foncière : 1 142 126 634 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 189,1 km
- Superficie en zone agricole : 5 764 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 58,1 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 8,8 %
- Superficie des terrains vacants : 104,76 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 57,62 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière :
- Fibre optique :
- Cours d'eau (obstruction et entretien) :
- Ange des parcs :
- Culture :
- Info territoire :
- Cadets de la Sûreté du Québec :
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent :
- Logement social :



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 1 (publique), primaire et secondaire : 1 (privée)
- Logements sociaux : 29
- Transport : Transport collectif par autobus et transport adapté EXO
- Équipements régionaux : le pôle du mont Rigaud
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : CLSC, CHSLD, 4 résidences privées pour aînés



ONTARIO

SAINT-TÉLESPHORE

SAINT-POLYCARPE

SAINT-ZOTIQUE

RIVIÈRE-BEAUDETTE

LAC SAINT-FRANÇOIS

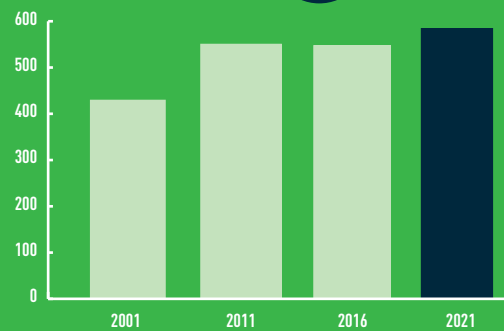
Fondation : 17 janvier 1990

Superficie : 1 850 ha

Unités d'habitation : 1 090

Valeur foncière : 351 675 200 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles : aucune
- Logements sociaux : aucun
- Transport : Transport adapté STSV
- Équipements régionaux : piste cyclable
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun

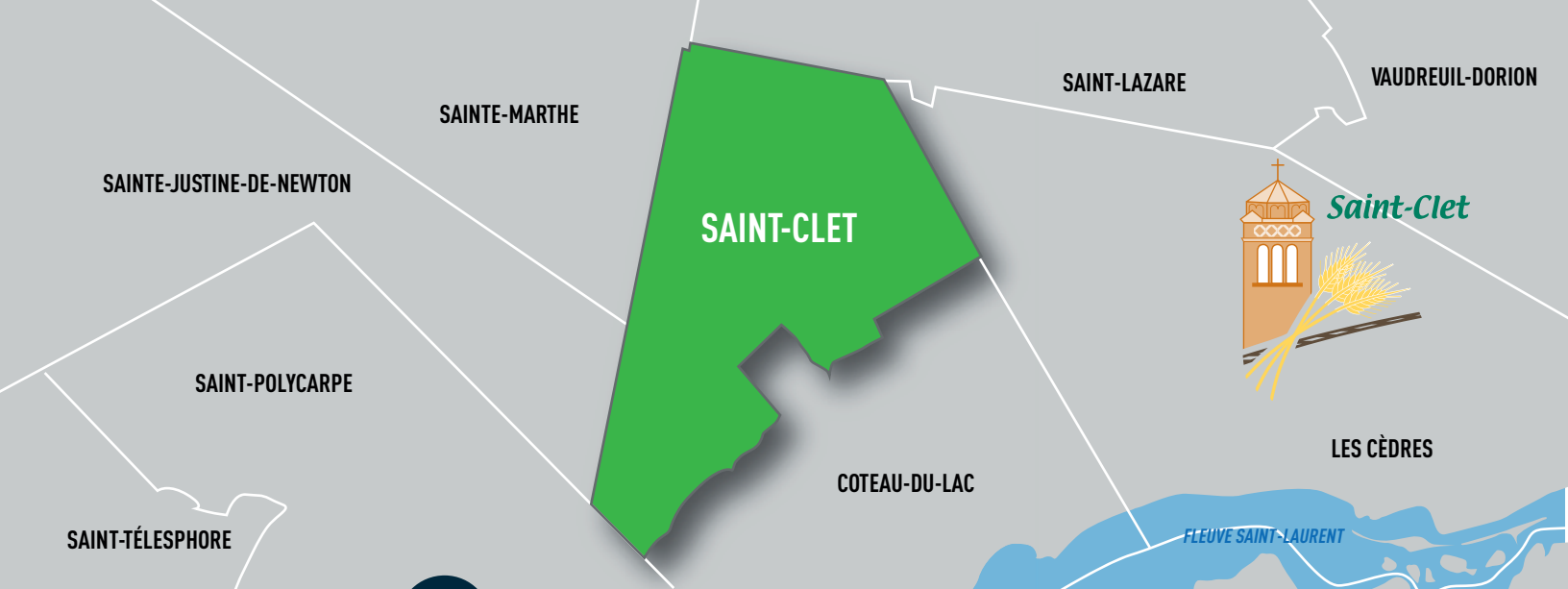


PLANIFICATION DU TERRITOIRE

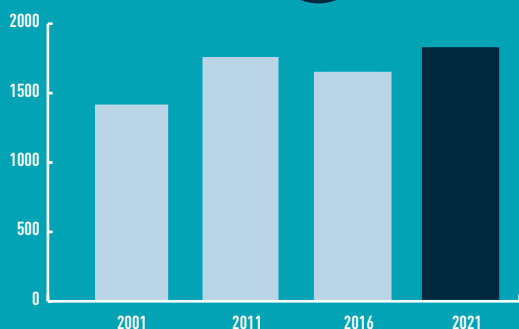
- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 24,5 km
- Superficie en zone agricole : 1 169 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 63,1 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 1,8 %
- Superficie des terrains vacants : 57,51 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 43,13 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✗
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✓
- Culture : ✓
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✓
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✓
- Logement social : ✓



POPULATION



Fondation : 31 août 1974

Superficie : 3 930 ha

Unités d'habitation : 753

Valeur foncière : 326 754 300 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 65 km
- Superficie en zone agricole : 3 841 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 97,7 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 5,9 %
- Superficie des terrains vacants : 0 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 0 ha

SERVICES MRC

- | | |
|--|--|
| • Évaluation foncière : <input checked="" type="checkbox"/> | • Info territoire : <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Fibre optique : <input type="checkbox"/> | • Cadets de la Sûreté du Québec : <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Cours d'eau (obstruction et entretien) : <input checked="" type="checkbox"/> | • Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : <input type="checkbox"/> |
| • Ange des parcs : <input checked="" type="checkbox"/> | • Logement social : <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Culture : <input checked="" type="checkbox"/> | |



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 1 (publique)
- Logements sociaux : 10
- Transport : Transport adapté EXO
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun



ONTARIO

SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

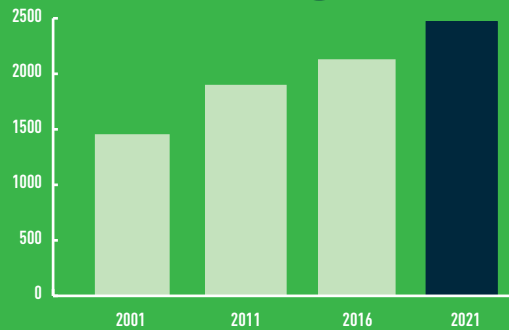
Fondation : 1^{er} juillet 1855

Superficie : 8 450 ha

Unités d'habitation : 448

Valeur foncière : 323 720 800 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 1, professionnelle : 1 (publique)
- Logements sociaux : 10
- Transport : Transport adapté EXO
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 139,5 km
- Superficie en zone agricole : 8 390 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 99,2 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 12,9 %
- Superficie des terrains vacants : 2,34 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 1,99 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✗
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✗
- Culture : ✗
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✗
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✗
- Logement social : ✓

ONTARIO

TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

RIGAUD

Sainte-Marthe



SAINTE-MARTHE

SAINT-LAZARE

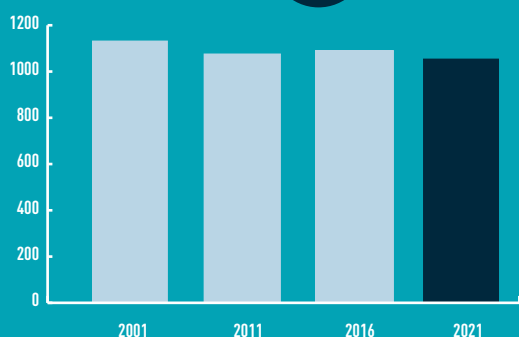
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

SAINT-CLET

LES CÈDRES

SAINT-POLYCARPE

POPULATION



Fondation : 27 décembre 1990

Superficie : 7 960 ha

Unités d'habitation : 479

Valeur foncière : 359 120 600 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 105,4 km
- Superficie en zone agricole : 7 815 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 98,1 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 12,0 %
- Superficie des terrains vacants : 0 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 0 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✗
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✗
- Culture : ✓
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✗
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✗
- Logement social : ✓



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 1 (publique)
- Logements sociaux : aucun
- Transport : Transport adapté EXO
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun



RIGAUD

VAUDREUIL-DORION

HUDSON

LAC DES DEUX MONTAGNES

L'ÎLE-CADIEUX

VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

VAUDREUIL-DORION

SAINTE-MARTHE

SAINT-CLET

LES CÈDRES

SAINT-LAZARE

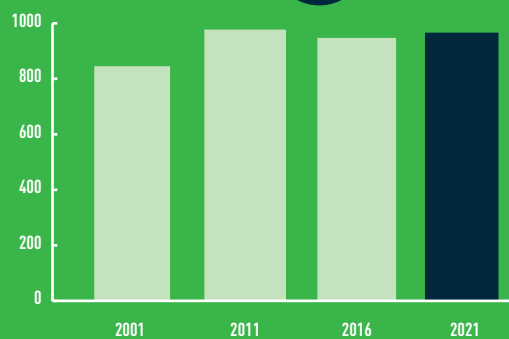
Fondation : 29 décembre 1875

Superficie : 6 700 ha

Unités d'habitation : 7 667

Valeur foncière : 3 463 519 614 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 3 (publiques), 1 (privée), secondaire : 1 (publique)
- Logements sociaux : aucun
- Transport : Transport collectif par autobus, transport adapté EXO, aéroport
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 113,1 km
- Superficie en zone agricole : 3 079 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 45,9 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 4,7 %
- Superficie des terrains vacants : 474,57 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 333,67 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✓
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✗
- Culture : ✓
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✓
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✗
- Logement social : ✓

ONTARIO

SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

SAINTE-MARTHE

SAINT-CLET



SAINT-POLYCARPE

SAINT-POLYCARPE

SAINT-TÉLESPHORE

COTEAU-DU-LAC

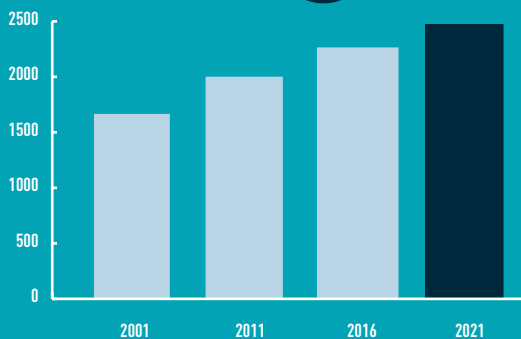
LES COTEAUX

SAINTZOTIQUE

LAC SAINT-FRANCOIS

FLEUVE SAINT-LAURENT

POPULATION



Fondation : 31 décembre 1988

Superficie : 7 010 ha

Unités d'habitation : 1 038

Valeur foncière : 479 758 136 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 104,7 km
- Superficie en zone agricole : 6758 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 96,4 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 10,3 %
- Superficie des terrains vacants : 3,85 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 2,12 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière :
- Fibre optique :
- Cours d'eau (obstruction et entretien) :
- Ange des parcs :
- Culture :
- Info territoire :
- Cadets de la Sûreté du Québec :
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent :
- Logement social :



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 1, secondaire : 1 (publique)
- Logements sociaux : 39
- Transport : Transport adapté STSV
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : 1 CLSC, 2 résidences privées pour aînés



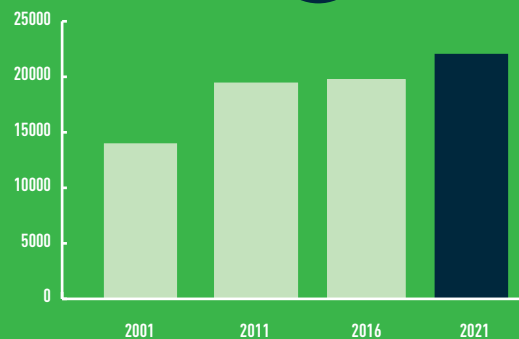
Fondation : 19 avril 1877

Superficie : 6 010 ha

Unités d'habitation : 361

Valeur foncière : 247 329 400 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles : 2 (publiques)
- Logements sociaux : 10
- Transport : aucun
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun

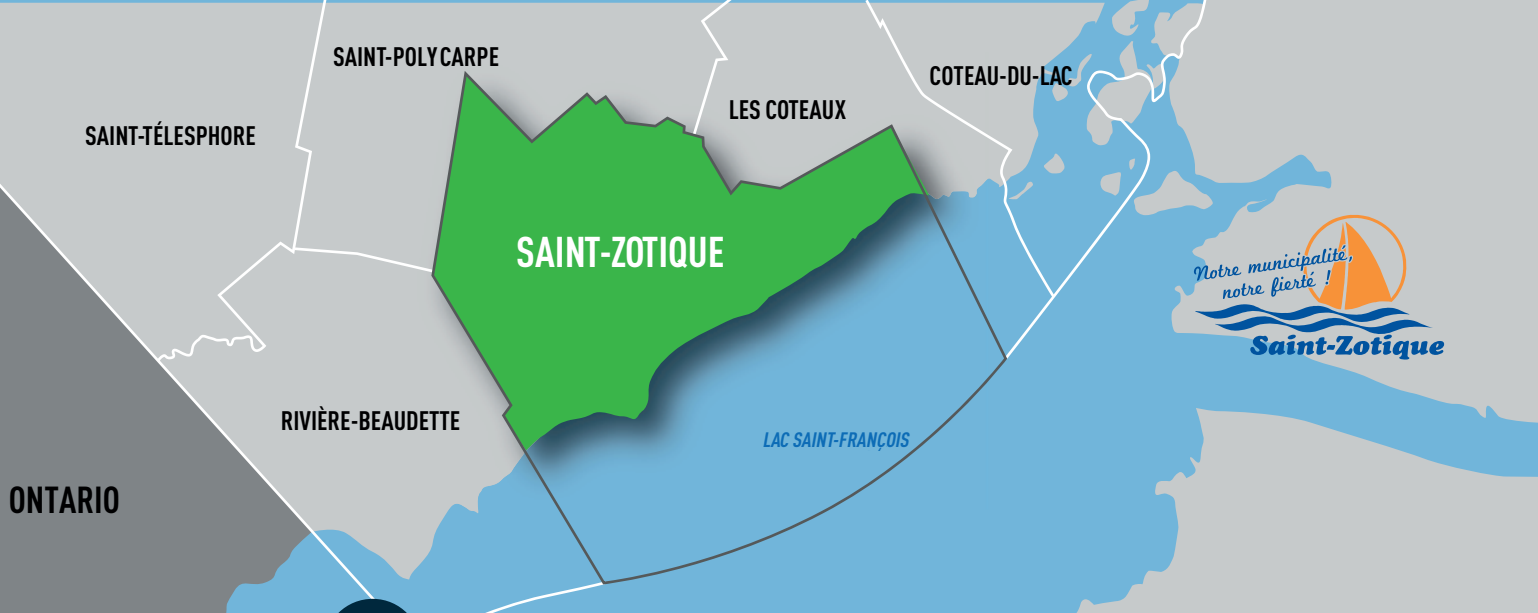


PLANIFICATION DU TERRITOIRE

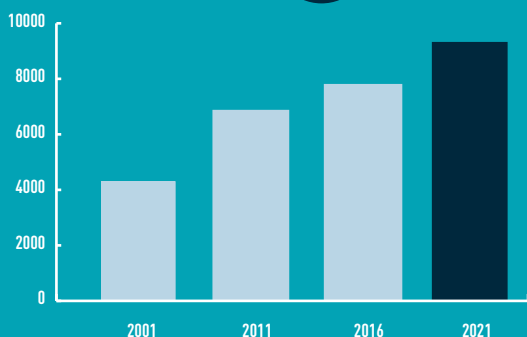
- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 98 km
- Superficie en zone agricole : 5 639 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 93,8 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 8,6 %
- Superficie des terrains vacants : 4,35 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 3,70 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✓
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✗
- Culture : ✗
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✓
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✗
- Logement social : ✓



POPULATION



Fondation : 27 mai 1967

Superficie : 2 500 ha

Unités d'habitation : 3 874

Valeur foncière : 1 118 206 110 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 47,3 km
- Superficie en zone agricole : 1 510 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 60,4 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 2,3 %
- Superficie des terrains vacants : 329,84 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 214,40 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière :
- Fibre optique :
- Cours d'eau (obstruction et entretien) :
- Ange des parcs :
- Culture :
- Info territoire :
- Cadets de la Sûreté du Québec :
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent :
- Logement social :



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 3 (publiques)
- Logements sociaux : 15
- Transport : Taxibus et transport adapté STSV
- Équipements régionaux : piste cyclable
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun



RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

TERRASSE-VAUDREUIL

L'ÎLE-PERROT

VAUDREUIL-DORION

PINCOURT

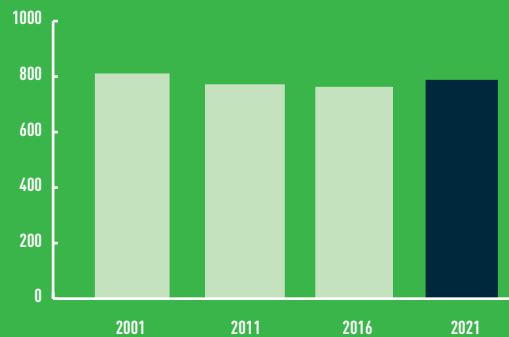
Fondation : 1^{er} janvier 1952

Superficie : 110 ha

Unités d'habitation : 834

Valeur foncière : 230 362 544 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 1 (publique)
- Logements sociaux : 10
- Transport : Transport collectif par autobus et transport adapté EXO, 1 gare de train de banlieue EXO
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 0 km
- Superficie en zone agricole : 0 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 0 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 0 %
- Superficie des terrains vacants : 0 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 0 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✗
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✓
- Culture : ✓
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✓
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✗
- Logement social : ✓

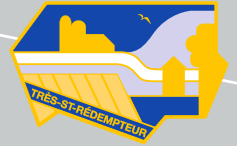
ONTARIO

SAINTE-JUSTINE-
DE-NEWTON

TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

RIGAUD

SAINTE-MARTHE



POPULATION



Fondation : 30 décembre 1880

Superficie : 2 620 ha

Unités d'habitation : 386

Valeur foncière : 139 150 095 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 37,9 km
- Superficie en zone agricole : 2 079 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 79,3 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 3,2 %
- Superficie des terrains vacants : -
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : -

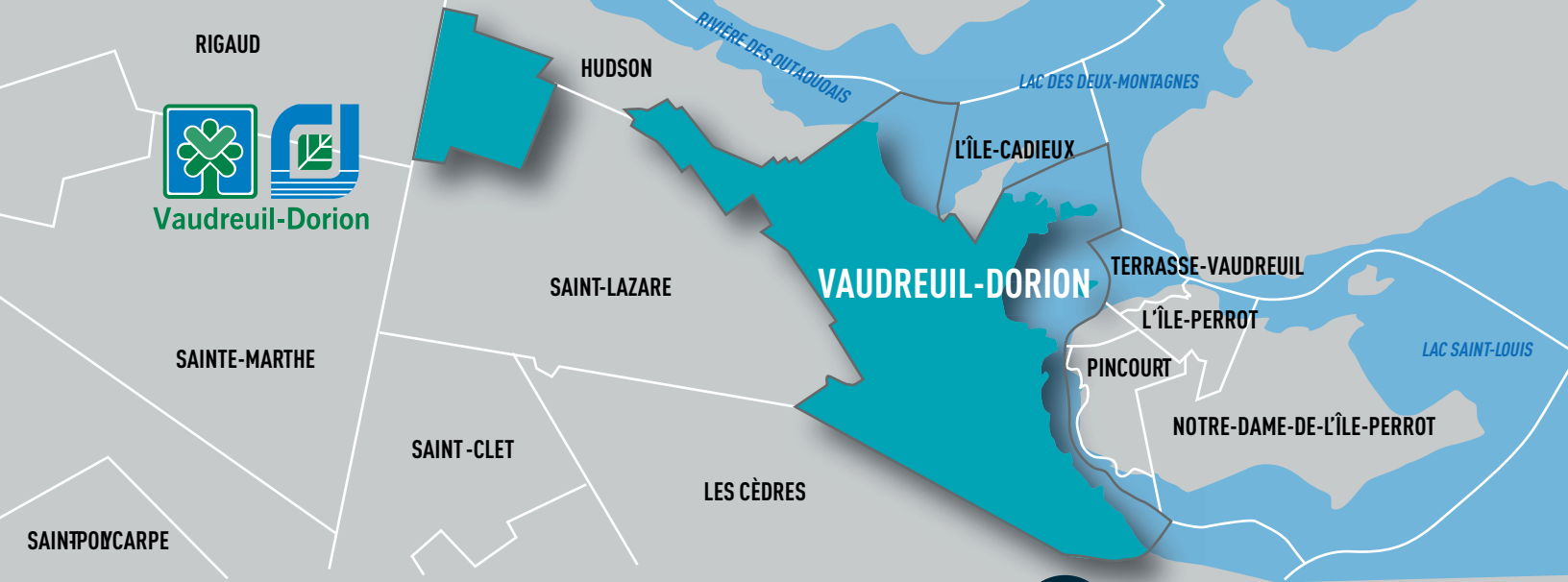
SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ✓
- Fibre optique : ✓
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✓
- Ange des parcs : ✓
- Culture : ✓
- Info territoire : ✓
- Cadets de la Sûreté du Québec : ✓
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ✗
- Logement social : ✓



SERVICES PUBLICS

- Écoles : aucune
- Logements sociaux : aucun
- Transport : Transport adapté EXO
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun



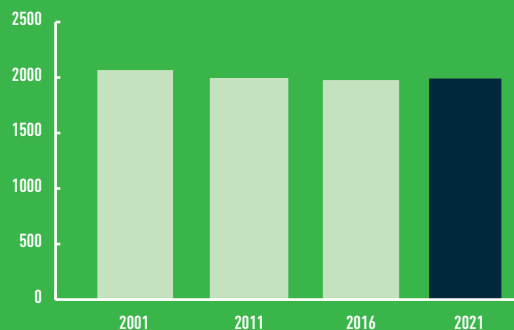
Fondation : 16 mars 1994

Superficie : 7 280 ha

Unités d'habitation : 17 452

Valeur foncière : 7 053 183 648 \$

POPULATION



SERVICES PUBLICS

- Écoles préscolaire et primaire : 6, primaire : 1, secondaire : 2, adultes : 1, formation professionnelle : 1
- Logements sociaux : 295
- Transport : Transport collectif par autobus et transport adapté EXO, 2 gares de train de banlieue EXO, 1 autobus express de la gare Vaudreuil à la station de métro Côte-Vertu
- Équipements régionaux : maison Trestler, Musée régional de V-S, Les Seigneuriales, Centre d'archives de V-S
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : CISSMO, CHSLD, CHSLD non conventionné, 8 résidences privées pour aînées

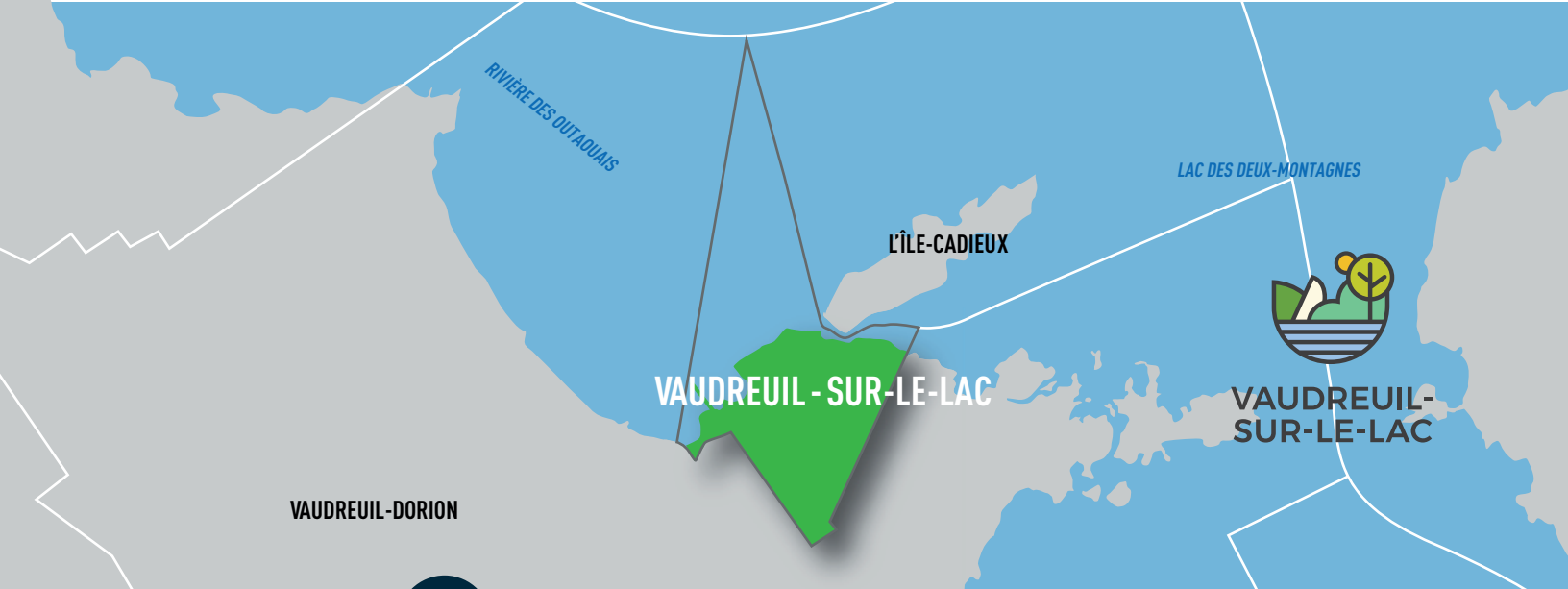


PLANIFICATION DU TERRITOIRE

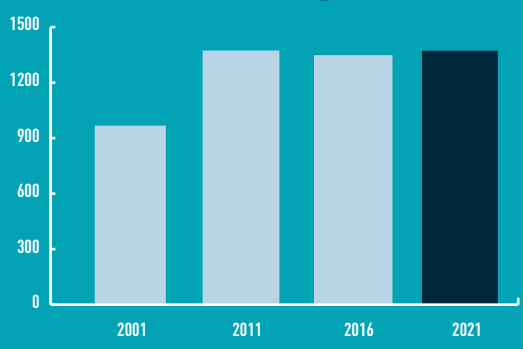
- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 134 km
- Superficie en zone agricole : 4 047 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 55,5 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 6,2 %
- Superficie des terrains vacants : 275,98 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 137,99 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière : ❌
- Fibre optique : ✅
- Cours d'eau (obstruction et entretien) : ✅
- Ange des parcs : ✅
- Culture : ✅
- Info territoire : ✅
- Cadets de la Sûreté du Québec : ❌
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : ❌
- Logement social : ✅



POPULATION



Fondation : 29 MAI 1920

Superficie : 140 ha

Unités d'habitation : 510

Valeur foncière : 304 811 008 \$



PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Cours d'eau sous compétence de la MRC : 0,9 km
- Superficie en zone agricole : 0 ha
- Proportion de la zone agricole de la municipalité : 0 %
- Proportion de la zone agricole de la MRC : 0 %
- Superficie des terrains vacants : 38,42 ha
- Superficie des terrains vacants voués au résidentiel : 28,81 ha

SERVICES MRC

- Évaluation foncière :
- Fibre optique :
- Cours d'eau (obstruction et entretien) :
- Ange des parcs :
- Culture :
- Info territoire :
- Cadets de la Sûreté du Québec :
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent :
- Logement social :



SERVICES PUBLICS

- Écoles : aucune
- Logements sociaux : aucun
- Transport : Transport adapté EXO
- Équipements régionaux : aucun
- Services : 2-1-1, 3-1-1, 9-1-1
- Santé : aucun

ACRONYMES

Champ agricole à Sainte-Justine-de-Newton, crédit photo : L'art de captter par Josiane Farand

ADGMQ	Association des directeurs généraux municipaux du Québec
ADGMRCQ	Association des directeurs généraux des MRC du Québec
ADMQ	Association des directeurs municipaux du Québec
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CACVS	Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges
CCA	Comité consultatif agricole
CCIVS	Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMR	Cour municipale régionale
COBAVER-VS	Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
DEV	Développement Vaudreuil-Soulanges
EXO	Réseau de transport métropolitain
FQM	Fédération québécoise des municipalités
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faunes et des Parcs



MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
ORHVS	Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges
PAB	Politique de l'arbre et des boisés
PDSD	Politique de développement social durable
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
PPRLPI	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
PSL	Programme supplément au loyer
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
SAR	Schéma d'aménagement révisé
SGMRVS	Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges
TPECS	Table des préfets et élus de la Couronne-Sud
UMQ	Union des municipalités du Québec
ZIS	Zone d'intervention spéciale



PLANIFIER CONCERTER AGIR

Fièremment



VAUDREUIL
SOULANGES



280, boulevard Harwood
Vaureuil-Dorion
(Québec) J7V 1Y5

T. 1 800 363-5010
info@mrcvs.ca
www.mrcvs.ca



280, boulevard Harwood, bur. 400
Vaureuil-Dorion
(Québec) J7V 1Y5

T. 1 866 900-6994
orhvs@orhvs.ca
www.mrcvs.ca/citoyens/logement



280, boulevard Harwood
Vaureuil-Dorion
(Québec) J7V 1Y5

T. 450 455-5754
kdenobriga@cacvs.ca
www.artculturevs.ca



280, boulevard Harwood (3^e)
Vaureuil-Dorion
(Québec) J7V 1Y5

T. 450 424-2262
info@developpementvs.com
www.developpementvs.com